

PATRIMOINE URBAIN  
ET PATRIMOINE NATUREL,  
QUEL DIALOGUE ?

Compte rendu  
du Jeudi 21 mars 2019

# Les Rendez-Vous du Patrimoine 2019



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Site historique de Lyon  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 1998



© Grégoire Berquin

# Sommaire

<b>Ouverture</b>	<b>5</b>
- Discours de Jean-Dominique Durand	6
<b>Table ronde 1 : Le site lyonnais, d'une géographie exceptionnelle au paysage urbain historique</b>	<b>9</b>
- Interventions	10
- Échanges avec la salle	21
<b>Table ronde 2 : Embellir la ville, des parcs et jardins historiques aux espaces naturels</b>	<b>23</b>
- Interventions	24
- Échanges avec la salle	35
- Contributions des participants	37
<b>Présentation de la stratégie nature de la Ville de Lyon : Comment protéger et développer le patrimoine végétal de Lyon</b>	<b>41</b>
<b>Présentation du réaménagement des bords de seine à Rouen</b>	<b>45</b>
<b>Atelier 1 : Le Parc de la Tête d'Or : quels usages et quelle gouvernance ?</b>	<b>49</b>
- Introduction de l'atelier	50
- Interventions cadres	52
- Contributions des participants	56
<b>Atelier 2 : Lyon 2050 : quel sera le patrimoine paysager et naturel de demain ?</b>	<b>59</b>
- Introduction de l'atelier	60
- Interventions cadres	61
- Contributions des participants	64
<b>Ce qu'il faut retenir, ce qui reste à inventer, restitution de la journée</b>	<b>65</b>
- Synthèse de la journée par Développements et Humanisme, animateurs de la journée	66
- Conclusion par Jean-Dominique Durand	76
<b>Prix « Citoyens du patrimoine » 2019</b>	<b>79</b>
<b>Glossaire des Rendez-Vous du Patrimoine</b>	<b>83</b>

—  
Ouverture  
—



# Discours

## Jean-Dominique DURAND Adjoint au maire de Lyon, délégué au Patrimoine, à la Mémoire, aux Anciens combattants et aux Cultes

Je suis très heureux d'inaugurer aujourd'hui les quatrièmes «Rendez-Vous du Patrimoine». Ceux-ci, créés en 2016 commencent à s'installer dans la durée avec un rythme annuel, accompagnés depuis trois ans par le Prix «Citoyens du Patrimoine» qui sera remis en fin de journée.

Nous sortons d'une année 2018 riche en événements patrimoniaux. Elle a été d'abord l'année des 20 ans de l'inscription d'une vaste partie de Lyon au Patrimoine mondial par l'UNESCO: 478 hectares, soit environ 10% de la superficie de la ville, auxquels s'ajoute une zone dite tampon qui amène à penser la préservation et la mise en valeur du patrimoine au-delà du site historique stricto sensu en considérant l'ouverture sur la ville contemporaine. De nombreux événements ont accompagné cette année emblématique, avec une forte volonté de participation citoyenne. Je pense notamment aux concours de photographies de notre patrimoine, lancés auprès des Lyonnaises et des Lyonnais et auprès des étudiants en photographie de l'École de Condé, dont on a pu admirer les résultats sur les grilles de la place Antonin Poncet et sur les panneaux Decaux. Je n'oublie pas l'exposition organisée par Renaissance du Vieux Lyon aux musées Gadagne et j'ai une pensée particulière pour Bruno Voisin qui lui a consacré ses dernières forces.

2018 a été marqué également par le renouveau du Festival Label Soie, en lien avec Intersoie et le Marché des Soies: l'événement Silk in Lyon a rencontré en novembre dernier un succès remarquable en associant la mémoire des Canuts et les tendances actuelles de la production, avec une attention forte également aux actions internationales.

L'année 2018 a été riche aussi en achèvement de travaux ou en lancement de nouveaux travaux, sur des monuments emblématiques. Ils ont été portés par la Ville en association avec l'État, ou par des initiateurs

privés avec le soutien de la Ville. Je cite rapidement: la Fontaine Bartholdi, le toit et les murs de l'église Saint-Bonaventure, mais aussi le chœur, l'orgue de l'église Saint-Irénée, la porte des Enfants du Rhône au Parc de la Tête d'Or, la Galerie Philibert Delorme, le Veilleur de Pierre, le Château Lumière, le buste de Laurent Mourguet, les monuments dédiés à la République au parc Bazin. Dans le contexte du Centenaire de la Paix, nous avons veillé à la restauration de la statuaire à l'Île aux Cygnes, et au nettoyage de divers monuments aux morts dans des églises ou sur l'espace public comme dans le 8<sup>e</sup> arrondissement, et nous avons érigé un monument en l'honneur des femmes dans la guerre, place des Poilus dans le 3<sup>e</sup> arrondissement; l'année a été marquée par la restitution aux Lyonnais du Grand Hôtel-Dieu, sans doute l'événement patrimonial le plus important, et les travaux ont été poursuivis à la chapelle de l'Île Barbe.

L'année 2019 sera marquée par l'achèvement du Grand Hôtel-Dieu, et par l'engagement des travaux sur les murs et la façade de Saint-Bruno-les-Chartreux, la restauration des vitraux de Saint-Irénée, la Maison du Chamarié, l'engagement d'une étude approfondie de l'orgue de Saint-François-de-Sales, la restauration de l'Horloge Charvet et son transfert à l'entrée de l'hôtel de Gadagne, les travaux à Fourvière, où des découvertes archéologiques majeures sont faites par le Service archéologique de la Ville, la requalification du Jardin de la Visitation et la réflexion engagée sur le Grand Site de Fourvière afin d'avoir une vision globale de la colline avec ses divers enjeux. La quatrième Convention Ville-État sur le Patrimoine sera finalisée, tout comme la Convention sur l'Inventaire signée avec la Région. Des anniversaires importants permettront de mettre en valeur des pans entiers de notre patrimoine de toutes époques: les 2000 ans de l'Amphithéâtre des Trois Gaules, les 250 ans de Laurent Mourguet, les 150 ans de Tony Garnier.



© Muriel Chaulet, Ville de Lyon

Nous serons de plus en plus confrontés à des infestations des mobiliers en bois patrimoniaux par des insectes xylophages: 312 objets dans l'église Saint-Bonaventure en 2018 pour 105 000 euros d'intervention. Et les signalements sont de plus en plus nombreux.

J'ai certainement oublié des éléments importants dans cette énumération, tant le patrimoine lyonnais est riche, divers et exigeant. J'aurais pu évoquer aussi le rôle de la culture au service du Patrimoine et le travail que nous faisons avec Loïc Graber, pour que culture et patrimoine s'accompagnent. Je pense à une exposition récente au musée des Beaux-Arts sur l'empereur Claude, et à une exposition que j'ai inaugurée hier soir aux Archives municipales, sur les lieux de culte.

Le patrimoine irrigue notre ville. Héritiers d'une histoire de plus de deux mille ans, nous sommes habitués à Lyon à passer en quelques encablures, du monde gaulois et gallo-romain, à l'époque médiévale et à la Renaissance, puis aux temps modernes et contemporains, jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle, avec la rénovation de la Part-Dieu et le développement du grand projet urbanistique de la Confluence.

Cette énumération qui ressemble à une liste à la Prévert, permet de résumer les axes de la politique patrimoniale de la Ville de Lyon: protéger, mettre en valeur et faire vivre. J'avais développé ces trois termes en introduisant les Rendez-Vous de l'an passé. Je voudrais souligner combien cela engage la Ville, mais pas seulement. Votre présence nombreuse aujourd'hui en témoigne. Ils engagent également l'État et je salue la qualité de nos relations avec la DRAC et avec les Architectes des Bâtiments de France; ils engagent les nombreuses associations, Conseils de quartiers et CIL que vous représentez; ils nous engagent tous comme citoyens soucieux de préserver notre cadre de vie et

de ne pas laisser notre ville se muséifier. C'est l'objet des Chartes et Cahiers de recommandations qui ont été mis au point concernant les cours-traboules, les visites guidées, la tranquillité la nuit, ou encore les ravalements de façades, les devantures et l'entretien des parties communes (portes, fenêtres, escaliers) pour valoriser les immeubles historiques de Lyon.

Il s'agit aussi d'être toujours attentifs à la place de la personne dans nos quartiers, de maintenir vivant ce patrimoine, de conjuguer, comme le dit notre maire, Gérard Collomb, «dynamisme économique, vitalité culturelle et mixité sociale».



© Grégoire Berquin

L'action sur le patrimoine mobilise de nombreux services de la Ville: la Construction et l'Immobilier et je salue Nicole Gay, la Culture que j'ai déjà évoquée, l'Urbanisme, l'Éclairage urbain avec le Plan Lumière, la Démocratie participative, les Espaces verts, les Cimetières, l'Économie sociale et solidaire et les jardins partagés, les mairies d'arrondissement. Nous sommes constamment dans la transversalité et la globalité, et cela me donne le plaisir de travailler avec de nombreux Adjointes et Maires d'arrondissement.

Cette année, nous avons proposé de travailler sur une thématique qui peut surprendre : le patrimoine naturel. Généralement, lorsque l'on parle de patrimoine, on pense aux vieilles pierres, ce qui est une réalité. Ce point de vue est confirmé par la liste des restaurations, rénovations, reconversions, que j'ai évoquées. Un jour, au cours d'un Atelier du patrimoine dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, Jean Truc, qui interviendra dans un instant, a évoqué des arbres magnifiques et en a parlé comme des éléments du patrimoine. Et en effet, comment ne pas considérer que nos collines, nos cours d'eau, nos parcs, ne sont pas des éléments majeurs de notre patrimoine ? Dans la définition de la V.U.E. (la Valeur Universelle Exceptionnelle) chère à l'UNESCO, ils ont joué un rôle majeur dans l'inscription au Patrimoine mondial. Nous avons deux sites naturels classés – l'Île Barbe et la place Bellecour, trois jardins inscrits aux Monuments Historiques – Rosaire, Cerisaie, Rosa Mir, le Parc de la Tête d'Or l'étant en partie. Ce dernier a reçu le label des Jardins remarquables, tout comme le parc de Gerland. Les rives du Rhône et de la Saône ont été rendues aux promeneurs et des aménagements sont encore en cours. De grands parcs ont été réaménagés comme le parc Blandan, dont le château classé fera l'objet d'une restauration exceptionnelle. D'autres ont été créés, comme le parc Zénith, où la nature s'est inscrite au cœur des anciennes usines Berliet qui symbolisent notre riche patrimoine industriel.

Lyon est la plus grande ville de France à avoir obtenu la « quatrième fleur », récompense maximum du label national des Villes et Villages fleuris pour la gestion de ses espaces verts et plus largement son cadre de vie. Je salue Daniel Boulens, qui a bien voulu quitter le repos d'une retraite méritée pour passer la journée avec nous. Cette quatrième fleur est le résultat de tout le travail mené depuis des années sur nos espaces verts qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires depuis 2001 : une trame verte et bleue de 1 800 hectares, 500 hectares d'espaces de nature publics, 300 parcs et jardins, 500 000 végétaux plantés par an. Nous avons redécouvert en 2015 l'importance des roses dans l'histoire de notre cité, et en 2017, celle des constructions en pisé grâce à de grands moments de mobilisation, le Festival mondial des Roses, Lyon capitale de la Terre. Le patrimoine, ce sont les arbres magnifiques, c'est l'eau, mais ce sont aussi les jardins partagés, les jardins ouvriers dont la déjà longue histoire rejoint l'histoire sociale de la Ville.

La place de la nature en ville, le dialogue entre le patrimoine urbain et le patrimoine naturel sont aujourd'hui des enjeux considérables. En témoignent les manifestations actuelles au sujet du climat, les discussions sur les thèmes du plan climat, de la recherche des zones de fraîcheur, sujets pilotés avec passion par Nicole Gay, les enjeux de la place de la voiture en ville et des mobilités douces. Tout autant que l'architecture, les éléments naturels et paysagers construisent la ville. Il est intéressant, et je dirais même nécessaire, de réfléchir aux liens qui se nouent ou qui doivent se nouer, entre patrimoine bâti et nature sous toutes ses formes. Le patrimoine naturel rejoint ainsi des questions majeures de société, dans une société de plus en plus urbaine. Il s'inscrit résolument dans la perspective d'un développement durable.

Il me reste à remercier toutes celles et ceux qui permettent la tenue et la richesse de ces Rendez-Vous, que ce soit comme présidents de séance, animateurs, intervenants, ou à travers les questions qui seront posées. Merci à mes collègues élus, Nicole Gay, Loïc Graber, Jérôme Maleski, Dounia Besson, Jean Truc. Je sais le poids de leurs charges et je leur suis très reconnaissant de leur disponibilité. Je dois excuser Michel Le Faou appelé à une réunion à Paris, et Alain Giordano, qui nous rejoindra néanmoins cet après-midi. J'adresse un remerciement chaleureux aux services de la Ville, la Direction des Affaires culturelles et celles de l'Aménagement urbain, et des Espaces verts, à leurs directeurs, Xavier Fourneyron, Anne Jestin, Frédérique Martinet, à Isabelle Sabran et au Service du protocole, au Cabinet du maire, et à la Direction de la communication, qui se sont fortement impliqués dans l'organisation des Rendez-Vous, du Prix, et de l'exposition. Mais rien n'aurait été possible sans l'engagement et le travail extraordinaire réalisé par Maud Félix-Faure, en lien étroit avec le Service Gestion et Développement des Patrimoines à la DAC avec Piéranne Gausset, Gaëlle Le Floc'h, Bruno Cartier, Blandine Brevet, Emmanuelle Legendre, et avec la DAU, avec Philippe Lamy et Cynthia Le Renard, et pour ces Rendez-Vous du Patrimoine 2019, les Espaces verts, avec Magali Rogel et Fabien Nuti. Je vous remercie pour votre attention.

# Table ronde 1

LE SITE LYONNAIS,  
D'UNE GÉOGRAPHIE  
EXCEPTIONNELLE  
AU PAYSAGE URBAIN  
HISTORIQUE

# Interventions

Présidée par Jean TRUC,  
1<sup>er</sup> Adjoint du 4<sup>e</sup> arrondissement,  
délégué à l'Habitat, au Logement, à l'Urbanisme et au PLU-H

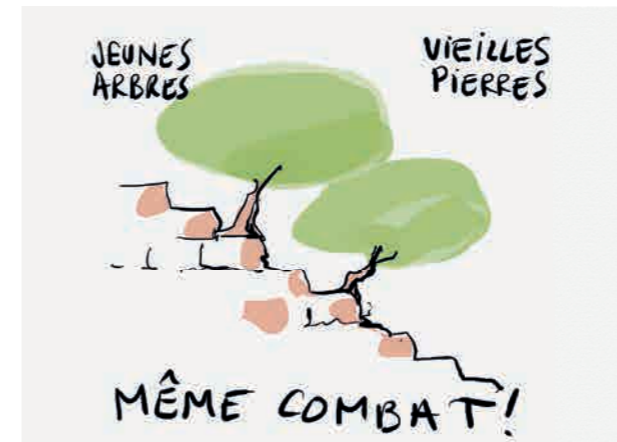


Frédéric Ségur, Philippe Lamy, Isabelle Eynard-Riondet, Jean-Paul Bravard, Jean Truc © Muriel Chaulet, Ville de Lyon

Bonjour à tous. Cette première table ronde porte sur les liens étroits entre la géographie et l'histoire, sur la manière dont les hommes ont su aménager depuis 2 000 ans ce site et dont ils vont continuer à le faire. En me proposant de présider cette table ronde Jean-Dominique Durand a rappelé que le 4<sup>e</sup> arrondissement avait pu pointer cette notion de patrimoine naturel. Cela est ressorti de nos réflexions, dans un cadre pas spécialement lié au patrimoine, qui était celui de la longue concertation que nous avons menée sur le nouveau PLU-H. C'était pour nous, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, une sorte de grand débat avant l'heure avec 25 réunions, 3 ans de réflexion, des centaines de participants de l'arrondissement. Dans les conclusions, il est apparu clairement que les villes aujourd'hui devaient à la fois permettre le développement des logements, des activités, des services ainsi que la préservation de ce qu'on appelle «les qualités». «Les

qualités» ce sont à la fois le patrimoine historique, le bâti, «les vieilles pierres» disait tout à l'heure Jean-Dominique Durand. «Les qualités» c'est aussi la nature en ville et donc de ce que nous pouvons appeler le patrimoine naturel.

Voilà pourquoi nous avons proposé à la Métropole la création d'un grand cheminement vert reliant les deux fleuves que nous avons dans le 4<sup>e</sup> arrondissement en passant par nos balmes et par nos parcs du plateau. Je redescends de ma colline pour parler de Lyon en général, de ce site exceptionnel inscrit sur la liste du Patrimoine mondial avec la rencontre de deux fleuves et de deux collines. En Europe, je ne vois guère que Belgrade où l'on trouve aussi la confluence de deux fleuves importants. Un site naturel exceptionnel avec des orientations particulièrement opportunes de l'UNESCO en ce

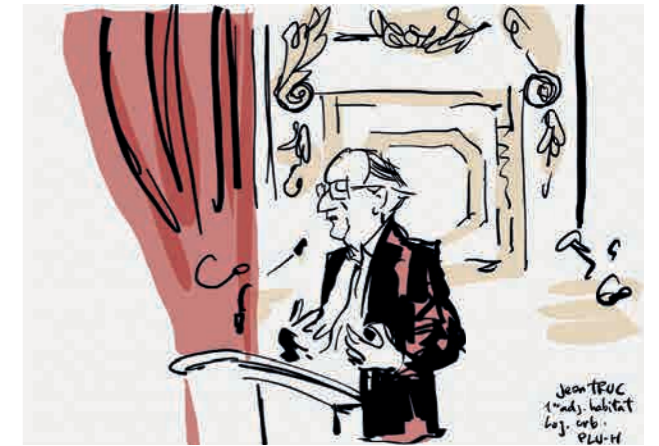


© Grégoire Berquin

domaine puisqu'il s'agit de «dépasser la simple protection de quartier historique et de réinsérer les sites dans leur paysage historique». Par conséquent, on retrouve la nécessité de préserver et de développer les espaces naturels que comprennent ces sites urbains. À cela il faut ajouter nos réflexions actuelles sur les problématiques du développement durable, de la lutte contre le réchauffement climatique dont Jean-Dominique Durand parlait tout à l'heure. Préserver notre patrimoine, préserver notre ville, préserver l'espace naturel, c'est par exemple, comme le disent les grandes orientations de ce PLU-H, éviter l'étalement urbain, reconstruire la ville sur elle-même. Mais pour la reconstruire sur elle-même, pour accompagner cette densification que nous constatons de nos jours, il faut que ce soit accompagné par la préservation et par le renforcement des qualités patrimoniales et naturelles. Je terminerai sur cette idée que tout est lié. Ce dont nous parlons ce matin ce n'est pas seulement du patrimoine du passé que ce soit les bâtiments, les bâtis, les places, les jardins, les parcs, les arbres mais c'est aussi la présence de cette nature en ville. Elle permet aujourd'hui d'assumer cette densification des grandes métropoles, d'assurer la qualité de la vie et de lutter contre le réchauffement climatique. En fait, nous ne parlons pas ce matin que du patrimoine du passé mais aussi du présent, de l'actualité, la manière dont nous pouvons assumer nos villes et nos quartiers, de l'avenir, de la préservation de notre cadre de vie.

Après ces quelques mots introductifs, je vais demander aux différents intervenants de monter à côté de moi. Nous entendrons Philippe Lamy qui est référent patrimoine urbain à la Ville de Lyon et qui va parler des outils d'analyse et de gestion des sites naturels et urbains. Nous entendrons ensuite Jean-Paul Bravard qui est professeur de géographie à l'Université de Lyon et qui parlera

pour l'essentiel de l'espace géomorphologique du site historique de Lyon. Et puis nous parlerons de la gestion des espaces boisés et des arbres d'alignement dans l'espace public avec Isabelle Eynard-Riondet, urbaniste territoriale à la Métropole et de la prise en compte du patrimoine végétal dans les documents d'urbanisme avec Frédéric Ségur, responsable du patrimoine végétal pour la Métropole. Des sujets importants et denses avec des intervenants très compétents et dix minutes chacun. Il nous restera ensuite un moment pour les interventions de la salle.



© Grégoire Berquin

**Philippe LAMY,**  
Référent Patrimoine urbain - Direction de  
l'Aménagement urbain, Ville de Lyon

Je travaille à la Direction de l'Aménagement urbain où je m'occupe des quartiers du périmètre UNESCO, des quartiers de l'hyper-centre de Lyon. Aborder le patrimoine naturel n'est pas une chose habituelle comme l'ont souligné MM. Durand et Truc. Pour le faire, il nous semblait intéressant d'exposer aujourd'hui la notion de Paysage urbain historique développé par l'UNESCO qui peut nous donner des clefs d'analyse et de lecture de cette imbrication du patrimoine naturel avec le patrimoine bâti. La prise en compte du patrimoine urbain et monumental est souvent effectuée par des logiques de zonage ou de classement qui isolent ces secteurs et ces bâtiments du reste de la ville. Le secteur sauvegardé du Vieux Lyon est un outil remarquable, ne serait-ce que par sa longévité et l'évolution qu'il a permis du quartier, mais il a vraiment une vision très autocentrée sur les quartiers de la Renaissance. La conception plus récente du Paysage urbain historique développé par l'UNESCO vise à replacer ces quartiers dans leur paysage initial, dans leur géographie. L'UNESCO a proposé en 2011 une recommandation qui définit cette notion de Paysage urbain historique comme un «territoire urbain conçu

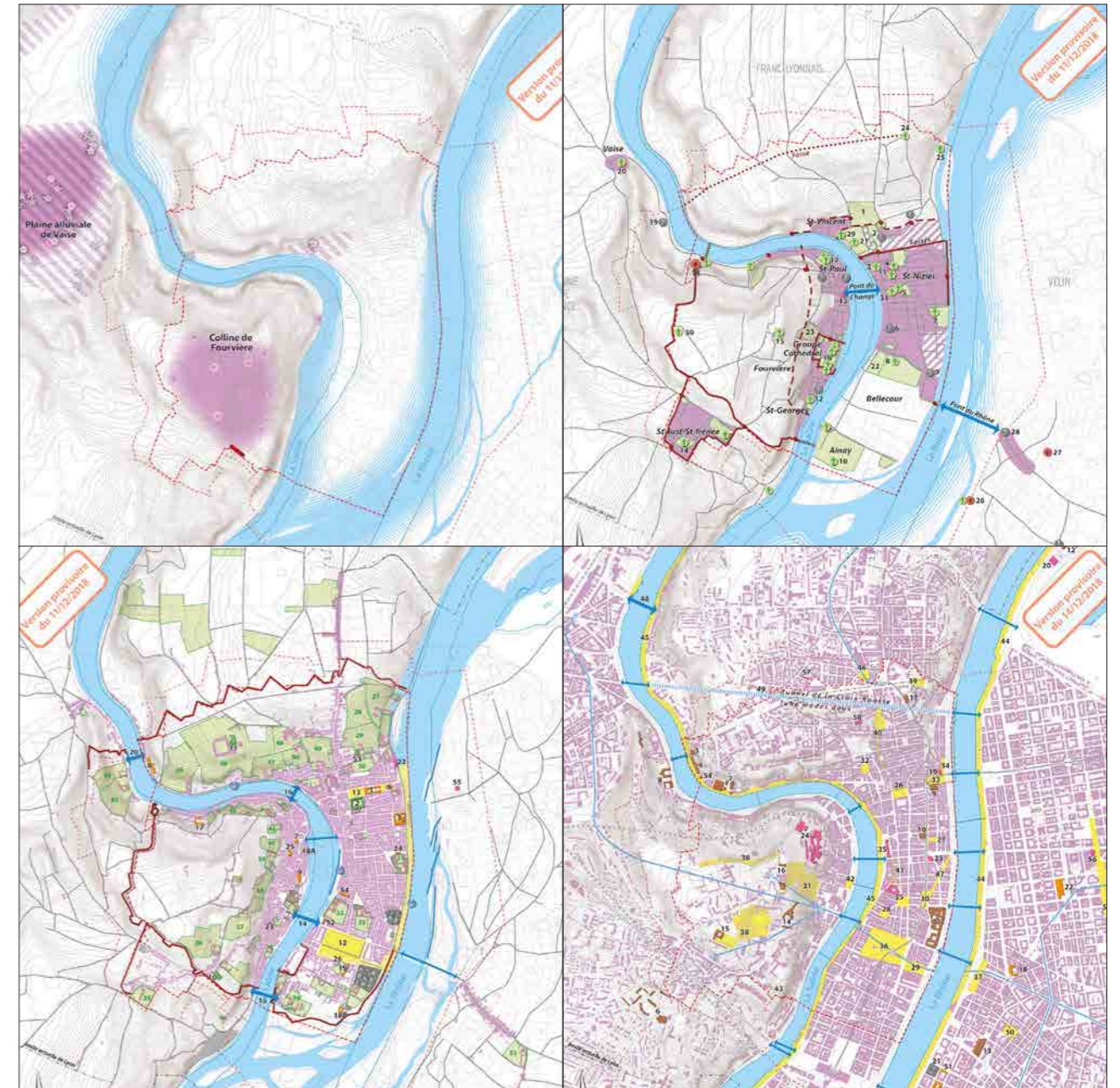


Etude des points de vue dans le Site historique de Lyon © Agence Humbert David

comme la résultante d'une stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels, dépassant les notions de « centre historique » ou d' « ensemble historique » pour inclure le contexte urbain plus large ainsi que son environnement géographique ». Donc, on voit bien le dézoomage qui est fait et l'inscription de ces quartiers historiques dans leur environnement géographique initial. La définition dit que le paysage évolue lui-même par strates successives qui sont déposées par les différentes périodes historiques et par les projets architecturaux et urbains de chaque génération. Elle dit que le paysage peut être analysé sous ses différentes composantes toutes liées les unes aux autres mais présentant ses évolutions propres. La définition de l'UNESCO liste ses composantes parmi lesquelles on retrouve la topographie, la géomorphologie, l'hydrologie et les caractéristiques naturelles du site qui est le socle sur lequel se développe la ville, son environnement bâti tant historique que contemporain car la ville s'est créée au fur et à mesure de générations, ses infrastructures de surface et sous-terraines, ses espaces verts et ses jardins qui sont les objets qui nous intéressent aujourd'hui, son occupation des sols et de l'espace, les perceptions et les relations visuelles qu'entretient ce paysage, tous les autres éléments constitutifs de la structure urbaine. Le

paysage englobe également les pratiques et les valeurs sociales et culturelles, les processus économiques, les dimensions immatérielles du patrimoine en tant que vecteur de diversité et d'identité. Cette analyse par strates peut être assez riche, sous réserve de ne pas dissocier complètement les strates les unes des autres. J'ai prévu de vous donner quelques éléments sur les premières thématiques qui sont notées dans la définition.

**La première est le socle naturel:** l'UNESCO le caractérise par la rencontre de ses deux fleuves et de ses deux collines. Il me semblait intéressant de rappeler que le site paysager de Lyon est la rencontre de plusieurs grandes régions géographiques : la Dombes, le plateau lyonnais, la plaine du Bas-Dauphiné. Elles viennent aussi se rencontrer et font apparaître le site de Lyon comme un lieu de rencontre encore plus large que la simple confluence de ces deux fleuves. Ceci est une vision macro, mais si on se met dans une vision plus micro de ce paysage et de cette géographie, on se rend compte que l'intersection de ces deux fleuves et ces deux collines crée aussi un site topographique qui est d'une extrême richesse avec des lieux très diversifiés qui se côtoient sur une petite échelle de quelques centaines d'hectares. On peut citer une colline, celle de Fourvière, un plateau,



Synthèse de l'évolution spatio-temporelle du site UNESCO © UrbanLyon, SAVL, Bernard Gauthiez

celui de la Croix-Rousse, une confluence, des plaines, les lits des cours d'eau, le défilé de la Saône, le talweg de Fourvière, la presqu'île, la cuvette de Vaise, l'éperon rocheux de Loyasse. La juxtaposition de ces éléments topographiques a participé à la constitution de la ville de Lyon avec des entités géographiques et des quartiers qui ont chacun leur propre identité topographique et qui sont en même temps les uns à côté des autres. Cette richesse a largement influencé les implantations bâties en offrant des positions remarquables. Mais elle crée aussi des contraintes importantes avec les dénivelés et les cours d'eau, qui peuvent être des voies de transport, et aussi des éléments à traverser ou qui peuvent générer des inondations. Cela fait partie de la complexité du site

et des contraintes qu'apporte le site. Ici, vous voyez une étude qui a été faite il y a quelques années sur les points de vue : les petits ronds gris représentent des points de vue que peuvent créer les collines et le plateau sur la plaine et réciproquement de la plaine vers le plateau, et qui sont des caractéristiques fortes du site.

**Le deuxième point est l'environnement bâti** qui est très dense et qui marque très fortement ce paysage urbain. On caractérise souvent cet environnement bâti dans l'évolution de l'Ouest vers l'Est des centralités de la ville. Cela montre aussi la forte minéralité de certains quartiers puisque le centre d'une traboule fait aussi partie du Paysage urbain historique, on n'est pas que sur

des points de vue mais aussi des ambiances très micros et locales. Un travail est en cours avec le professeur Bernard Gauthiez, l'Agence d'urbanisme et le Service archéologique pour reconstituer de façon un peu plus fine l'évolution de la ville à travers les différentes périodes. Cette étude veut aller aussi vers un plan de recomposition architectural qui recrée les différents liens qu'il peut y avoir entre les différentes strates du bâti. On ne juxtapose pas simplement des quartiers de différents siècles mais on se rend compte qu'on a de nombreux axes de composition, des clins d'œil, des références architecturales. C'est l'ensemble qui crée ce paysage urbain bâti d'une très grande richesse et que l'on n'a pas fini d'investiguer. Tout le monde se rend compte que cela crée un paysage d'une grande harmonie et dont chacun peut profiter au jour le jour. Puis également dans des plans de datation, c'est-à-dire que l'on re-date l'ensemble des immeubles pour montrer les différentes périodes de développement des différents bâtis qui coexistent dans la ville contemporaine. Le patrimoine végétal dans cet environnement bâti s'implante à la fois dans le site géographique naturel que l'on a vu au départ et est un complément de la construction des quartiers à travers des fonctions ou des usages, tels que des espaces de loisirs comme les places ou les grandes mailles plantées qui remplacent les remparts au XVII<sup>e</sup> siècle, des éléments de décors urbains, des éléments de production et de création comme le jardin médicinal de l'Hôtel-Dieu ou le jardin des plantes qui est utilisé comme support pour motif de la soierie. Ce développement se fait en parallèle du bâti.

**La troisième strate, ce sont les espaces verts et les jardins** dont on va parler abondamment dans les interventions suivantes.

**La quatrième strate, ce sont les plans d'occupation et d'organisation de l'espace.** Ce sont les strates qui sont dans les plus courtes périodes d'évolution puisque la durée de vie d'un PLU se situe entre 10 et 20 ans. C'est ce qui se renouvelle le plus rapidement mais qui montre des constantes. C'est un outil intéressant pour caractériser le Paysage urbain historique.

Pour terminer, cette notion de Paysage urbain historique, en élargissant le focus sur l'ensemble de la géographie de la ville, permet aussi de développer des projets urbains qui se développent à l'échelle géographique de la ville et notamment à travers des projets d'aménagement paysager urbain. On pense aux deux grandes

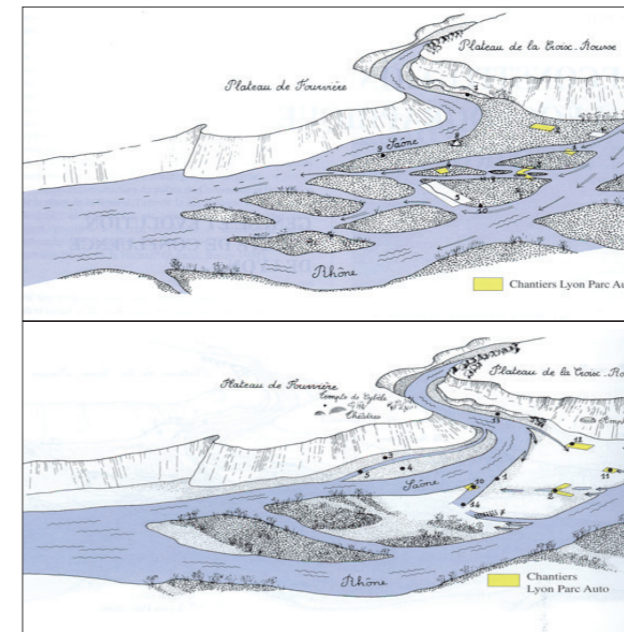
opérations, Berges du Rhône et Rives de Saône, qui ont dépassé l'échelle des quartiers pour englober toute l'agglomération même de la ville ou de la ville centre. Et puis, les documents d'urbanisme, puisque le PLU-H en cours de révision, permettront de prendre en compte les nouveaux enjeux que posent ces espaces naturels pour les quelques années à venir.

### Jean Truc

Merci Philippe Lamy. La parole est maintenant donnée à Jean-Paul Bravard qui est professeur de géographie et qui va parler de l'espace géomorphologique du site historique de Lyon.

### Jean-Paul BRAVARD, Professeur de géographie émérite, Université de Lyon

Bonjour à tous, je remercie les organisateurs de l'honneur qu'ils m'ont fait de venir parler devant vous. Je vais essayer de vous présenter les relations entre les cours d'eau du site lyonnais et le patrimoine lyonnais. Je commencerai par deux références littéraires, d'une part la façon dont des historiens ont traité les villes; beaucoup d'entre eux considèrent que les fleuves sont des données. Je cite un grand urbaniste historien catalan: «L'histoire des villes fluviales présente de telles analogies que tout déterminisme naturel est exclu». C'est-à-dire que pour lui, la ville s'est construite sous le poids exclusif des choix urbanistiques et sous l'effet d'une pression urbaine croissante. Ainsi, le cours d'eau serait un donné, à tel point que l'on n'y fait plus attention souvent; ce serait un cadre immuable que la ville a dompté et qui est un milieu contrôlé au fil des siècles. Je préfère me tourner vers Elisée Reclus, un grand géographe qui a participé à *L'histoire de la France* de Lavisse au début du XX<sup>e</sup> siècle et qui a rédigé le fameux *Tableau géographique* de la France. Je suis retourné à sa description de Lyon: «C'est presque toujours quelque chose de fort humble que les premiers germes qui décident sur un point la fixation d'un groupe d'hommes: germe frêle qui a besoin de s'appuyer à une défense naturelle. Celle-ci ne manqua pas à Lyon. Il est significatif que le premier mot prononcé par un géographe sur Lyon soit le mot d'acropole, dit Strabon». Mais la protection de Lyon, dit-il c'est «surtout le double fossé que tracent en s'allongeant parallèlement, avant de se confondre, le Rhône et la Saône». Dans «fossé», on voit là des termes de défense. «En déposant latéralement leurs alluvions, en formant une série d'îles destinées à se souder ou à être soudées ensemble, les deux fleuves ont circonscrit



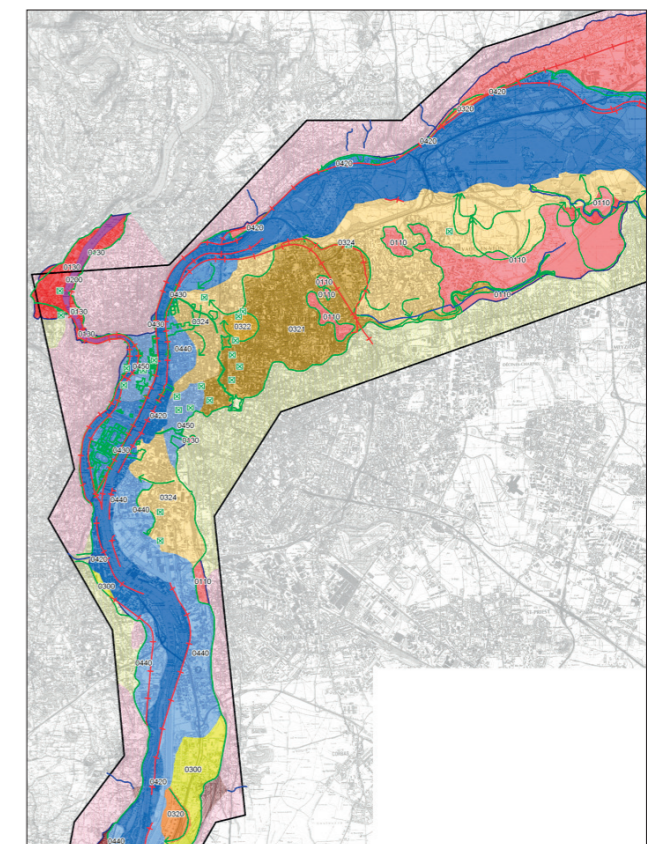
Aspect topographique du site de Lyon © Lyon, les dessous de la Presqu'île, Lyon ara, 2000

un berceau de ville [...]. C'est donc une agglutination de villes diverses qui se groupe aux bords de la Saône et du Rhône». C'est remarquable et c'est une vision qui est fortement inspirée par les travaux des archéologues lyonnais du XIX<sup>e</sup> siècle: celle des îles et des noyaux sur la Presqu'île notamment.

Maintenant, je vais vous présenter deux points en rendant hommage au fameux livre de Marius Audin sur le Confluent: d'une part l'idée que le paysage des deux fleuves s'est construit au fil des siècles dans l'Antiquité, qu'il y a eu une longue interruption de ce dialogue ville-rivière, car on se sait pas ce qui s'est passé au Moyen Âge en particulier. Et d'autre part, le poids de l'histoire récente, moderne et contemporaine dans le paysage de Lyon. Une rupture est intervenue au début des années 1980, avec le dialogue interdisciplinaire entre les archéologues et les naturalistes; et en particulier l'étude des processus qui ont conduit à construire la Presqu'île sous la ville. Des bateaux ont été découverts sur les quais du quartier Saint-Georges, ils seront bientôt exposés. C'est un site de confluence, la confluence du bras Marsaux, au pied de Fourvière, et de la Saône telle qu'elle était au 1<sup>er</sup> siècle. Vous avez deux cartes, l'une du IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. et l'autre du I<sup>er</sup> siècle après J.-C., fort différentes, montrant que les lieux ont profondément changé.

On assiste à l'époque de La Tène et à l'époque romaine, à une consolidation de la Presqu'île et une fermeture des bras, mais incomplète parce les crues continuent de passer. Il y a donc une histoire difficile et complexe. La figure de gauche résume une quinzaine de mètres d'accumulation

sédimentaire qui se déroule entre le IV<sup>e</sup> millénaire et l'époque romaine. Il n'y a pas eu beaucoup d'accumulation par les cours d'eau entre l'époque romaine et l'époque actuelle. La DREAL<sup>1</sup> a demandé, il y a une dizaine d'années, des cartes permettant de comprendre comment les crues, si elles se produisaient dans la vallée du Rhône entre Seyssel et la mer, risquaient de se propager dans la plaine alluviale compte tenu des héritages anciens. Une des cartes indique en couleur jaune et bistre les périodes de l'histoire du fleuve, du Rhône en particulier, qui signifient une certaine accumulation avec des périodes de calme. Une autre carte représente les chenaux à méandres, c'est-à-dire un paysage du calme, d'eaux lentes, d'eaux faiblement inondantes, que l'on rencontre partout dans la vallée du Rhône. Le Moyen Âge a été très particulier avec des franchissements faciles, avec l'occupation des



Carte des unités alluviales du Rhône dans la région lyonnaise © Bravard et al

plaines, la formation de bons sols agricoles. Au contraire, il y a eu des périodes extrêmement violentes, par exemple entre 800 et 400 avant J.-C. et entre le Moyen Âge (XIV<sup>e</sup> siècle) et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La grande tâche bleue, c'est la menace que font peser les alluvions du Rhône sur Lyon parce qu'elles vont s'engouffrer dans le goulot lyonnais. Le climat a changé, il s'est refroidi, il a été plus dur mais c'était aussi une époque qui suivait le Moyen Âge chaud et dans laquelle les pentes, les versants, les montagnes ont



été défrichés et l'érosion de ces montagnes a produit ces matériaux. On est devant une interaction nature/culture à l'échelle du bassin. Lyon est à la jonction de deux grands cours d'eau : la Saône et le Rhône qui ont chacun réagi.

Par exemple, le pont de la Guillotière, sur un plan du XVIII<sup>e</sup> siècle, montre deux segments : le franchissement du Rhône lui-même qui est hérité du pont médiéval de la Guillotière et le prolongement jusqu'à la place Péri qui est destiné à faire passer le Rhône de l'époque. Il ne passait plus sous la section trop restreinte qu'il avait à l'époque médiévale, donc on l'a rallongé. Voici un plan des inondations de 1840 : vous voyez comment l'inondation a touché la plaine du Rhône (en bleu). Vous voyez la difficile existence des premiers quartiers de la rive gauche face à l'inondation. Les alignements urbains de la rive gauche ne suivent pas le tracé du Rhône actuel. Ils sont orientés autrement, c'est l'héritage du fonctionnement fluvial. Il y avait un port au niveau du grand pont blanc de la Guillotière qui était destiné à accommoder cette mobilité fluviale.



Carte de l'inondation de 1840 © Bibliothèque municipale de Lyon

Un autre exemple remarquable que j'ai pu photographier grâce aux archéologues du SAM<sup>2</sup>, c'est la Fosse aux Ours. Deux archéologues s'interrogent sur ce qu'ils sont en train de regarder : une berge médiévale et des dépôts médiévaux. Au-dessus de la berge inclinée, on voit cinq à sept mètres d'alluvions du Petit Âge glaciaire qui sont venus s'accumuler sous les arches du pont de la Guillotière. Le 31 mai 1856, la rupture d'une digue s'est produite à Villeurbanne. Les maisons de Charpenne étaient en partie faites en pisé et se sont effondrées car la hauteur d'eau était comprise entre un et deux mètres. C'est après cette crue que les techniques de construction ont changé dans la ville. Voici l'extrait d'une thèse, la zone inondée en 1856 est énorme, les flux d'eau étaient entre un et deux mètres selon la pente naturelle qui est forte en direction de la Guillotière. Nous sommes devant

une ville qui a connu une tragédie il y a 150 ans et qui peut encore la connaître. Nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle catastrophe même si les défenses ont été renforcées sur la Saône avec le passage graduel des plans inclinés qui menaient des maisons à la rivière, à des digues verticales. La consolidation des fleuves dans Lyon s'est accompagnée de travaux de génie civil, notamment l'aménagement de Pierre-Bénite en 1966. Ce barrage a permis de réguler les hauteurs d'eau, dès que la crue augmente le niveau d'eau baisse du côté de Pierre-Bénite alors qu'il commence à monter à l'amont. On a là un point de bascule qui est le nœud du développement touristique lyonnais (la fréquentation des berges). Si on ne parlait que de la crue décennale, tous les quais jusqu'à Pierre-Bénite seraient noyés.

Pour conclure, je voudrais signaler quelques actions intéressantes comme les maquettes de Fourvière ou l'article du Service archéologique de la Ville de Lyon publié dans *les Nouvelles de l'Archéologie*. Merci de votre attention.

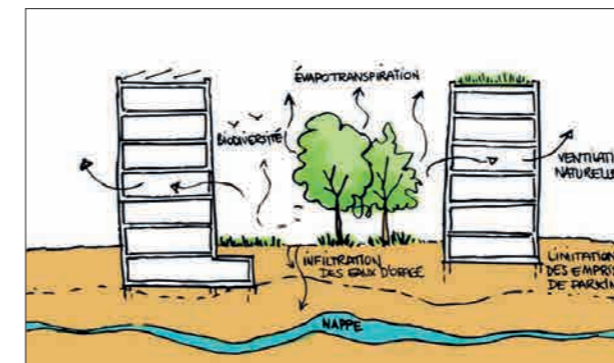
### Jean Truc

Merci à Jean-Paul Bravard de nous avoir rappelé avec Strabon que l'acropole n'est pas seulement à Athènes. Dans son exposé, il a montré que l'histoire des Hommes ne se fait pas dans un cadre naturel figé, que le cadre lui-même, et en particulier le fleuve, a beaucoup évolué et qu'il faut en tenir compte et parfois s'en méfier. Je vais donner la parole maintenant à Isabelle Eynard-Riondet qui va présenter les outils de gestion des espaces naturels, puis la parole sera à Frédéric Ségur.

### Isabelle EYNARD-RIONDET, Urbaniste territoriale secteur Lyon, Délégation Développement urbain et Cadre de vie, Métropole de Lyon

Je vais vous présenter à mon tour la façon dont le document de planification de la Métropole de Lyon organise la préservation et la mise en valeur du paysage urbain et naturel de la ville et en particulier au sein du site historique dans un contexte renouvelé de lutte contre le réchauffement climatique. Mon collègue Frédéric Ségur évoquera ensuite la dynamique d'adaptation du paysage notamment au regard des enjeux climatiques. Je commencerai par vous exposer les nouveaux enjeux et les objectifs qui concourent à la préservation de ce patrimoine naturel au sein du paysage historique. Puis, la boîte à outils, qu'ils soient au service du dialogue entre patrimoine urbain et naturel ou spécifiquement dédiés au service du patrimoine naturel.

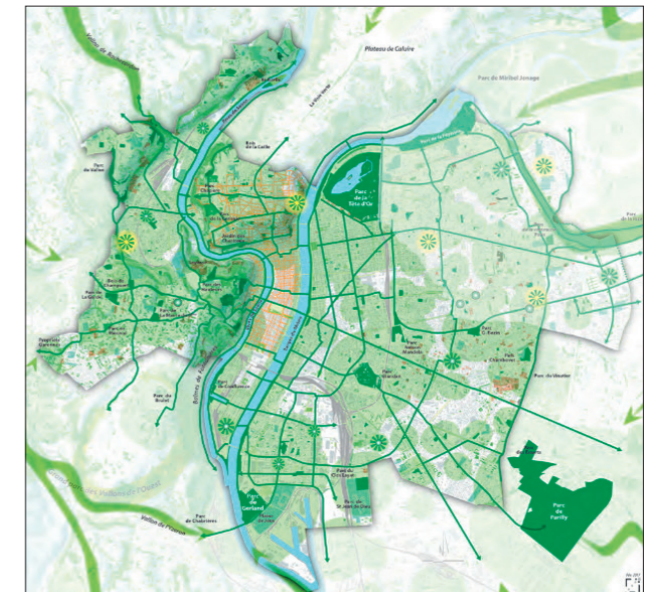
Pour répondre aux enjeux environnementaux climatiques de préserver les ressources et de préserver la santé des habitants, ces objectifs sont portés par le PLU-H, qui a tenté de porter des avancées significatives. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui le défi environnemental. Le patrimoine naturel est un atout, l'eau et le végétal sont au cœur de la lutte contre le réchauffement climatique pour la préservation du cadre de vie et de la santé des habitants. La nature en ville est un élément fondamental de ce cadre de vie en apportant des bénéfices sociaux tels que des espaces de respiration, des espaces de convivialité et des bénéfices environnementaux.



Bénéfices environnementaux © Métropole de Lyon

Par exemple, elle contribue à la qualité de l'air et de l'eau, à la régulation du climat et du ruissellement des eaux de pluie et à la diminution des îlots de chaleur urbains dont on souffre particulièrement en ville. Une grande orientation a été inscrite dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU-H, il s'agit de développer l'agglomération en s'appuyant sur la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature en ville. On part d'une échelle assez large pour la trame verte et bleue et en renforçant la présence de la nature en ville. Cette déclinaison de la trame verte et bleue a été ensuite déclinée dans chaque arrondissement avec ses spécificités afin de renforcer les espaces de nature.

Le territoire a pour caractéristique d'être assez dense et minéral avec la présence d'un confluent, de deux collines qui offrent des vues sur la ville historique et contemporaine ainsi que sur le grand paysage, des balmes boisées en partie préservées par les risques géotechniques, des parcs et des jardins et des alignements d'arbres le long des grandes artères et cours d'eau. Le concept de nature en ville répond aux caractéristiques du territoire centre qui est assez minéral. Deux grands principes sont recherchés : former un maillage et garantir une armature verte d'agglomération avec les liaisons vertes. Elles sont le support d'une ou plusieurs fonctions : écologique,



Orientations du PADD du PLU-H - Trame verte et bleue © Métropole de Lyon et UrbaLyon

paysagère, agricole, de loisirs, de découverte et de déplacements. L'idée est de renforcer la présence de la nature en ville à toutes les échelles, que ce soit dans les parcs ou sur les terrasses.

Je vais passer maintenant à la présentation des outils. Le premier est un outil de protection assez global qui est spécifique au site UNESCO et à la zone tampon qui recouvre 750 hectares, qu'on appelle OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) et qui s'inscrit dans le PLU. Il s'agit bien d'un outil global au service du Paysage urbain historique dans son ensemble qui concerne le bâti et le végétal. Il y a des thèmes particuliers qui sont mis en avant : le paysage, les liaisons douces et la mise en réseau, les éléments qui marquent le paysage comme les fortifications, murs, les vestiges archéologiques, la qualité des espaces publics, le végétal et les balmes qui sous-entendent de préserver les caractéristiques bâties et paysagères, les boisements, limiter la constructibilité, accompagner le développement et la restructuration des fonctions urbaines et des équipements majeurs présents dans le paysage.

Les outils de protection du paysage urbain et naturel ont pour objectif d'assurer un développement de la Métropole qui s'appuie sur les qualités des territoires. Au titre de ces outils, on trouve des zonages avec pour objectif d'adapter le développement urbain aux qualités de chacun des secteurs. Plus de quarante zonages ont été définis, par exemple, les secteurs de balmes sont couverts par des zonages qui limitent l'urbanisation, ou les zones naturelles.

On trouve également des outils graphiques et de projet ainsi que des outils spécifiques aux éléments qui présentent un intérêt patrimonial, que ce soient des éléments individuels ou des secteurs dans leur ensemble, avec une augmentation du repérage de ces secteurs en particulier sur le territoire de la ville de Lyon. Enfin, voici les outils spécifiques au paysage naturel qui tendent à renforcer la nature en ville avec trois objectifs : favoriser une équité d'accès aux espaces verts et aux zones de « fraîcheur », porter cette ambition par l'espace public mais aussi par l'espace privé, et favoriser un principe de maillage écologique. Dans ces outils on trouve : un coefficient de pleine terre qui est un nouvel outil introduit dans le PLU-H où l'on ne doit pas trouver d'espace minéral ou maçonné ; des règles qualitatives relatives à l'organisation des espaces végétaux ; un repérage augmenté des espaces naturels ; des outils de projet pour créer des nouveaux espaces verts et cheminements.

En conclusion, ces outils forment le cadre réglementaire mis en place par la Métropole en association avec les communes pour la protection du paysage urbain et naturel. Ces outils essayent de répondre à différents enjeux sans trop figer les choses car ce sont des espaces vivants et le changement climatique n'est pas sans impact sur le paysage et le végétal.



Neuville-sur-Saône, quai Armand Barbès © Berthaud Frères, Paris



Lyon Montchat, avenue du château © Farge Edition

### Frédéric SEGUR, Responsable Ingénierie et Prospective, Patrimoine végétal, Métropole de Lyon

Bonjour à tous. Je vous propose une réflexion sur les enjeux prospectifs liés au changement climatique par rapport à la relation de la ville à son patrimoine naturel. Pour ça, je vous propose une analyse retro-prospective car c'est toujours important de regarder dans le passé quels ont été les motivations à l'origine des grands mouvements de plantation que l'on a pu connaître. Si on remonte dans le temps, c'est autour de la ville, dans les campagnes, que l'on a commencé les véritables plantations volontaires d'arbres notamment le long des routes, des chemins et des canaux en France au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

Avec les ordonnances de Sully puis de Colbert, on va systématiser la plantation d'arbres le long de toutes les infrastructures routières en France. Colbert disait « la France périra par manque de bois » : il y a avait une volonté politique et stratégique derrière cette plantation d'arbres le long des infrastructures. L'autre motivation était d'offrir un confort d'ombrage aux voyageurs : la question du climat et du déplacement était déjà intégrée dans ces motivations.

Ce qui est intéressant c'est que la ville médiévale était très peu plantée et ce sont les extensions urbaines de la ville autour de ces chemins plantés qui a fait rentrer l'alignement d'arbres dans la ville. L'alignement est devenu progressivement un élément du vocabulaire urbain alors qu'au départ c'était un élément du vocabulaire des espaces péri-urbains et naturels. Ensuite, au XIX<sup>e</sup> siècle pendant le Second Empire, il y a une véritable théorisation de la nécessaire présence de la nature dans la ville pour contrebalancer le phénomène de métropolisation. Se sont développées à Paris des réflexions par Adolphe Alphand et Édouard André qui étaient un peu les chevilles ouvrières d'Hausmann dans le cadre des grands projets de modernisation de Paris. On parle souvent, pour cette période, d'efforts d'embellissement, comme si la plantation d'arbres et la création de parcs se résumaient à des questions esthétiques. Quand on lit les traités de l'époque, on s'aperçoit que les principales motivations étaient l'amélioration de la qualité de l'air, offrir de l'ombrage, le bien-être et la santé. On avait une intuition de la relation entre la présence de la nature en ville et la santé. C'était également des questions sociales : la création de parcs publics permettait à l'ensemble de la population d'avoir une relation à la nature que ne permettait pas la présence

de jardins réservés à l'aristocratie. Ces valeurs sociales, sanitaires et économiques s'ajoutent à l'embellissement et à l'attractivité de la cité. Tous ces éléments sont à la base de la motivation pour planter la ville de manière systématique.

Le modèle parisien a été reproduit dans toutes les grandes villes notamment à Lyon. Quand on regarde des images d'archives, on aperçoit systématiquement des plantations d'arbres le long des routes et sur les places. Toutes les grandes propriétés bourgeoises se faisaient en accompagnement de grands parcs inspirés du Parc de la Tête d'Or, lui-même créé vers 1856 pendant le Second Empire. On a véritablement un héritage de cette période de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> par rapport à l'ensemble de ces valeurs positives associées à la présence de la nature dans la ville.

Malheureusement, au XX<sup>e</sup> siècle, il y a une grosse rupture. Il y avait d'autres priorités avec le développement des déplacements et l'essor de la voiture. On perd ces notions de valeur, cette connaissance et cette motivation par rapport aux plantations. Quand on écoute les discours de l'époque, on s'aperçoit que cette présence de nature et d'arbres est considérée comme quelque chose de négatif car il faut ramasser les feuilles, tailler les branches, les racines soulèvent les trottoirs, les arbres tombent, etc. Le discours basé sur des aspects négatifs justifie de supprimer ces arbres pour moderniser la ville et la rendre plus fonctionnelle. Il faut savoir qu'en France 90% des arbres d'alignement le long des routes ont disparu au XX<sup>e</sup> siècle. Cet héritage de trois siècles de plantation a été sacrifié au nom de la modernité. Les choses s'inversent à partir des années 1990, à partir de la mobilisation des habitants et des associations. Ils ont interpellé les décideurs politiques sur la ville fonctionnelle jugée irrespirable, polluée, répulsive. La demande des habitants étaient de revoir les choses et regagner une qualité de vie. Ça a permis au niveau de la Ville et de la Métropole de Lyon de développer des politiques pour réintroduire la question du végétal et notamment de l'arbre par la protection réglementaire avec les PLU ou par des politiques d'aménagement avec les projets urbains. La requalification des Berges du Rhône est le symbole de ce retour de la nature en ville.

On a développé des Chartes de l'arbre qui regroupent 120 partenaires tels que des communes, des associations, des acteurs public-privé autour de cet objectif collectif de développer et protéger la place de la nature en

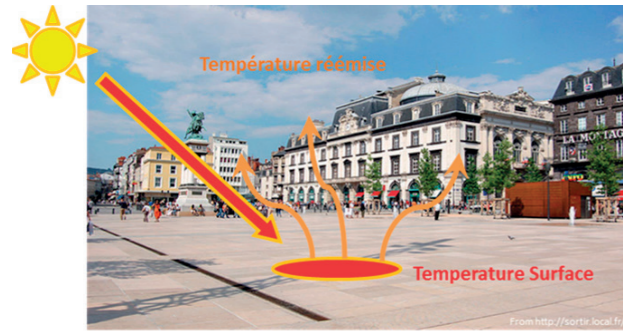
ville. Cette charte est basée sur la redécouverte de ses services écosystémiques vantés au XIX<sup>e</sup> siècle et oubliés par la suite. Aujourd'hui, une série de documents scientifiques montre que les intuitions du XIX<sup>e</sup> siècle sur les questions de santé, de bien-être et de qualité de l'air étaient bonnes. On a des preuves scientifiques des services que peut rendre la nature en ville qui justifient de créer un équilibre entre le développement urbain et le patrimoine naturel notamment face aux enjeux de changement climatique. L'arbre et le végétal comme éléments de régulation thermique en ville sont indispensables aujourd'hui au regard des éléments prospectifs. On a du mal à s'imaginer que dès 2050, on aura des vagues de chaleur qui dépasseront 50 degrés, ce qui est au-delà des records de chaleur que l'on a déjà connus qui avoisinaient 43 degrés. Une canicule comme celle de 2003 particulièrement mortelle à Lyon, arrivera un an sur deux en 2050 avec des intensités et des longévités plus grandes. La question de l'adaptation de la ville pour la rendre encore vivable pour ses habitants est une véritable priorité politique notamment la lutte contre les îlots de chaleur.



© Grégoire Berquin

Le caractère imperméable de la ville amplifie ce phénomène de chaleur qui crée une différence de température entre la ville et la campagne de 2 à 4 degrés tout au long de l'année et de 10 degrés pendant les vagues de chaleur. C'est cela qui est à l'origine des problèmes de souffrance et de santé. Pour lutter contre les îlots de chaleur il y a plusieurs leviers : l'eau, la colorimétrie des matériaux et surtout le végétal.

Ce dernier permet d'apporter de la fraîcheur par l'ombrage et l'évapotranspiration. Au niveau de la Métropole avec tous les signataires de la Charte de l'arbre, on développe un Plan Canopée qui permet d'intensifier la présence de la nature en ville. Cette intensification passe



Place de Jaude, Clermont Ferrand © Tout droit réservé

par la protection de l'existant. Avant de planter des arbres qui seront actifs d'ici vingt ou trente ans, il faut protéger ceux qui existent dans le domaine public et privé. On s'est aperçu que 80% des arbres du territoire de la Métropole se trouvent sur le domaine privé. Ce n'est pas avec l'exemplarité des plantations sur le domaine public des communes et de la métropole que l'on réussira à garder une ville qui sera agréable et vivable dans les prochaines décennies.

Cette question dépasse celle de l'arbre, toute la présence du végétal est bénéfique sous différentes formes et strates que ce soit sur les toitures ou sur les façades. On imagine cette intensification dans les quartiers modernes mais comment intègre-t-on ces nouvelles injonctions dans la transformation de la ville historique? C'est une des questions qui se posent aujourd'hui sur l'interface entre la valeur patrimoniale des sites et les enjeux liés au changement climatique.

Un des autres enjeux climatiques, c'est l'impact de ces changements sur la végétation elle-même. On le voit avec un certain nombre de maladies comme le chancre coloré. Pendant que je parle, on est en train d'abattre des arbres sur le quai Sarraill à cause du développement de cette maladie. On sait que les monocultures sont très fragiles et quand les maladies se développent, on peut

voir se détruire l'ensemble d'un patrimoine et d'une identité. Les platanes sur les quais du Rhône font partie de l'identité culturelle de Lyon et avec la présence de cette maladie on a l'interdiction de replanter des platanes. La question de la transformation de l'identité lyonnaise est posée par rapport à cette problématique. Si on veut avoir une nature en ville résiliente, on doit l'imaginer beaucoup plus diversifiée à l'échelle du territoire et des projets sur le plan génétique. Cela pose des questions sur l'évolution de la forme urbaine et la présence de la nature en ville. Pour avoir un paysage résilient, il faut implanter de manière non régulière des arbres avec des essences diversifiées. Cela pose la question sur le dialogue entre l'histoire et la valeur patrimoniale avec l'héritage de quatre siècles de plantations régulières ordonnancées autour d'alignements réguliers. Aller vers une logique de diversification des essences pose question sur notre capacité à imaginer le patrimoine naturel de demain, avec un nouveau vocabulaire qui permet de trouver un point d'équilibre entre le développement urbain et le développement du patrimoine végétal, et la valeur patrimoniale des sites avec l'évolution des paysages. Je vous remercie.

### Jean Truc

Merci aux quatre intervenants pour leurs propos variés et très denses. On a parlé de l'Antiquité, du Moyen Âge, de Colbert, des villes arborées du XIX<sup>e</sup> siècle, de la catastrophe du tout automobile du milieu du XX<sup>e</sup> siècle et puis de l'avenir. On a parlé des fleuves et des arbres. Le propos était varié. L'idée essentielle qui transparait est que le patrimoine naturel est une notion importante et qu'il continue à se construire à travers la diversification des plantations qui sera le patrimoine de demain.

1. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

2. Le Groupe de travail suisse pour l'archéologie du Moyen Âge et de l'époque moderne. SAM pour Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für Archäologie des Mittelalters und der Neuzeit

# Échanges avec la salle

## Question de Marie-Claude Dumont, association de l'église Saint-Bruno-les-Chartreux

J'aurais une remarque à faire et une question à poser. La remarque est que nous avons la chance d'avoir des collines et des fleuves et que les balmes me paraissent insuffisamment mises en valeur et aménagées. Je marche beaucoup, je vais de ma Croix-Rousse à Fourvière et j'utilise les petits escaliers. Beaucoup de marches sont en très mauvais état même dans les Esses. Je pense qu'il y aurait un travail à faire pour entretenir ces balmes. Je pense aussi aux terrasses, sous le jardin des Chartreux, qui sont à l'abandon. L'objectif serait que des personnes puissent les utiliser et créer des parcours sur ces balmes pour aller d'une colline à l'autre.

Je poserai une question à M. Ségur à propos des platanes : dans la période de réchauffement climatique, le platane protège les façades de façon plus haute que d'autres espèces. Est-on certain que si on mêlait les platanes à d'autres espèces, ils prendraient le chancre coloré? Il me semble que le platane a des avantages de protection contre le rayonnement solaire que n'ont pas beaucoup d'autres espèces.

## Réponse de Frédéric Ségur

Je partage votre point de vue sur le besoin de mieux valoriser les balmes publiques et privées de la métropole. C'est un élément très fort de l'identité et du paysage lyonnais ainsi qu'un potentiel de déambulation et de promenade insuffisamment mis en valeur. C'est un sujet qui mériterait davantage d'attention. Sur la question du platane, il faut savoir que le platane utilisé en France est l'hybridation d'un platane américain et d'un platane d'orient. Ce mélange a donné de très bons résultats et a été choisi dans la période haussmannienne car il était aussi haut que les immeubles de sept étages. Ces platanes ont cette qualité de dialogue avec l'architecture et cette capacité à faire de l'ombrage. On n'a pas trouvé le remplacement du platane en termes d'ampleur et de qualité d'ombrage. Les chênes et les érables ont également une qualité d'ombrage intéressante mais qui n'égale pas celle des platanes. L'idée ce n'est pas de dire que tous les platanes

vont disparaître. La politique de diversification est une politique de bon sens qui a pour objectif de pérenniser au maximum ce patrimoine. À partir du moment où on diversifie au sein des plantations, on minimise les risques de développement de maladies épidémiques. Ce serait tout à fait possible de replanter sur certains espaces des platanes mélangés à d'autres espèces : cela minimiserait les allergies et les irritations. La politique de diversification est aussi de prendre en compte les questions d'allergie et de pérennisation. L'objectif est que l'on n'ait pas plus de dix pour cent de platanes sur la métropole pour limiter les risques tout en maintenant le plus longtemps possible les platanes existants. Quand on fait des abattages, c'est pour protéger les autres platanes.

## Question de Yannick Bourbon, conseil de quartier de Montchat

Nous avons commencé en 2012 à travailler sur les trames verte et bleue. On s'est penché sur le SCOT qui préconisait de faire une trame verte entre les Berges du Rhône et le parc de Vinatier. Nous nous sommes heurtés, malgré nos recensements de délaissés urbains et de friches urbaines, au foncier. Autre problème et autre exemple, Villeurbanne a un gros projet d'urbanisation de sa zone sud qui comprend une trame verte du parc Édouard Vaillant jusqu'à la rue de la pouponnière. Le problème est que depuis deux ans les projets ne sont pas arrêtés donc on ne sait pas où l'on va. Il ne faut pas arrêter une trame verte en pleine zone urbaine. Il faut relier le parc de la pouponnière et sa trame verte au parc Chambovet et au parc de Vinatier. Nous on veut bien suivre et accompagner les services techniques mais il faut suivre, même si les élus sont confrontés à des problèmes budgétaires.

## Réponse de Jean Truc

La question du foncier n'est pas au cœur du sujet mais c'est une question délicate à Lyon avec des actions qui sont menées et d'autres qui vont être proposées bientôt. Je peux vous assurer qu'un parcours vert, on peut arriver à le régler sans forcément acheter beaucoup de foncier, qui est aujourd'hui très cher.

**Réponse de Philippe Lamy**

Sur la question de la trame verte, de la mise en valeur des balmes et des cheminements, il faut observer les dernières années, il y a des projets qui ont été faits notamment le projet Rives de Saône qui est un cheminement sur une dizaine de kilomètres inscrit dans une ville, ce qui n'est pas si courant que ça. Sur les Berges du Rhône, c'est la création d'un cheminement largement arboré et paysager. Ces deux cours d'eau donnent des axes forts pour créer une trame. Il y a la création du parc Blandan qui est récente. La question du foncier est une question importante notamment dans les balmes du 4<sup>e</sup> arrondissement qui avait des projets de passage à travers ces balmes. Quand on doit traverser des copropriétés, il est facile de mettre en œuvre des servitudes mais quand on doit avoir l'accord à l'unanimité des copropriétaires, c'est plus difficile.

Sur la question de l'entretien des escaliers qui font partie de la topographie et des cheminements en ville, c'est une vraie réalité qui rejoint des questions budgétaires.

**Question de Patrick Beau, président du CIL Voltaire Part-Dieu**

Je voulais apporter un complément. Pour la nature en ville, je n'ai entendu que les mots « arbre » et « espace vert » mais j'aurais aimé entendre « oiseau », « insecte », des éléments vivants et micro mammifères. Ça, c'est une réflexion d'ordre général.

Dans mon secteur je suis confronté à la densification à la Part-Dieu. On a voulu défendre un espace vert qui se trouve derrière et qui est trois fois plus grand qu'un terrain de foot mais il va disparaître parce qu'il va y avoir une densification. Il y a une contradiction. On aurait pu avoir une vision d'entrée de ville plus verte en pleine terre qui ne soit pas en l'air ou sur les toits.

**Question d'un auditeur**

On a eu une présentation intéressante mais statique au regard des enjeux de circulation. Vous avez dénoncé les erreurs du XX<sup>e</sup> siècle au regard de l'envahissement de véhicules. Il me semble qu'avec les modes de consommation à venir comme : le dernier kilomètre, les achats sur internet, les livraisons plusieurs fois par jour de produits que l'on veut voir arriver le plus tôt, amènent à des développements considérables de camionnettes de 700 ou 800 kilogrammes qui transportent 100

kilogrammes trois fois par jour. Il y a un enjeu de comptabilité compte-tenu du développement de ces pratiques. À Paris, on a utilisé des péniches comme plateformes logistiques avec des livraisons sur des ports extérieurs et les triporteurs livraient dans les quartiers avoisinants. Ça s'appelle « vert chez vous ». Ce genre d'initiatives me paraît intéressant à développer.

**Question d'un auditeur, Architecture et urbanisme**

Dans la continuité des préoccupations de bien-être et de santé que Frédéric Ségur a rappelées, est-ce que la Ville et la Métropole réfléchissent à des points d'eau dans les espaces publics ? Pour compléter la trame bleue en pointillé, est-ce qu'il ne serait pas intéressant de prévoir systématiquement une fontaine ou une borne dans les espaces publics ? Comme on prévoit des arbres et des bancs.

**Réponse de Jean Truc**

La question de la densification urbaine est une grande question mais qui n'est pas la question d'aujourd'hui tout comme les transports commerciaux. Par contre, sur la question des points d'eau, peut être que quelqu'un peut répondre ?

**Réponse de Frédéric Ségur**

L'eau est un des leviers de rafraîchissement de la ville. On travaille de plus en plus sur la gestion de l'eau de pluie en surface pour avoir plus de surfaces évapotranspirantes et de zones de fraîcheur. Avoir des points d'eau avec des espaces publics comme une sorte d'oasis urbaine et des îlots de fraîcheur fait partie de la stratégie.

**Remarque de Jean-Paul Bravard**

Quelque chose m'étonne, on a deux grands cours d'eau avec une qualité qui est bonne, notamment le Rhône. Ces fleuves vont se réchauffer et leur débit va diminuer. Imaginez ce que ça sera d'ici dix ou vingt ans, le sentiment de la jeunesse lyonnaise, de voir des fleuves frais et attractifs dans lesquels ils n'auront pas le droit d'aller. Est-ce que l'on ne pourrait pas préparer quelque chose qui permette aux gens de s'approcher de l'eau et d'y descendre comme au XIX<sup>e</sup> siècle avec les bains publics ?

# Table ronde 2

## EMBELLIR LA VILLE, DES PARCS ET JARDINS HISTORIQUES AUX ESPACES NATURELS



# Interventions

Présidée par Daniel BOULENS,  
ancien Responsable de la Direction  
des Espaces verts de la Ville de Lyon



Lionel Markus, Laurence Porte, Chiara Santini, Elsa Laubez, Bertrand Vignal, Daniel Boulens © Muriel Chaulet, Ville de Lyon

Bonjour à tous. À la retraite depuis trois mois, j'ai pris d'autres fonctions dans une association sur les parcs et jardins urbains au niveau mondial qui s'appelle «World Urban Parks». J'ai conduit aux destinées de la Direction des Espaces verts pendant près de 18 ans. Je ne m'attendais pas à être là aujourd'hui pour parler de patrimoine parce que tout au long de ma carrière professionnelle, les élus en charge des espaces verts étaient appelés «les adjoints aux petites fleurs». Ça montre l'évolution des «vieilles pierres» et des «petites fleurs» jusqu'au «patrimoine». Les questions que vous avez posées montrent tout l'intérêt que vous avez à vivre dans vos quartiers. Pour les gestionnaires du patrimoine bâti et naturel, c'est une autre dimension. Il y a 20 ans, cela aurait été impossible d'aborder le thème de cette journée. Je suis arrivé à la Ville de Lyon en 2001. Je me rappelle qu'en 2003, l'Adjoint à l'Urbanisme et aux

Espaces verts m'a posé la question: «Est-ce que vous pensez qu'on pourrait ouvrir les pelouses du Parc de la Tête d'Or au public?». J'ai dit: «Pourquoi? Elles sont interdites?». Il me dit: «Oui, elles sont interdites parce que c'est un patrimoine». Voilà le mot qui nous réunit aujourd'hui. En 2003, les pelouses étaient interdites d'accès parce que l'on considérait que le Parc de la Tête d'Or était un joyau qu'il fallait protéger contre les agressions de la foule, c'était un jardin à usage contemplatif. J'ai répondu «Moi, je pense qu'on peut l'ouvrir au public». Je suis responsable s'il y a du monde sur les pelouses mais je ne regrette pas. Cette évolution depuis 2003 montre que les usages ont beaucoup changé. La dernière conférence faite par Frédéric Ségur témoigne de cette évolution au cours du temps. En 2003, j'ai poussé à ce qu'on puisse s'inscrire dans la démarche des labels «Jardins remarquables» initiée par le Ministère de la

Culture. Aujourd'hui, la Ville de Lyon en a deux: le Parc de la Tête d'Or et le parc de Gerland, créé en 2000 par Michel Corajoud. Ce qui montre qu'un jardin moderne est aussi le patrimoine de demain. Au fil de cette table ronde, il sera important de montrer que l'histoire s'écrit au fil du temps pour demain. La Ville de Lyon a fait des démarches très fortes en matière de nature et d'environnement. En 2005, nous avons été la seule direction d'Espaces verts en France à être certifiée «ISO 14 000», ce qui correspond au management environnemental. En 2007, on a abandonné tous les produits phytosanitaires dans la ville et on a fait beaucoup plus. Vous avez aussi rappelé le label «quatre fleurs» qui est un label d'environnement et de cadre de vie qu'on a obtenu en 2007.



© Grégoire Berquin

C'est une vraie diversité qui se retrouve au cours de l'histoire car depuis la Renaissance les Hommes ont façonné la nature urbaine à leur image. Aujourd'hui, la nature est porteuse de sens et les citoyens s'en emparent sous plusieurs formes comme les jardins partagés ou les micro-implantations florales. Cette nature répond à des demandes et en même temps nous réinterroge et nous encourage à repenser notre propre rapport à la ville et au tissu urbain dans sa globalité, que ce soit avec le réchauffement climatique ou le patrimoine bâti.

**Chiara SANTINI,**  
Docteure en Histoire, ingénieure de recherche  
et enseignante d'Histoire des jardins à l'École  
Nationale Supérieure de Paysage de Versailles  
(ENSP)

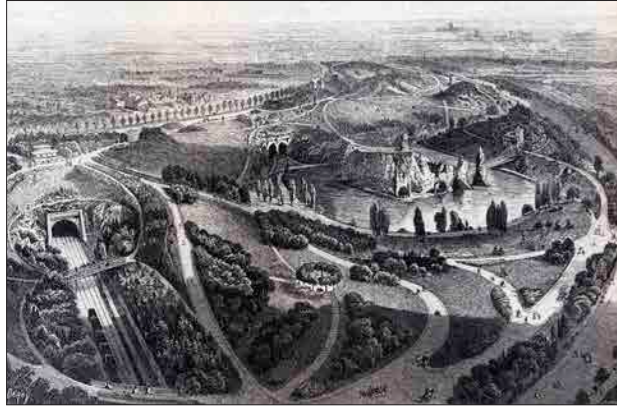
Bonjour. Je suis ici aujourd'hui en tant qu'historienne des jardins. J'enseigne l'histoire des jardins et les paysages de Versailles depuis une dizaine d'années. Je suis aussi administratrice d'un site UNESCO depuis 3 ans. Le Ministre de la Culture italien m'a nommée à la direction du Conseil d'administration de la Villa d'Este

et à la Villa d'Hadrien. Je travaille sur les questions des jardins historiques et de leur valeur patrimoniale et naturelle.

Aujourd'hui, j'aimerais revenir sur ce qu'est un jardin historique. J'ai beaucoup entendu parler ce matin de «nature en ville» ou «d'espaces verts». Il faut savoir que les historiens des jardins n'aiment pas trop l'expression «espace vert». Le terme «jardin historique» a été établi par l'UNESCO lors d'une grande conférence de 1982 à Florence dans la «Charte des jardins historiques». Le premier article est fondamental et dit qu'«un jardin historique est une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public. Comme tel, il est considéré comme un monument». Vous avez là toute la définition: un jardin est de l'architecture et aussi de la nature. Les temps d'un jardin sont différents. Le temps de l'architecture est celui du minéral alors que le temps de la nature est celui qui change toujours puisqu'un jardin n'est jamais terminé.

Merci d'avoir évoqué Michel Corajoud, fondateur de notre école, qui expliquait que tous les jardins historiques ont été construits dans la dimension «temps». Le constructeur d'un jardin ne le verra jamais achevé car il ne s'achève jamais. Le jardin historique est un patrimoine et un monument. Le mot monument est magnifique: selon Françoise Choay il s'agit d'une création qui nous rappelle un événement passé. C'est-à-dire que le monument rend présent quelque chose de passé. Un jardin historique inscrit le temps dans l'espace. Il vous raconte qui vous êtes, c'est un patrimoine et un monument. Les historiens n'aiment pas le mot «espace vert» car il vient du fonctionnalisme du XX<sup>e</sup> siècle. Ce sont les espaces qui ont comme caractéristique d'être plantés or un jardin historique n'est pas un espace vert. Le terme «jardin» intègre la relation entre la civilisation et la nature. Il s'agit d'un lieu de délectation, propre à la méditation et à la rêverie, il prend l'essence cosmique d'une image idéalisée du monde. C'est un paradis au sens étymologique du terme qui porte témoignage d'une culture, d'un style, d'une époque. Les jardins sont des monuments qui vous racontent qui vous êtes. Au XIX<sup>e</sup> siècle, on contemple l'esthétisme des pelouses, on regarde les jardins car ils représentent la nature. On est la nature, on est des hommes dans le monde et on retrouve à l'intérieur des jardins les sens esthétiques de sa propre humanité. Le jardin des Buttes-Chaumont est un jardin public construit dans un quartier populaire

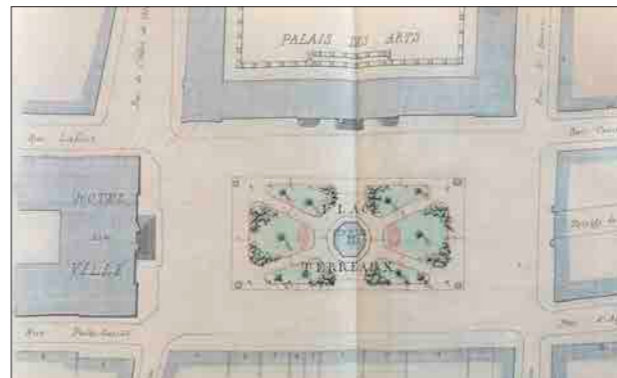
pour l'exposition universelle de 1867, dans un lieu où le foncier ne valait rien, avec des maisons d'ouvriers. C'est un jardin qui donne une image du monde.



Vue du parc des Buttes-Chaumont, J.-C. A. Alphand, *Les promenades de Paris*, Paris : Rothschild, 1867-1873 [Pôle Images - ENSP/AgroParisTech, cliché D.Cornille]

Je voudrais insister sur trois principes, le premier c'est le **rêve**. Les jardins historiques donnent corps au rêve du rapport entre l'Homme et la nature. «Paradis» est le premier terme désignant le jardin : Xénophon<sup>3</sup> parle du jardin de Cyrus en disant «je visitais des paradis» en grec ancien. «Paradis» c'est la racine même du jardin. Les paradis ce sont les lieux où toutes les choses les plus belles trouvent leur signification, y compris l'Homme. Quand on regarde ces jardins urbains qui ne donnent pas tout de suite l'idée d'être des jardins historiques comme le jardin de Versailles ou de la Villa d'Este, ils nous racontent l'histoire des hommes qu'ils les ont conçus. Regardez les trains qui passent dans les Buttes-Chaumont ou à la Tête d'Or, ils racontent le paysage, l'image de la campagne et la nature telle qu'on la concevait à l'époque. L'infrastructure était belle à regarder parce que c'était le monde du progrès qui avait transformé la France. La France depuis l'époque de Napoléon III est le pays avec le plus d'infrastructures au monde. C'est une entité géographique qui existe dans les jardins et dans les trains parce que c'est beau à regarder, parce que ça nous raconte notre civilisation, ça nous raconte le voyage. Imaginez dans les Buttes-Chaumont les personnes qui ne prendront jamais le train et qui voient en tout petit les falaises d'Étretat qui sont représentées comme une maquette. Ces jardins sont des rêveries ambulatoires. Pour les gens qui ne verront jamais la mer, on leur donne une vague, un récit. Le rêve c'est la ville. Aujourd'hui les espaces verts sont plantés d'arbres dans une vision fonctionnaliste mais les jardins urbains du XIX<sup>e</sup> siècle, ce que Hausmann appelle les «espaces verdoyants», sont des lieux en relation avec la ville. C'est la ville et les ingénieurs

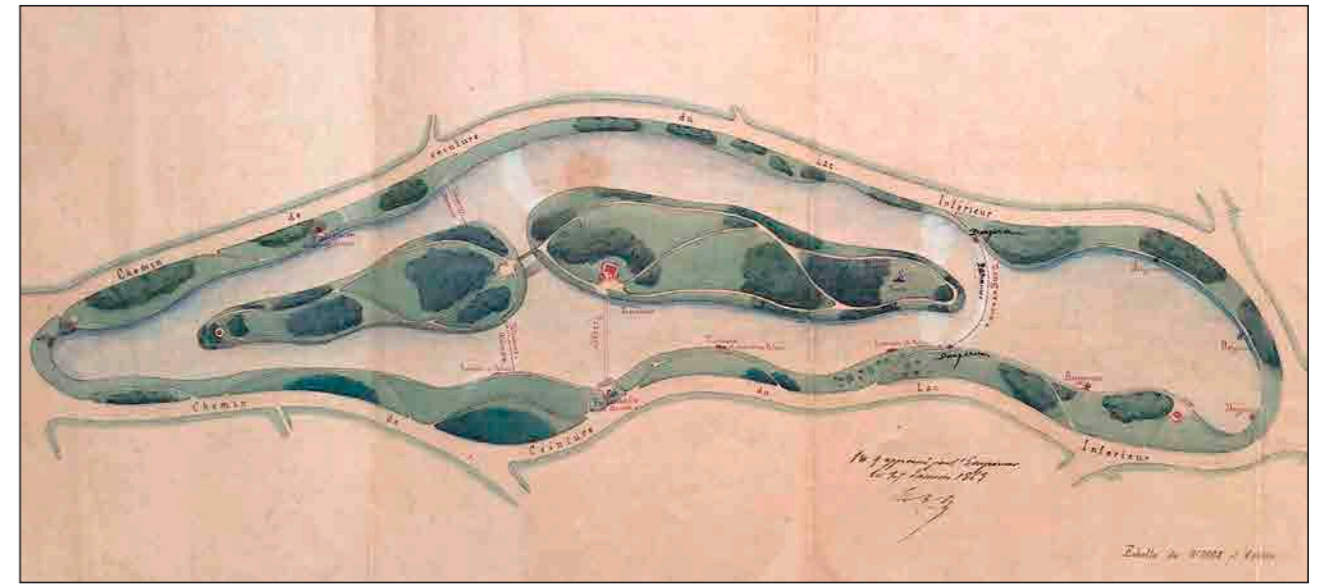
qui les construisent. C'est un contenu qui permet de regarder à travers la ville autour de nous. On n'est pas dans les jardins pour oublier la ville mais plutôt pour l'observer à travers des frondaisons. Si vous aimez Gustave Caillebotte<sup>4</sup>, pensez aux visions que ce dernier a des immeubles haussmanniens. Il y a des rivières vertes qui traversent tous les boulevards de Paris. C'est une ville qui a été conçue avec ses jardins sans aucune distinction, en même temps que les égouts et la voie publique. La ville est un corps qui doit respirer. Hier, j'étais aux Archives municipales de Lyon dont les parcs et jardins constituent un patrimoine extraordinaire. Ici, vous avez le projet présenté en 1875 pour le jardin qui devait être réalisé sur la place des Terreaux. Son inscription est totale dans le tissu urbain, il a été conçu pour mettre en valeur tous les bâtiments autour de lui.



Jardin botanique. Promenades et jardins de la ville. Place des Terreaux. Etablissement d'un square, 1875 [Archives municipales de Lyon, 1923W/13, cliché C. Santini]

Pour finir, c'est le **bien-être**. C'est un mot du XIX<sup>e</sup> siècle associé aux jardins, lieu de pratiques et d'usages. L'illustration *Les patineurs au bois de Boulogne* montre que le patin à glace est une pratique importante à l'époque, qui vient de la mode anglo-saxonne et de Central Park. C'est un lieu de mixité car tout le monde peut acheter ou emprunter des patins à glace, se retrouver dans cette nature totalement construite et rencontrer des classes sociales différentes. Au bois de Boulogne, c'est possible, mais ce n'est pas le cas de tous les jardins de Paris.

Ici, nous avons un dessin qui n'a jamais été publié. Il représente les zones ouvertes à la course sur la glace sur le lac inférieur du bois de Boulogne. Les usages en ville sont réglementés dans un souci de bien-être et de protection. La signature tout en bas est celle de Napoléon III qui suit la construction de toutes ces nouvelles trames. Et pour finir, l'aspect qui est très présent dans les jardins historiques, c'est **l'Homme et les usages sociaux**. Les «gamins de Paris» sont un topos littéraire, l'enfant parisien est la cible de la



Règlementation de la pratique du patin à glace au lac inférieur du bois de Boulogne, plan «vue et approuvé par l'empereur», 27 janvier 1863 [Archives municipales de Paris, V0112400, cliché C. Santini]

création des jardins. C'est le lieu où il se défoule et retrouve la nature, synonyme de santé et bien-être. Il ne faut jamais oublier que lorsque l'on parle de patrimoine, on parle de ce que nous sommes. C'est à la fois un lieu qui nous raconte et qui nous permet de vivre mieux. N'oublions pas que le patrimoine c'est la capacité que nous aurons à transmettre après nous le sens de ces choses. Un monument peut disparaître si on perd le souvenir de ce qu'il représente. Merci.

### Daniel Boulens

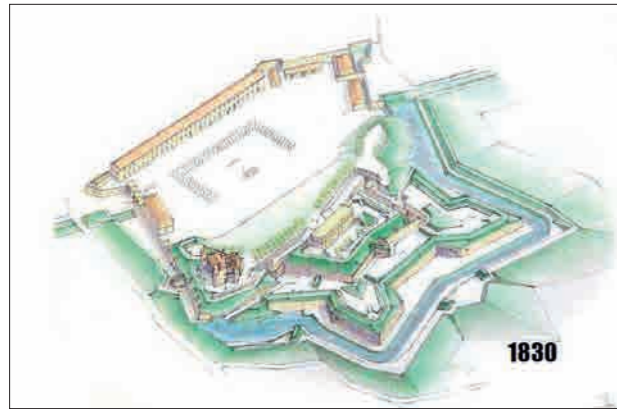
Merci Chiara pour cette présentation qui met en exergue le jardin comme un monument, ce qui fait un lien avec le patrimoine. Vous faites également le lien avec le sentiment que l'on a dans les jardins, qui transcende les époques. Les jardins d'aujourd'hui seront le patrimoine de demain. Je vais passer la parole à Bertrand Vignal qui travaille sur de nombreux espaces à Lyon notamment le parc Blandan, le clos Layat, la Confluence, le quartier de Gerland. Est-ce que ces parcs seront les monuments de demain ?

### Bertrand VIGNAL, Directeur associé, agence BASE, Lyon

Bonjour à tous, je suis Bertrand Vignal, paysagiste DPLG (diplômé par le gouvernement) issu de l'École de Versailles. Je représente l'agence BASE dont je suis directeur associé. Je vais vous parler du parc Blandan à Lyon qui est à cheval sur plusieurs arrondissements. Il y a un côté oasis dans ce parc situé au milieu d'un système assez dense. On a gagné cet appel d'offre en 2011. L'ouverture du parc par tranches successives a commencé en 2013, puis a continué en 2014. La dernière partie ouvrira dans un mois et demi. La particularité de ce

site est d'être fortement patrimoniale et militaire avec un ancien fort qui faisait partie de la première ceinture des forts à Lyon, qui fait entre 17 et 19 hectares. C'est un site qui a subi beaucoup de transformations et qui pose des questions de patrimoine sur lesquelles on s'est fait aider par ArchiPat, des architectes du patrimoine. Ils nous ont défriché la lecture de ce site pour le comprendre. En 1830, ce site était un fort de défense mono-orienté avec des douves et beaucoup de casemates. En 1860 a été construite l'autre ceinture des forts, cette partie-là a été transformée en caserne. Beaucoup de terrassements ont remanié le site. On voit cette grande place d'arme qui marque le site. Un concours a été lancé par la Métropole de Lyon et par la Ville avec une association de «défense du parc Blandan» qui s'est transformée en association de «développement du parc Blandan» et qui a beaucoup œuvré pour la création du parc.

La question que l'on devait se poser était d'accueillir potentiellement 20000 personnes un samedi de printemps parce que beaucoup de monde habite autour. Donc, une fréquentation très forte sur un espace cinq fois plus petit que le Parc de la Tête d'Or. Il a fallu créer beaucoup d'espaces libres et multiplier les lieux d'installation, les usages et les pratiques. L'autre sujet est la question de la révélation de la forme militaire et du patrimoine végétal naissant. On voulait révéler inconsciemment cette forme qui était déjà en place. Des gros endroits étaient en friche depuis le départ des militaires. Ce parc a été construit en une année avec beaucoup de surfaces en travaux. On a travaillé avec des logiques de front : front d'attaque, front bâti, front forestier. C'est notre interprétation du système militaire dans cette partie-là.



1830



1860

Ancien fort Lamothe, actuel parc sergent Blandan © Archipat



Vue aérienne du parc sergent Blandan © Agence BASE

L'autre question était de savoir : comment s'installe-t-on dans un site militaire ? Est-ce que l'on fait du pastiche ? La valeur des sites militaires est leur dégagement, les casernes et les grandes esplanades permettant de se rassembler. On a voulu continuer cette logique des espaces qui s'enchaînent les uns aux autres. Là, on a la place d'armes qui a été un gros sujet avec l'architecte du patrimoine : comment on recompose cette place qui était un grand parking ? On a refait une place dans la place, on a recomposé les alignements avec des platanes que l'on a conservés et des ormes de Sibérie qui prennent le relais. Cette place sert de place inondable afin de ramener l'eau dans les sols de la ville et sert aussi de grande place de dégagement. Elle est un peu à l'échelle de la place Bellecour.



Vue aérienne de la grande place, parc sergent Blandan © Agence BASE

Dans ce quartier, avoir une grande place libre pour faire des événements, ça avait une valeur énorme. La représentation de la vie des quartiers, des associations et des événements était nécessaire car il y avait peu de lieux de rassemblement. Les bords de la grande place ont été travaillés, par exemple, ici, avec un square qui a cette forme de chemin parce que l'on a gardé les arbres qui étaient là et on a dessiné autour.

Un autre élément pour animer la place est une grande aire de jeu parce qu'il y a des écoles autour. On l'appelle « la vague de remparts » car ça ramène à l'imaginaire d'un château, d'un bateau ou d'un bâtiment à l'intérieur duquel on échappe à la vue des parents. C'est la valeur fondamentale de cet espace, c'est comme ça qu'on se construit. Il y a un énorme travail dans le parc pour privilégier des lieux où l'on peut se forger un imaginaire quel que soit l'âge.

On pense souvent aux enfants mais tout le monde peut porter un imaginaire, notamment l'imaginaire d'une certaine nature. En montrant la diapo : Voici la place avant, c'était un parking. Dans le site, il y a un château du XV<sup>e</sup> siècle qui a été inclus dans un des bastions avec une partie en fort au-dessus, qui va être livrée dans un mois et demi. Nous avons gardé le sous-bassement de ces bâtiments car ça fait mur anti-bruit ainsi qu'une trace assez belle de ces formes posées sur les remparts en sous-terrain. Avec ces murs, on a voulu faire des jardins suspendus. Pour l'instant, on a ouvert une grande pelouse en haut qui fait partie de ces grands espaces en gardant le plus d'arbres et de dégagements possibles. Dans une autre phase, l'idée est de faire un jardin interne pour s'extraire du monde. Sur une autre partie, on a transformé une caserne, en gardant le sous-bassement en pierre qu'on a rénové, en une caserne végétale, servant de jardin et reprenant la forme et le volume que produisait le bâtiment à cet endroit-là.



Vague des remparts, parc sergent Blandan © Agence BASE

L'autre sujet est que l'on a démonté pierre par pierre une grande partie du bâtiment. On a listé toutes les pierres d'angles et du bâtiment et on les a recomposées sous forme de mobilier disposé dans le parc. Avant, on avait une nature avec une valeur patrimoniale très forte. Quand on est arrivé, on s'est dit qu'on ne voulait pas toucher à cette force de la nature et cet imaginaire incroyable. Donc, on a essayé de relever ces friches issues de deux grands peupliers qui étaient le terrain de manœuvre militaire, qui avaient un sol très tassé et non adapté à la plantation. On a transformé cet endroit en une chênaie et on a profité de cette structure végétale pour amener les gens à l'intérieur. Cette chênaie de collection aura sa force dans 60 à 80 ans et offrira un hectare d'îlots de fraîcheur. Cela a une valeur écologique énorme. On voit ce rapport entre le mur et la friche.

Notre boulot a été de relever chaque arbre de friche et de voir la dynamique pour les conserver et d'ouvrir des chemins à l'intérieur. On n'est plus dans la question de la forme mais dans celles de l'usage, de l'ambiance et la multiplication des lieux avec cette grande allée qui longe ce front forestier qui correspond à l'ancien accès militaire. On a mis une passerelle pour les personnes à mobilité réduite dans les arbres, qui rejoint la phase 2. On a tergiversé pour savoir où la poser. Pour nous, l'isolation et l'accès difficile sont des valeurs militaires donc on l'a posée sur le côté. On retrouve cela sur l'ensemble du parc : il est assez fermé de l'extérieur, c'est une vraie valeur de paysage. La valeur militaire est de se protéger tout en pouvant voir ce qui arrive. Les dalles recyclées faisaient partie du patrimoine industriel, plus précisément des ateliers de réparation des militaires. À cet endroit-là, on a dégagé tous les murs pour relier ce grand mur de défense et de casernes, on a repris des terrassements et des lignes de contre-escarpes qui étaient les lignes de défense et on a essayé de s'installer sur ces dalles. Je vous parle de ces dalles car, selon

moi, l'avenir des parcs est d'avoir une mutabilité dans les usages. Pour l'instant, on a gardé ces dalles car ça faisait économiser de l'argent, ça nous permettait d'avoir une aire de jeux qui n'était pas prévue à cette échelle-là. Cet endroit on l'a désimpermeabilisé et recyclé. On en a fait un lieu de transition écologique : on vient recomposer un endroit avec une végétation adaptée au réchauffement climatique. On peut imaginer que dans 20 ans, on enlève tout le béton et qu'on en fasse une forêt. C'est toute cette mutabilité des espaces dans les parcs qui correspond aux nouveaux usages qu'il faut interroger et qui fait notre métier.



Parc sergent Blandan © Agence BASE

### Daniel Boulens

Merci Bertrand. C'est vrai que lorsque ce parc a été conçu, j'étais encore en activité à la Ville de Lyon. Cette dernière partie sur la mutabilité des espaces et sur le travail de « recyclage des matériaux » a été un peu surprenant pour les gestionnaires et pour les décideurs. Toute cette récupération des matériaux et toutes ces plantations avec 50 cm de terre alors que la norme est autour de 12 à 18 m<sup>3</sup> de terre, ça nous questionne beaucoup parce que l'on a nos propres acquis et nos propres connaissances de techniques paysagères. Maintenant, on voit mieux les choses et c'est une vraie évolution. La remarque qui a été faite aussi est : comment accueillir 20 000 personnes sur ce site ? Ces espaces, ces jardins sont plébiscités par la population. C'est la grande nouveauté. Je vais passer la parole à Elsa Laubez qui va vous parler des implications citoyennes dans les espaces verts : quelle est leur place aujourd'hui et comment elles vont évoluer ?

**Elsa LAUBEZ,**  
**Médiatrice Environnement,**  
**pôle Développement durable,**  
**Direction des Espaces verts, Ville de Lyon**

En effet, depuis une dizaine d'années les collectivités et notamment la Ville de Lyon font face à une demande grandissante de participation citoyenne sur l'espace public et particulièrement par le jardinage. On constate que les habitants veulent devenir éco-acteurs, ils veulent participer à l'embellissement et à l'amélioration de leur cadre de vie, au retour de la nature en ville, retrouver un contact avec la terre. On parlait tout à l'heure du jardin comme une invitation au rêve, je pense aussi que les habitants veulent apporter de la poésie dans le quartier. Également, participer à un projet commun avec le voisinage et tisser des liens et par ce biais participer à la convivialité de leur quartier. Et enfin, transmettre des valeurs et des savoirs aux plus jeunes.

Une des réponses de la Ville de Lyon pour satisfaire ces demandes est la création d'espaces dédiés au jardinage sous forme de «jardins collectifs». Les formes les plus anciennes de ces jardins sont «les jardins familiaux» anciennement appelés «jardins ouvriers» qui sont des espaces gérés par des associations. Chaque jardinier a des rangs, un lopin de terre et une cabane. 19 jardins ont été créés sur une vingtaine d'hectares à Lyon. Pour les plus anciens, ils datent de la Première Guerre mondiale. Ils font donc partie intégrante du patrimoine historique et paysager puisqu'ils entretiennent un bon nombre de balms notamment celles qui se trouvent en dessous du fort de Loyasse sous la colline de Vaise. Pour ce qui est d'aujourd'hui, les villes créent davantage de jardins partagés qui permettent d'accueillir davantage de personnes puisque le nombre d'adhérents n'est pas limité et les habitants y jardinent collectivement. Ce

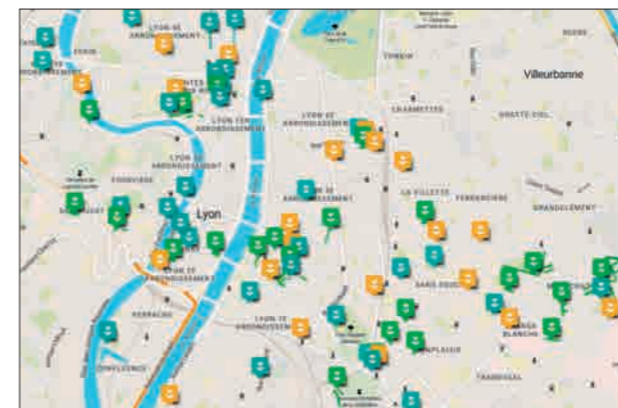


© Grégoire Berquin

sont des lieux où il y a une vraie vie associative : plus de 50 ont été créés en une vingtaine d'années à Lyon. On en crée environ trois ou quatre par an. Mais c'est assez onéreux pour la collectivité puisque l'on doit installer une clôture, un point d'eau et éventuellement construire des jardinières si la qualité du sol ne permet pas de plantations en pleine terre. C'est aussi assez lourd administrativement puisque l'on doit rechercher du foncier disponible, établir des conventions avec les associations, et les habitants doivent créer une association. Pour certains, cela peut s'apparenter à une privatisation de l'espace public.

Pour pallier ce défaut et proposer des formes moins contraignantes, nous expérimentons depuis plus d'une quinzaine d'années d'autres formes de jardinage participatif où les habitants peuvent pratiquer du fleurissement sur le domaine public : en pied d'arbres, en pied d'immeuble ou sur les trottoirs. La forme la plus ancienne de jardinage participatif est la micro-implantation florale. Cela correspond à une fosse que l'on va créer dans le trottoir de quelques cm<sup>2</sup> en pied d'immeuble ou sous des barrières anti-stationnement à la demande des habitants. Chaque demande fait l'objet d'une rencontre avec le collectif d'habitants mobilisés, d'une étude technique par les services de la Ville et de la Métropole et d'un accompagnement pour les travaux et la végétalisation, que ce soit en apport de terre, de plantes ou des conseils de jardinage. On compte environ 950 micro-implantations florales à Lyon, ce qui représente environ 8 km de rues jardinées ! Ces expérimentations ont créé un vrai appel d'air et les demandes sont de plus en plus nombreuses et variées et font l'objet d'un soutien politique.

Les auteurs et les acteurs de ces démarches sont également très variés et bien répartis sur le territoire : des habitants d'un immeuble, des commerçants, des conseils de quartiers, des centres sociaux, des MJC. Voici une cartographie interactive<sup>6</sup> de ces «jardins de rues», que l'on a décidé d'appeler comme ça pour les différencier des jardins partagés et des jardins familiaux. Sur cette cartographie vous pouvez voir les micro-implantations florales en vert, les autres formes de jardins de rues et les projets en cours. Ces jardins de rues apportent un véritable bénéfice environnemental et permettent de favoriser la biodiversité. On va inciter les habitants à utiliser des plantes florifères, avec une période de floraison étalée sur l'année, et mellifères<sup>7</sup>, attractives pour les insectes

Micro-implantations florales, 7<sup>e</sup> arrondissement, Lyon, © Ville de Lyon

Jardins de rues, Lyon (projets participatifs) © Ville de Lyon/Lyon nature

pollinisateurs et les oiseaux. Ces petits espaces créent des micro-systèmes qui mis bout à bout vont reconnecter des espaces de nature entre eux.

Par exemple, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, à Montchat, entre le parc Bazin et le parc Chambovet, les rues sont jardinées et les habitants peuvent participer à la trame verte urbaine. Les micro-implantations florales permettent de désimperméabiliser les sols, d'apporter de la fraîcheur et de lutter contre les îlots de chaleur urbains avec les plantes grimpantes. Au-delà du bénéfice environnemental, il y a un impact social. Ces espaces deviennent des lieux de convivialité, les habitants transforment la rue en un lieu de partage et un lieu de ressources à travers les différents

échanges qui contribuent à la création de liens sociaux entre les habitants. Le développement de ces démarches pose des questions administratives, juridiques et de responsabilité : à qui revient la responsabilité en cas de problème ? Heureusement, en 15 ans, on n'a jamais eu de souci. Le fait d'être sur le domaine communautaire et municipal ne facilite pas les procédures. On travaille activement avec nos juristes pour trouver des solutions, faciliter les démarches et être transparent vis-à-vis des usagers.

La Ville est également très sensible aux questions de sécurité et de santé liées au jardinage. Ce dernier apporte un bien-être mental mais il comporte aussi des risques. On sensibilise beaucoup aux risques liés à la récupération d'eau, à l'utilisation des matériaux dans les jardins et à la qualité des sols. On fait systématiquement des analyses de terre lorsque l'on crée des jardins partagés. Mais en ce qui concerne ces espaces réduits, on ne peut pas faire ces analyses car ça a un coût trop important. Donc, on va privilégier de l'ornemental et du fleurissement. Pour les demandes de plantes comestibles, on va privilégier les solutions hors-sol type jardinière.

Le dernier enjeu est la mobilisation citoyenne sur le long terme. En tant qu'accompagnateur, notre rôle est de faire évoluer le projet d'origine pour qu'il soit le plus durable possible et compatible avec les usagers du site comme l'accès à un point d'eau ou une borne-fontaine. Notre rôle est d'alerter les habitants sur les contraintes et les difficultés qu'ils vont rencontrer car ils vont faire face aux mêmes difficultés que les professionnels des espaces verts. C'est-à-dire, les incivilités, comme les vols de plantes, les déchets, les dégradations liées aux animaux. Les habitants doivent faire preuve d'une grande persévérance. Le risque est que l'implication ne soit pas pérenne. Le bilan de ces dernières années montre un impact positif, c'est pour cela que l'on souhaite faciliter ces démarches et encourager les habitants à contribuer à la végétalisation de la ville de manière conviviale. Merci.

**Daniel Boulens**

Merci Elsa. On a fait un grand écart entre les 17 hectares du parc Blandan et les micro-implantations florales ! Je pense que c'est important de souligner cette implication citoyenne et cette nouvelle appropriation. Il y a une réelle demande du public à participer et c'est quelque chose de nouveau. Cela montre une vraie sensibilisation à la nature.



Ce travail est important parce que depuis deux ou trois générations dans les villes, on a rompu les connections avec la nature et la connaissance du végétal. C'est une reconexion des individus avec leur environnement naturel. Pour terminer cette table ronde, nous allons sortir de Lyon pour parler de la commune de Montbard avec Mme Laurence Porte, Maire et Vice-présidente du Conseil départemental de Côte d'Or accompagnée de Lionel Markus, Directeur du Musée et Parc Buffon à Montbard. Le jardin et le musée Buffon sont classés Monuments Historiques et ont fait l'objet de travaux importants de rénovation au cours du temps. Buffon, c'était quelqu'un d'important, notamment pour un ex directeur du jardin botanique comme moi. Vous allez nous expliquer comment Buffon a marqué votre commune et comment vous l'honorez à travers ce jardin et ce musée.

**Laurence PORTE,**  
Maire de Montbard et Vice-présidente  
du Conseil départemental de Côte-d'Or  
& **Lionel MARKUS,**  
Directeur du Musée et Parc Buffon

### Laurence PORTE

Je vous remercie. Nous allons faire une présentation à deux voix. Montbard est une petite ville de 5 000 habitants mais qui joue le rôle d'une ville de taille moyenne. Elle se situe en Bourgogne dans le département de la Côte d'Or, à 80 kilomètres de Dijon et est reliée à Paris en une heure de TGV. Nous sommes aussi au cœur d'un Pays d'Art et d'Histoire, celui de l'Auxois-Morvan. J'ai trouvé un dénominateur commun avec Lyon : nous avons une colline et un parc ! Ce parc est perché sur notre colline, il s'appelle Buffon et est classé au titre des Monuments Historiques. C'est notre joyau, notre patrimoine, notre cathédrale de verdure et notre acropole. Il y a le sens d'une élévation qui nous emmène du bas de la ville et de la rivière jusqu'à tout en haut de la tour de l'Aubespain, plus haute que la tour Philippe Lebon à Dijon. Nous sommes complètement liés à la personnalité de Georges-Louis Leclerc comte de Buffon, le grand naturaliste du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il y a environ 200 villes en France dont une rue ou un boulevard porte le nom de Buffon. Buffon est l'auteur de cette gigantesque Histoire naturelle générale et particulière qui est un succès d'édition au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est quasiment plus que l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. C'est un personnage extraordinaire, un vrai touche-à-tout qui vivait à Montbard une grande partie de l'année. Il a racheté petit à petit les vestiges du château qui appartenaient au Duc de Bourgogne pour y créer un parc.



© Grégoire Berquin

### Lionel MARKUS

Buffon installe des pépinières dans les contrebas de la ville qu'il relie au parc grâce à un système de passerelles. Buffon est aussi intendant du roi à Paris à l'actuel Jardin des Plantes, il le sera pendant 50 ans. Les allers-retours entre sa pépinière, son parc et le jardin du roi à Paris sont incessants. On le voit dans les listes de plantes que Buffon va commander pour Montbard, il y a parfois des mélanges de comptabilité entre ce qu'il commande pour Montbard et Paris. Il y a la volonté de créer un jardin botanique à Montbard.

On a beaucoup de documents sources sur la manière dont Buffon va tester le platane au sein du parc. Une fois que ça fonctionne, Buffon l'envoie au Jardin des Plantes à Paris. On a toujours l'exemplaire du platane planté par Buffon en 1785.

### Laurence Porte

Quand je suis arrivée aux responsabilités en 2014, un des premiers sujets auxquels je me suis intéressée était ce parc qui était en déshérence. J'ai pris connaissance de nombreux diagnostics établis par l'ONF<sup>9</sup>. Sur nos 500 arbres, je constate que 80% sont malades. C'est un problème quand on a un patrimoine arboré, d'avoir 80% d'arbres malades qui ont contaminé une partie



Plan du XVIII<sup>e</sup> siècle, Parc Buffon © BnF



Vue de la tour de l'Aubespain, Parc Buffon © Xavier Spertini

des sols. Je me suis dit, en tant qu'élue, qu'il fallait avoir le courage de prendre les choses en main. Nous nous sommes demandés : comment sauver ce parc et toutes les maçonneries qui étaient en désordre ? Dans le passé, des petits actes avaient été faits, mais là, nous voulions reprendre en main les choses et avoir une vision globale des réaménagements de ce parc sur la base des diagnostics.

### Lionel MARKUS

Si nous prenons la parole à deux aujourd'hui, ce n'est pas un hasard : ce projet est né d'une volonté politique et d'un dialogue constant avec les agents face à une échelle de projet relativement importante pour une ville comme Montbard. On a fait appel aux services de l'État comme le site est classé Monument Historique depuis 1947 et classé au titre des sites depuis 1934. Nous avons bénéficié de l'accompagnement du Ministère de la Transition écologique et du Ministère de la Culture pour établir un cahier des charges. Au départ, on était parti sur l'idée d'un plan de gestion : comment gérer ce patrimoine sur les 20 prochaines années en arrêtant d'utiliser des produits phytosanitaires et avec six jardiniers pour l'intégralité de la ville ? Du plan de gestion, on est passé à un schéma directeur de réaménagement pour nous accompagner sur les 20

prochaines années. On a confié ce travail à un cabinet lyonnais dans lequel se trouve Didier Repellin qui a eu une part importante de responsabilité dans l'inscription sur la liste de l'UNESCO. Ce cabinet nous a proposé un schéma directeur de réaménagement qui est une feuille de route sur la manière de restaurer le patrimoine bâti tout en prenant en compte le patrimoine paysager.

### Laurence Porte

Avec ce schéma, on a gravé dans le marbre le destin de ce parc. Quoi qu'il arrive, ce schéma directeur est validé, il fait foi, c'est la feuille de route. Il a reçu un avis très favorable du Ministère de la Culture. Ce schéma s'inscrit aussi dans le « Cap Parc Buffon », un axe de revitalisation du centre bourg de Montbard. On avait été lauréat d'un appel à projet<sup>9</sup> qu'on a conventionné en 2016 avec l'État. Le Parc Buffon fait partie intégrante d'une vision globale de réaménagement urbain de notre ville et d'un Cap Eco<sup>10</sup> que l'on porte avec notre communauté de communes autour d'une problématique des usages. On ne veut pas en faire un jardin historique muséifié : on est à la croisée des enjeux environnementaux, socio-économiques, culturels et politiques. On veut s'interroger sur sa vocation et en faire un lieu qui nous parle de l'écologie, de la nature dans cet endroit-même où Buffon avait son cabinet de travail et rédigeait

*l'Histoire naturelle.* Je suis heureuse d'apprendre que Buffon va rentrer à nouveau dans les programmes scolaires pour ses travaux sur l'âge de la terre.

### Lionel Markus

Notre feuille de route est d'en faire un jardin naturaliste du XXI<sup>e</sup> siècle, à l'ère de l'écologie, avec toutes les problématiques liées à l'entretien dans une petite ville et autour de la figure de Buffon.

### Laurence Porte

Cela nous amène aux enjeux des différents usages du parc. La question qui n'est pas simple à régler est celle de l'acceptabilité sociale des travaux que l'on va devoir mener. Quand on est dans une ville de 5 000 habitants, tout le monde connaît le maire, il y a une relation de proximité extrêmement forte. Comment peut-on susciter à nouveau un intérêt pour ce patrimoine qui était tombé en déshérence ? Comment peut-on susciter une acceptabilité face au montant du budget d'investissement pour refaire ce parc ? Parfois, je dois même modérer ma communication sur le parc parce que ça peut être perçu comme « Madame la marquise s'amuse dans son parc ». Petit à petit, on fait notre maximum pour ramener les gens au parc avec des événements comme la chasse aux œufs, la fête des écoles, la création de parcours autour de l'art contemporain... Petit à petit, on voit la fréquentation du parc et du musée adjacent augmenter. Les Montbardois sont redevenus curieux de leur parc, de leur patrimoine. Je compte aussi sur la population pour être ambassadrice de ce lieu.

### Lionel Markus

Dans le cadre de ces études, on a collecté et synthétisé 600 pages de données historiques et archéologiques dans un parcours de visite virtuelle autour du Parc Buffon, que l'on vous invite à découvrir<sup>11</sup> sur le site du musée et Parc Buffon. Tous les documents sources nous ont permis de faire souffler l'esprit de Buffon et d'un jardin naturaliste du XX<sup>e</sup> siècle.

3. Xénophon (en grec ancien *Ξενοφών* / *Xenophōn*) est un philosophe et chef militaire de la Grèce antique né à Erchia près d'Athènes vers 4302, N 1 av. J.-C. et mort vers 355 av. J.-C. Outre l'Anabase et la Cyropédie, il a écrit une suite à l'Histoire de la guerre du Péloponnèse de Thucydide intitulée Les Helléniques.

4. Gustave Caillebotte est un peintre français, collectionneur, mécène et organisateur des expositions impressionnistes de 1877, 1879, 1880 et 1882.

5. Un *topos* (ἵστος: « lieu, endroit » en grec ; au pluriel : *topos*, ou, pluriel savant : *topoi*; en latin *locus*, au pluriel *loci*) désigne un arsenal de thèmes et d'arguments en rhétorique antique dans lequel puisait l'orateur afin d'emporter l'adhésion de ses auditeurs. Le *topos* a désigné petit à petit, par extension, tous les thèmes, situations, circonstances ou ressorts récurrents de la littérature (Wikipédia).



© Grégoire Berquin

### Laurence Porte

Faire souffler l'esprit de Buffon, c'est replacer les sciences naturelles au cœur de notre pensée contemporaine. Et là, on rejoint le manifeste du Muséum d'Histoire naturelle.

### Daniel Boukens

Merci madame la Maire, merci Lionel Markus pour cette présentation. Une petite phrase que j'ai notée dans vos propos est : « C'est gravé dans le marbre ». C'est la question de la durabilité de l'aménagement et des espaces verts. Peut-être qu'il y a besoin des deux pour graver dans le marbre la durée des jardins. J'ai bien aimé la dernière image où l'on voyait les personnes impliquées qui utilisaient le jardin, cela pourra faire l'objet des débats de cette après-midi : comment ces jardins vivent ? Comment les utilise-t-on ? Y a-t-il une pression qui peut les abîmer ou les faire évoluer ?

6. Lien : <http://u.osmfr.org/m/175519/>

7. Se dit d'une plante dont le nectar est récolté par les abeilles pour élaborer le miel (Larousse).

8. L'Office National des Forêts

9. Appel à projet d'un dispositif expérimental national de revitalisation des centres-bourgs.

10. Le Cap Eco fait partie du plan d'action « Montbard, Pôle de territoire [2016-2022] ».

11. Lien : <https://www.musee-parc-buffon.fr/visite-virtuelle.html>

# Échanges avec la salle

## Question de Fabien Nuti, Médiateur scientifique à la Direction des Espaces verts, Ville de Lyon

Je voulais m'adresser aux Montbardois et les saluer car je suis voisin d'origine, c'est un parc que je connais très bien. J'y étais archéologue et j'y ai mené des sondages dans la partie haute du parc. Il faut savoir que le sol de ce parc est terrible parce qu'il est constitué en grande partie du château médiéval des ducs de Bourgogne qui a été démonté par Buffon. Par contre, pour les arbres c'est parfait. Votre sol est constitué de beaucoup de terre et de pierres, ça permet d'éviter le piétinement qui est un problème que nous avons au Parc de la Tête d'Or. Ce sol très particulier constitué de ruines de château permet d'éviter ce genre de problème.



© Grégoire Berquin

## Réponse de Lionel Markus

On en a d'autres puisque l'on a fait l'archéologie des jardins, il y a deux ans, pour essayer de comprendre comment Buffon, qui a détruit une partie du château, a remblayé cette terrasse supérieure. Buffon savait très bien ce qu'il faisait, il savait où il fallait planter. La problématique est que l'on n'a plus aucun arbre qui pompe l'humidité dans son système racinaire, cela provoque des problèmes d'écoulement des eaux qui jouent sur les maçonneries. On a un véritable problème sanitaire. La connaissance du sol est indispensable dans le cadre du projet de réaménagement. L'étude a montré qu'il n'y a aucun ver de terre et qu'on a un beau bouchon qui empêche l'eau de pénétrer dans le sol et des traces de produits chimiques. On n'a pas de problème de piétinement mais on a tous ces problèmes-là.

## Question de Monique Chapelle, fondation Berliet

Est-ce que je suis hors sujet, Madame, si je vous demande ce que deviennent les Forges de Buffon ?

## Réponse de Laurence Porte

Absolument pas, je peux vous répondre très rapidement. Le village de Buffon est à dix minutes de Montbard. Les Forges de Buffon vont bien, elles ont fêté leur 250<sup>e</sup> anniversaire l'an dernier. L'Abbaye de Fontenay, inscrite sur la liste de l'UNESCO, qui se trouve à proximité, a fêté ses 950 ans. Les Forges sont toujours une propriété privée et ont fait partie de la mission Bern. Il y a beaucoup de choses mises en place pour la restauration. On a aussi établi un partenariat avec le musée Buffon pour les visites.

## Question d'une représentante des jardins suspendus de Perrache

Je m'adresse à Mme Laubez, je voudrais rappeler que les jardins suspendus de Perrache sont ouverts contrairement à beaucoup de jardins partagés. J'invite tout le monde à venir les visiter. Je confirme que ça fait du lien social et qu'il y a énormément de personnes qui se promènent là-haut. On y fait du jardinage partagé et on a aussi des parcelles personnelles. Ma question est : que vont devenir ces jardins après la transformation de Perrache ?

## Réponse d'Elsa Laubez

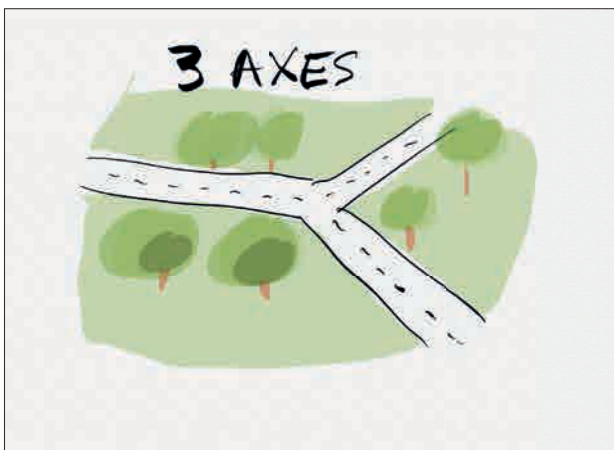
En effet, les jardins suspendus sont ouverts, c'est une exception. Le site de Perrache est particulier car c'est le CELP (Centre d'échanges de Lyon Perrache) qui le gère. Une partie des espaces verts ont été mis à disposition de votre association. Personnellement, je n'ai pas assez d'informations sur le devenir mais je souhaite vraiment qu'il y ait une prise en compte de ce qui se passe aujourd'hui sur les terrasses. Il y a actuellement des réunions qui se montent pour pouvoir discuter avec les acteurs locaux.

### Question de Jean Chabert, 4<sup>e</sup> arrondissement

On s'est intéressé aux grandes zones ex-militaires et ex-industrielles. J'habite un quartier canut extrêmement dense où ces zones n'existent pas. Ce qui existe, ce sont les petits espaces qui sont pour la plupart du temps de nature privée, très mal protégés et qui disparaissent. Quatre villas avec jardin ont disparu au profit de constructions. Le reste est confiné dans les cœurs d'îlots qui ne sont pas protégés. Par exemple, 6, place de la Croix-Rousse, on est en train de construire des immeubles. Comment protéger ce qui reste d'espaces naturels dans ces quartiers ?

### Réponse de Chiara Santini

Le problème concerne le foncier, c'est-à-dire qu'il s'agit d'espaces privés : on peut faire pression sur les propriétaires pour qu'ils respectent un minimum de conservation. Avec les paysagistes, à l'école de Versailles, on travaille beaucoup pour faire des projets qui poussent les copropriétés à valoriser leur espace d'îlot afin de les ouvrir en partie au public. 70 % des étudiants travaillent sur cette question. Savoir quels sont les instruments juridiques pour pouvoir agir sur des espaces qui n'appartiennent pas à la communauté, là c'est un autre problème. Je ne suis ni lyonnaise, ni française mais je connais très bien la ville de Paris. À Paris, des espaces appartiennent à des communautés religieuses qui sont en train de les aliéner au profit de l'entreprise privée. C'est un gros problème de conservation des poumons verts dans les îlots.



© Grégoire Berquin

### Réponse de Daniel Boulens

Votre remarque est vraie pour toutes les villes d'Europe. À Barcelone il y avait le plan Cerda qui délimitait des îlots verts. Maintenant la plupart deviennent bâtis sous forme de garages et de parkings. C'était vrai aussi à Lyon dans le 6<sup>e</sup> arrondissement dans le plan Morand où il est très rare de trouver des cœurs d'îlots végétalisés. Avec le PLU, on peut se donner des instruments de protection. C'est la jonction entre le terrain public et privé. Ce sont des rapports de force entre les habitants eux-mêmes.

### Question de Cynthia Le Renard, Direction de l'Aménagement urbain, Ville de Lyon

Je rejoins le monsieur qui posait la question sur la végétation qui peut être privée. Ma question est : serait-il possible de faire une médiation par la Ville de Lyon auprès des copropriétés pour sensibiliser les habitants ? Il existe des chartes sur plusieurs domaines : pourquoi ne pas créer une charte sur les entretiens des espaces arborés à l'intérieur des copropriétés ? C'est une idée, une proposition.

# Contributions des participants

## Travail réalisé par les animateurs de Développements et Humanisme.

Les contributions matinales ont assez largement dépassé le cadre d'une réflexion sur les espaces verts en ville, pour aller vers une compréhension globale de la façon dont on peut lutter **contre le réchauffement des villes**. Ainsi, si des espaces naturels précis ont en effet été dégagés, l'autre moitié des contributions a porté sur la façon de traiter ces espaces et leur biodiversité, avec par exemple des réflexions sur le traitement de l'eau ou sur la mobilité. **La gouvernance de ces espaces** a suscité de nombreuses contributions, affirmant le rôle prépondérant accordé à la puissance publique, qui doit d'abord impulser l'exemple en matière de préservation

du patrimoine naturel avec des projets urbains ambitieux, assurer le maintien en bon état des espaces verts existants, et accompagner les acteurs privés vers plus de sensibilité écologique. Le désir a été exprimé de voir **les associations citoyennes** devenir des partenaires à part entière des acteurs publics, avec une implication renforcée tant dans les décisions publiques que dans la définition des espaces à préserver et la gestion des espaces naturels. Leur rôle d'aiguillon et leur capacité d'exercer un contre-pouvoir sont soulignés comme des leviers importants pour faire avancer la préservation des espaces naturels.

## 1. Des espaces urbains, naturels ou non, ou à patrimonialiser ou à créer (34 contributions)

La lutte contre les îlots de chaleur en ville a beaucoup inspiré les participants : la demande principale est celle d'une diminution de la minéralité des espaces, existants et futurs et du déploiement d'un couvert végétal sur toutes sortes de surfaces.

### LES PLACES, RUES, COURS ET TOITS À VÉGÉTALISER (20 CONTRIBUTIONS)

- **Des places publiques trop minérales** (8 contributions) :
  - Places des Terreaux (2 contributions) ; Bellecour (ajouter aussi des assises autour de la fontaine); des Tapis; des Jacobins; de la Bourse (implanter de grands lots avec arbres et fleurs); Jean Jaurès (une partie stérile à végétaliser); Jean Macé (dégoudronner la base des troncs, projet déjà initié par les habitants; et améliorer la diversité des plantations, aujourd'hui plutôt annuelles, et gazon); Ambroise-Courtois (les arbres coupés il y a deux ans n'ont pas été remplacés); Saint-Jean (la RVL réfléchit à la plantation d'un arbre en relation avec l'histoire du lieu, déjà fait place du Gouvernement),
  - Parvis des 24 colonnes (2 contributions) (les platanes n'ont pas été remplacés),
- **Les rues** (5 contributions) :
  - Des cœurs d'îlot végétalisés à créer dans les cours communes (ex. aux Brotteaux)
  - Des circuits piétons à préserver (ex. Jardin du Rosaire à restaurer; la voie verte dans le 5<sup>e</sup> arrondissement,

- en direction de l'Étoile d'Alaï, est à finaliser; des parcours de détente ou touristiques entre les collines de la Croix-Rousse et de Fourvière),
- Le projet rue Victor-Hugo est trop minéral: si des arbres ne sont pas possibles, installer des bacs végétaux est faisable.
- Le projet du mail Saint-Nestor, amorcé il y a 20 ans et toujours pas abouti (Lyon 8<sup>e</sup>),
- Les Berges de Saône actuellement en béton à végétaliser (3 contributions), et la rue de la Sucrière,
- Les « arbres remarquables » des terrains privés à préserver,
- **Des espaces verts à toutes les échelles à créer** (ex. Micro-implantations florales) (2 contributions),
- **Les escaliers des pentes**, lieux de fraîcheur à mieux entretenir (2 contributions),
- **Des toits et façades végétalisés** : à installer sur les bâtis déjà existants (ex. murs anciens) pour la valeur patrimoniale et écologique (ex. présence de faune) (2 contributions).

### LES ESPACES EN DÉCONSTRUCTION OU EN FRICHE À REVALORISER (5 CONTRIBUTIONS)

- **Les espaces en friche** (3 contributions) :
  - Entre la montée Saint-Barthélémy et le Chemin Neuf ;
  - Entre le quai Saint-Vincent et le lycée Diderot ;
  - Les « dents creuses » urbaines en général.
- **Les sites industriels en déconstruction** (2 contributions) :
  - Par exemple, rue des Noyers, le terrain appartenant à EDF est soumis à une pétition concernant son usage.

### L'ÉLÉMENT AQUATIQUE À REVALORISER, UN PATRIMOINE LYONNAIS À REDÉCOUVRIR (4 CONTRIBUTIONS)

- **Multiplier et préserver les points d'eau**,
- Remettre en valeur les rivières boisées, rivières souterraines, et sources inutilisées sur le site de Lyon (Croix-Rousse, Fourvière)

### LES PARCS ANCIENS LIÉS À DES VILLAS PRIVÉES

## 2. Préserver les espaces et leur biodiversité (32 contributions)

La demande de préservation et de multiplication des espaces verts est très forte, pour lutter contre une minéralisation jugée excessive. Elle s'accompagne d'une réflexion sur la manière de traiter les espaces nouveaux ou déjà existants, de façon à la fois plus durable et plus conviviale. Une contradiction a été relevée entre, d'une part, le désir de lutter contre l'étalement urbain soutenu par les pouvoirs publics et la densification du bâti qui l'accompagne, et d'autre part, la volonté d'augmenter la surface d'espaces verts en ville. La demande de législations contraignantes, ou au moins incitatives, est revenue de manière récurrente concernant les espaces privés (notamment les projets des promoteurs immobiliers).

### DIVERSITÉ ET PRÉSERVATION DES ESPÈCES (14 CONTRIBUTIONS)

- **Les arbres, enjeu climatique et patrimonial** (7 contributions) :
  - Réfléchir sur les types d'espèces plantées : l'hétérogénéité des espèces est un enjeu pour leur santé,
  - Encourager les plantations en pied d'arbre pour favoriser la biodiversité,
  - Conduire une réflexion sur la législation pour le remplacement systématique et immédiat des arbres coupés,
- **La faune comme patrimoine naturel encore non-identifié** (7 contributions) : en premier lieu, il s'agit de préserver les abeilles (ex. ruches sur les toits), puis les insectes et les oiseaux remarquables et disparus (ex. nichoirs dans les arbres) et enfin les petits mammifères et les poissons. Certains proposent aussi de lutter contre les espèces d'oiseaux envahissantes (pigeons, moineaux).
- **Réfléchir sur les systèmes écologiques** (coexistence des espèces)

### VILLA MONOYER ET VILLA LUMIÈRE (LYON 3<sup>E</sup> ET 8<sup>E</sup>) (2 CONTRIBUTIONS) :

- **Mettre en valeur les espaces naturels** : les terrasses (ex. sous le jardin des Chartreux), les Balmes, trop peu valorisées.
- **Ouvrir les espaces souterrains** au public si possible (1 contribution), sur le modèle des anciennes carrières souterraines réaménagées en champignonnières, ouvertes au public pour des visites ludiques.
- **Préserver les perspectives et les entrées de ville payagères.**

### PARCS ET JARDINS (5 CONTRIBUTIONS)

- **Leur accès doit être facile et gratuit** : aujourd'hui la fréquentation de ces lieux est saturée et révèle un vrai besoin social,
- Ils doivent être pensés comme des espaces de **convivialité** et de **détente** avec des assises, des bibliothèques d'échange, etc.

### LA CIRCULATION (5 CONTRIBUTIONS)

- Favoriser les **trames vertes** pour créer des promenades piétonnières arborées,
- Réfléchir la **mobilité** pour le transport des marchandises (ex. voies fluviales ; usage de triporteurs : ex de « Vert chez vous »),

### LA GESTION DE L'EAU (4 CONTRIBUTIONS)

- **Récupérer de l'eau de pluie** pour arroser les micro-plantations urbaines et pour rafraîchir les rues l'été,
- **Créer des fontaines ou points d'eau** dans les espaces publics (ex. sur les places et dans les parcs).

### LES ESPACES DE PLEINE TERRE (3 CONTRIBUTIONS)

- Dans les projets de construction (ex. pieds d'immeubles), **affirmer l'exigence d'une surface de pleine terre** (allant jusqu'à 50 %) par des « retraits » ou « reculs » par rapport à la rue (les suggestions proposent l'appropriation de cet espace par les copropriétés, et citent comme avantage la limitation des tags, la dépollution de la circulation à proximité et le contact avec les piétons)
- Sauvegarder et multiplier les **chemins de pleine terre** pour remplacer le goudron

### L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (1 CONTRIBUTION)

- **Généraliser les LED automatiques**, avec seuil minimum et augmentation lors du passage des piétons

## 3. Les rôles de chacun dans la gestion des espaces (47 contributions)

Les pouvoirs publics sont perçus comme devant jouer un rôle prépondérant dans la végétalisation de la ville. Leur rôle doit être d'abord d'impulser un exemple (par la pédagogie, la mise en œuvre de projets écologiquement responsables, et l'incitation financière à agir pour les acteurs privés) mais aussi, voire surtout, de s'appliquer à émettre des législations contraignantes pour les acteurs privés. Face à l'urgence écologique et aux contradictions relevées dans les actions des pouvoirs publics, leur pouvoir est perçu comme devant être davantage contrebalancé par des associations citoyennes, qui doivent pouvoir participer aux décisions plutôt que simplement tenir un rôle consultatif. Enfin, la responsabilité individuelle dans le respect des espaces verts et le souci d'une conduite écologiquement responsable sont également des enjeux importants, rappelés par de nombreuses contributions.

### DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ÉCOLOGIQUEMENT EXEMPLAIRES ET AMBITIEUSES, QUI SOUTIENNENT VOIRE CONTRAignent LES ACTEURS PRIVÉS (38 CONTRIBUTIONS)

- **Donner l'impulsion par l'exemple** (16 contributions)
  - Dans l'action et les projets menés par la collectivité
    - > Faire de la pédagogie (ex. panneaux d'information sur les espèces et sur l'environnement ; interventions dans les groupes scolaires de tout niveau, rendez-vous ponctuels de sensibilisation ; formation des membres des Conseils citoyens) (6 contributions),
    - > Végétaliser des bâtiments publics,
    - > Choisir des matériaux de revêtement de voirie et des couleurs de bâtis moins conservateurs de chaleur,
  - Dans la législation portant sur la gestion des aménagements :
    - > Les citoyens devraient pouvoir être impliqués davantage dans les décisions (donner un avis pas uniquement consultatif sur les projets urbains) (« rapprocher les services de la Ville des arrondissements pour que les Conseils de quartier puissent interroger les compétences des services sur des projets (ex le suivi des espaces verts pour l'aménagement d'un lieu public) » ; « les associations qui s'engagent

bénévolement doivent être écoutées et entendues », réactions du public aux tables rondes matinales) (6 contributions)

- > Favoriser la végétalisation des pieds d'immeuble dans les rues où c'est possible à travers un PLU contraignant
- > Mettre en place un système de compensation systématique en cas de démolition d'un espace vert privé
- **Maintenir et développer les espaces naturels en bon état et incitant à des mobilités douces** (10 contributions)
  - Dépolluer les sols des espaces verts existants
  - Construire des structures protectrices de la flore (type barrières),
  - Propreté des aménagements publics type toilettes et poubelles,
  - Entretenir des voiries piétonnes pour inciter à la diminution de la voiture individuelle,
  - Concevoir une voie cycliste végétalisée et touristique,
  - Développer du transport fluvial pour les piétons et les marchandises,
  - Favoriser la baignade dans le Rhône en 2050 (proposition d'un intervenant),

• **Accompagner des acteurs privés par la contrainte ou l'incitation** (9 contributions)

- Sensibiliser et aider les propriétaires (ex. les copropriétés disposant d'une cour; les propriétaires de jardin) pour la végétalisation de leurs espaces (ex. mise en place de composteurs; végétalisation des toits) (4 contributions)
- Interdire l'appropriation d'espaces verts par des promoteurs immobiliers (ex. les 17 hectares de terrains cultivés à Saint-Rambert) (2 contributions)
- Encourager et accompagner des initiatives citoyennes type jardins partagés (ex. Le Pass Jardin) (2 contributions)
- Utiliser un système de taxes et de compensations
- Encourager les paysagistes à recycler leurs déchets verts (ex. broyat pour les jardins et espaces verts)
- Harmoniser et développer les plantations individuelles

• **Établir des partenariats entre Ville, associations et citoyens** (3 contributions)

- Favoriser les échanges entre les associations citoyennes et les Espaces verts municipaux pour encourager les projets communs
- Développer des rendez-vous réguliers avec les Conseils de quartier, citoyens et les CIL pour réaliser un inventaire des espaces naturels et créer des micro-jardins urbains
- Imaginer un partenariat entre la Ville et les particuliers pour l'entretien des espaces verts privés et délaissés

**IMPLIQUER LES CITOYENS DANS LA CRÉATION ET LA GESTION DES ESPACES** (9 CONTRIBUTIONS)

• **Alerte et veille** (4 contributions)

- Une plateforme numérique en open-data pour émettre un avis sur les patrimoines (de proximité) à reconnaître et valoriser (2 contributions).

• **Ouverture permanente** (soir et dimanche compris) de tiers-lieux pour les réunions d'associations



© Grégoire Berquin

# Présentation de la stratégie nature de la Ville de Lyon

COMMENT PROTÉGER ET DÉVELOPPER LE PATRIMOINE VÉGÉTAL DE LYON



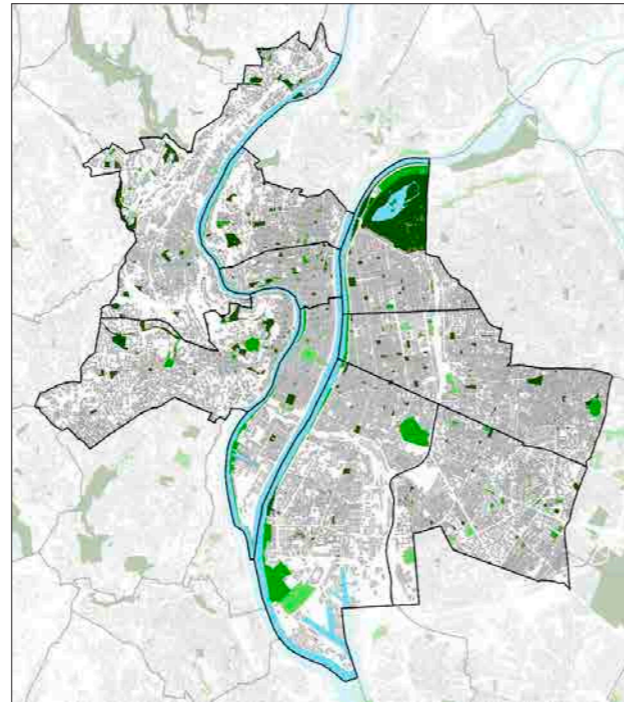
# Interventions

Par Jean KESSEDJIAN,  
Paysagiste DPLG, chef du Service « Études et Travaux »,  
Direction des Espaces verts, Ville de Lyon

Bonjour à tous. J'ai choisi de vous parler de la stratégie abordée pour développer le patrimoine végétal à travers une étude que l'on a menée sur les espaces verts de la Ville de Lyon avec la Direction de l'Aménagement urbain et l'Agence d'urbanisme. On a une connaissance très précise des parcs mais on n'a pas de vision globale à l'échelle de la ville et des interactions entre ces parcs. Poser sur une carte les espaces verts et les espaces publics végétalisés qui sont accessibles aux Lyonnais, c'était une première étape. On compte aujourd'hui quatre grands parcs (le parc du Vallon, le parc Blandan, le parc Gerland et le Parc de la Tête d'Or) et 300 autres parcs et jardins qui viennent mailler le territoire.

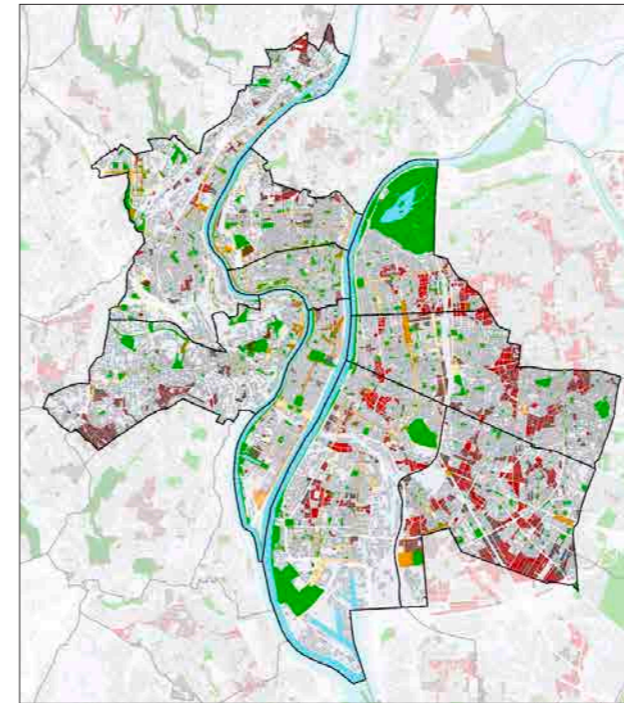
Ces parcs n'ont pas tous la même valeur, certains sont très végétalisés et d'autres moins, d'autres ont des aires de jeux ou dégagent des perspectives sur la ville. Chacun a des atouts et des attraits particuliers. Sur cette carte, vous pouvez voir que les parcs et jardins ont été classés avec différentes nuances de vert qui montrent la qualité du couvert végétal. On a noté la combinaison de la strate arborée, de la strate herbacée, de la strate arbustive et de la présence de l'eau pour qualifier le couvert végétal et avoir une vision plus exhaustive. On peut voir que le Parc de la Tête d'Or est mature avec des arbres très grands, avec un ombrage et une couverture satisfaisante. Des parcs plus récents, comme le parc Zénith, vont apparaître plus clairs sur la cartographie car les végétaux ne sont pas matures. La cartographie permet d'avoir une transcription de la qualité de l'offre végétalisée de nos parcs et jardins à l'échelle de la ville. Sur cette base-là, on a travaillé la question de l'attractivité. Celle-ci est volontairement limitée à 300 mètres, y compris pour le Parc de la Tête d'Or. On voulait travailler sur l'approche du cadre de vie c'est-à-dire les espaces verts qui se trouvent à proximité quand on sort de chez soi. Les parcs de Gerland, de Blandan et de la Tête d'Or ont une attractivité métropolitaine : on y vient pour la journée, en prenant les transports en commun... Ce n'était pas l'approche que l'on voulait développer dans cette étude. L'idée était de savoir : « quand je sors de chez

moi dans quel environnement j'évolue ? » et « comment le patrimoine végétal de la ville améliore mon cadre de vie ? ». L'aire, volontairement limitée à 300 mètres, peut être réduite à 100 mètres. Ce choix a été fait en croisant les aspects : la superficie, la qualité du couvert végétal et les équipements particuliers tels que les aires de jeux, les bornes fontaines, la présence d'eau, un point de vue.



Offre en espaces publics végétalisés, Lyon © Ville de Lyon et UrbaLyon

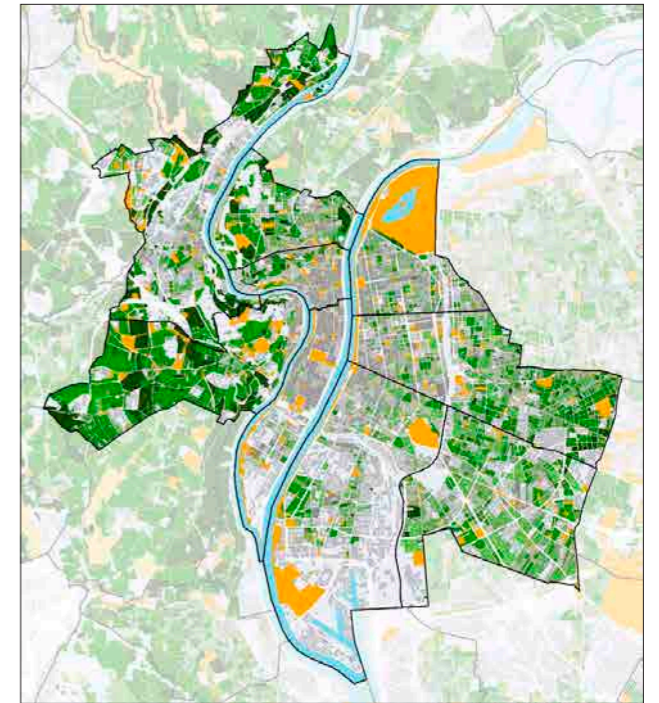
Sur cette cartographie, apparaissent en rouge des zones de carence où l'espace vert public est à plus de 300 mètres. Ces zones de carence ne signifient pas qu'on est dans un espace abandonné mais qu'on est dans un contexte du tissu urbain qui n'est pas propice à la présence de végétal, par exemple, le tissu du Moyen Âge ou dans une zone d'attractivité comme entre la voie ferrée et la rue de Gerland. Sur la presqu'île, on a volontairement intégré les places urbaines végétalisées comme celles des Célestins ou de la Bourse car même si elles n'ont pas le statut de square, de parc ou de jardin, elles offrent le même usage pour le résident. Ces places ont un couvert arboré, une ambiance et des bancs.



Offre en espaces publics végétalisés, les zones de carence, Lyon © Ville de Lyon et UrbaLyon

Bien sûr, le tissu urbain joue un rôle important dans la capacité à produire et avoir un maillage d'espaces verts. On ne peut pas ignorer la présence du végétal privé. C'est pour cela que cette cartographie indique en jaune les espaces publics et en vert le maillage des espaces verts privés. On voit, sur l'est de la ville, plutôt du tissu pavillonnaire végétalisé, sur l'ouest, plutôt des grands tènements avec des parcs de grande ampleur. La densité du vert vient marquer la qualité du couvert végétal. On a mis de la couleur sur toute la parcelle afin de percevoir les couleurs mais on a tenu compte du coefficient d'occupation du vert de la parcelle par rapport à la superficie bâtie. En croisant toutes ces données ainsi que celles de l'Agence d'urbanisme, qui a mesuré l'offre en espaces verts par habitant, on peut voir la variation de l'offre globale publique et privée d'espaces verts par zone représentée par une gradation du vert.

Sur la presqu'île et sur la frange de la rive gauche des Berges du Rhône, l'offre en espaces verts par habitant apparaît relativement faible. Sur Montchat, malgré les zones de carence en espaces publics, on voit que le jardin privé des tissus pavillonnaires prend le relais et que le besoin en espace vert public n'est peut-être pas aussi pertinent qu'il pourrait l'être dans d'autres secteurs. C'est une première grille de lecture qui permet de juger de l'opportunité d'investir des aménagements de parcs et de jardins selon les espaces. Ici, les données traitées datent de 2015 mais l'intérêt était de voir les prospectives.



Espaces végétalisés privés, Lyon © Ville de Lyon et UrbaLyon

Sur une autre cartographie, j'ai volontairement mis en avant les secteurs à enjeux prioritaires. Sur les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements, il y a des mutations de terrains, de sites industriels, des reconversions de tissus pavillonnaires avec des projections de constructibilité relativement fortes. L'enjeu se trouve sur ces tènements-là puisqu'ils vont perdre des espaces verts privés au bénéfice de constructions plus denses. Il est nécessaire de pouvoir mesurer les risques et le besoin d'investir sur ces espaces pour rééquilibrer l'offre d'espace vert par habitant.

La présentation que je vous fais est la synthèse d'une étude qui a duré plus de douze mois. Ces réflexions ont permis d'alimenter le PLU-H sur la trame verte et bleue, les emplacements réservés par rapport aux projections de construction, des projections d'amélioration de la trame végétale dans certains projets urbains... Les éléments chiffrés permettent de trouver en amont des offres équilibrées afin de les inscrire sur les documents d'urbanisme et de planification urbaine. L'étude permet aussi de travailler sur une approche de connexion de tous nos espaces et de végétalisation à travers des venelles, des voiries, des réaménagements de quartier afin de développer un maillage du territoire et améliorer le cadre de vie. Je vous remercie pour votre attention.

—  
Présentation  
du réaménagement  
des bords de seine  
à Rouen  
—



# Interventions

Par Anna THOMÉ, Chef de projet In Situ - Paysage et Urbanisme Lyon, Grand Prix 2018 des Victoires du paysage pour la grande promenade

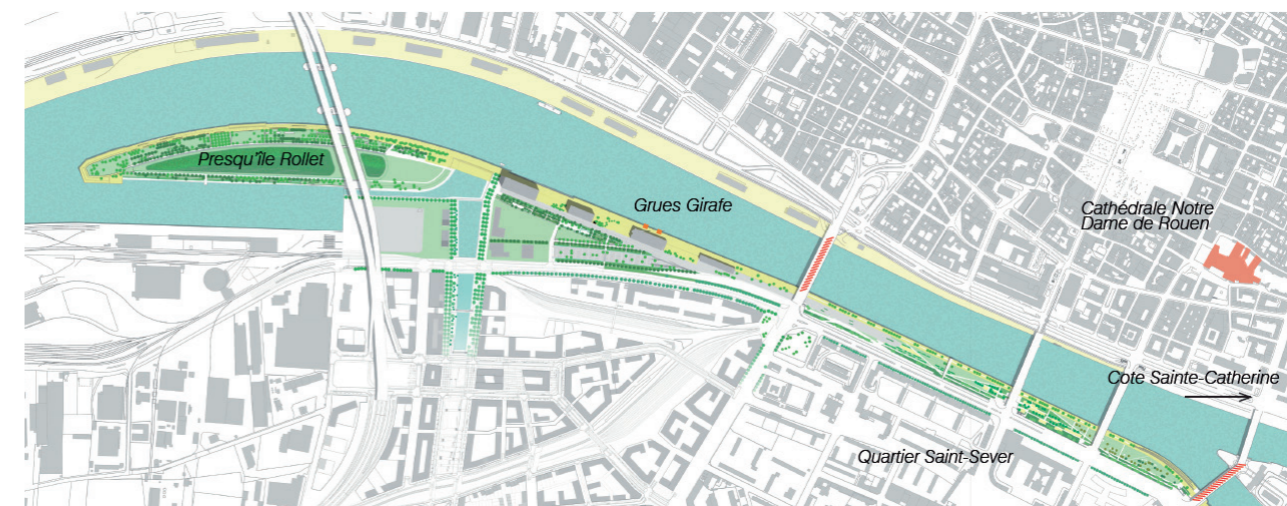


Vue panoramique de la grande promenade fluviale, Rouen © Karolina Samborska

Bonjour. Je vais vous présenter un projet un peu éloigné de la Métropole lyonnaise pour changer d'horizon. L'aménagement de la rive gauche de la Seine va vous rappeler quelques similitudes avec l'aménagement des Berges du Rhône. C'est un projet qui a reçu deux prix en 2018, le «Grand Prix national du paysage» décerné par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le prix des «Victoires du Paysage». C'est un projet important pour l'agence In Situ et pour la Ville de Rouen qui a vu son cadre changer.

Petit rappel géographique et historique : la ville de Rouen a la particularité d'être lovée dans une des boucles de la Seine. La ville est à mi-chemin entre Paris et la mer, elle a développé une activité portuaire importante depuis l'Antiquité. Le port a été modernisé après la Seconde Guerre mondiale et est aujourd'hui le premier port européen exportateur de céréales. Cette activité était en partie localisée sur les quais de la rive gauche et de la rive droite de la Seine. Le projet qui nous a concernés est

situé en rive gauche. La ville de Rouen s'est développée dans un premier temps sur sa rive droite, on y trouve la ville ancienne, puis sur sa rive gauche avec une urbanisation d'après-guerre. La Seine était pendant longtemps une frontière entre les deux rives : celle bourgeoise et celle populaire. L'aménagement des quais constitue un élément fédérateur de ces deux rives. Le projet a été porté par deux maîtrises d'ouvrage, la Ville de Rouen sur le secteur central pour qui j'ai travaillé et la Métropole de Rouen-Normandie sur le secteur jusqu'à la presqu'île Rollet avec une autre maîtrise d'œuvre. Ce sont des conditions un peu particulières car ce projet commun est séparé entre deux maîtrises d'ouvrage et deux maîtrises d'œuvre. Le projet d'aménagement a été mené dans les années 2010 mais la reconquête des berges de Seine avait commencé dans les années 1990 avec l'aménagement de la rive droite qui était assez sommaire : une promenade en enrobé rouge, quelques bancs, pas de plantations, la réhabilitation de quelques hangars industriels. Ça a été la première étape du regard



Plan de la grande promenade fluviale, Rouen © In Situ Paysages et Urbanisme

porté sur le patrimoine naturel qu'est ce fleuve qui a fait émerger une réflexion plus globale sur l'aménagement des deux rives. En prenant en considération les éléments qui caractérisent ce paysage particulier des rives de Seine tels que les coteaux crayeux, la cathédrale Notre-Dame de Rouen, l'activité portuaire avec les hangars, les grues girafes, l'ancienne presqu'île à charbon et les silos à grains. Avec le départ du port en aval de la Seine, les parkings ont pris la place des activités portuaires. Les poids lourds utilisaient les voies sur berge pour rejoindre le grand port maritime, les trains de fret circulaient en trémie pour desservir le port ainsi que des péniches et des mariniers qui faisaient halte à Rouen lors de leur trajet de Paris au Havre. Le site était occupé chaque année par la foire Saint-Romain et ses 200 forains. Le site que l'on nous a confié était très utilisé, sollicité et convoité et a nécessité un vrai portage politique de la mairie de Rouen pour défendre l'idée d'un nouveau parc urbain pérenne. Les élus de Rouen ont tenu pour que le projet voie le jour, ça a pris du temps de négocier avec tous les partenaires. On a gagné le concours en 2011, la première phase s'est effectuée en 2014 puis les secondes en 2016 puis en 2018.

Le projet se définit en trois séquences. L'idée est celle d'une promenade qui décrit un paysage progressif du portuaire fluvial en aval à l'industriel en amont. Contrairement à la rive droite où l'espace était restreint, on a des largeurs de quais qui atteignent cinquante mètres. Cela permet d'installer un vrai parc urbain planté, recréer un sol profond et naturel et transformer ce paysage stérile en un espace vivant et actif. La première séquence appelée «la prairie Saint-Sever» est une grande étendue d'herbe qui rappelle les plaines alluviales de la Seine ; la deuxième séquence «les coulisses de Claquedent»

correspond à un espace intime, avec des bandes de graminées et vivaces qui évoquent l'organisation serrée des conteneurs avec une végétation de ripisylves<sup>12</sup> qui s'installe. En aval, on a la grande «esplanade des mariniers» qui est en partie vide pour laisser les usages se développer. Tout n'est pas équipé, pour permettre à chacun de s'approprier les grands vides de la ville. Voici une image aérienne du projet, on peut voir : en amont les coteaux crayeux de la Seine, la rive gauche reconstruite, la rive droite plus ancienne et les différentes séquences de projet. Au bout, on peut voir les grands silos à grains du grand port, les grues girafes et les hangars. On peut imaginer ce paysage industriel tel qu'il était avant d'être repoussé un peu à l'extérieur de la ville.

**La première séquence** est une grande prairie qui s'ouvre sur la Seine et offre un point de vue sur la cathédrale et les quartiers anciens. On a installé des gradins qui descendent vers la Seine, qui est beaucoup plus basse que les quais avec parfois six mètres de différence : on est assez loin de l'eau. Il nous semblait important d'installer des gradins qui permettent de s'approcher de l'eau et de vivre au fil du fleuve. On est dans la courbe de la Seine, c'est le seul endroit où l'on sent la boucle. Avant, il y avait une grande plateforme stérile vidée de ses voitures pour accueillir la foire Saint-Romain. Maintenant, il y a un paysage planté et vert où la nature a retrouvé sa place et de nouveaux usages sont nés. Je voulais vous montrer à quel point un paysage peut naître et faire écho à la côte Sainte-Catherine qui est un emblème de Rouen. Notre parti-pris était de redonner une place au végétal : l'ancienne rampe d'accès aux poids lourds accueille aujourd'hui une forêt urbaine. On a souhaité réutiliser le vocabulaire industriel qui existait sur le site, comme les pavés en granite qu'on a réutilisés en cheminement,





Coulisses de Claquedent, Rouen © In Situ Paysages et Urbanisme/ Karolina Samborska

des rails qu'on a conservés pour en faire des chemins et des bollards<sup>13</sup> qu'on a récupérés comme assises dans la prairie. On a conservé au maximum toutes les traces de ce passé industriel et portuaire pour les réinterpréter dans un aménagement contemporain.

La **seconde séquence** a pour nom «les coulisses de Claquedent» qui correspond à celui du quai inscrit sur les plans anciens. On a aménagé un espace plus intime avec des coulisses de plantations de graminées et de vivaces qui rappellent les marchandises entreposées sur le quai. Les lignes de plantes font écho aux carroyages de marchandises entreposées. On a aussi des petits espaces plus intimes, des jeux pour les enfants et des petites placettes où chacun peut trouver la quiétude et les jeux.

On peut voir des toboggans, un parc et la promenade du bord à quai plantées de platanes orientalistes. À Rouen, il fait chaud l'été, c'est important de procurer de l'ombre et de la fraîcheur. On a planté cette grande promenade linéaire qui accompagne le projet sur les trois kilomètres de platanes.

La **dernière séquence** est «l'esplanade des mariners». Les mariners continuent aujourd'hui d'accoster les péniches sur le quai. On a une activité qui peut fonctionner avec le projet : les péniches circulent toujours et les trains aussi, par contre les forains ont dû s'installer sur une autre presqu'île. Cette dernière séquence est très ouverte et allie une grande prairie et une grande esplanade minérale pour des usages plus sportifs. Au milieu, il y a une jetée qu'on a appelée la «girafe» en écho aux grues girafes. La jetée est un autre moyen d'accès au quai qui permet d'avoir un point de vue sur la Seine et la ville ancienne et qui vient raconter l'histoire industrielle du site. On a planté des alignements d'aulnes qui correspondent à une végétation typique des bords de rivière.



Esplanade des mariners, la jetée, Rouen © Karolina Samborska



Esplanade des mariners, espace événementiel et de jeux, Rouen © Karolina Samborska

La jetée est un espace en lui-même, c'est à la fois un accès et un espace où l'on peut s'asseoir. Les grands mats d'éclairage s'insèrent dans la géographie verticale comme les grues ou le pont. Ces mats sont le seul point lumineux et sont à l'échelle de cette géographie industrielle. La dernière séquence de l'esplanade minérale comporte un jeu de dessins au sol qui rappelle les voies de chemins de fer qui sillonnaient le site. C'est un espace qui fonctionne très bien, chacun peut trouver sa place. Beaucoup d'enfants y apprennent à faire du vélo, du roller et de la trottinette. La Métropole de Rouen Normandie avait demandé de dessiner une piste de roller derby, l'idée étant de réfléchir au genre dans l'espace public et de ne pas faire des aménagements que pour les hommes.

Ce projet a réconcilié la rive gauche et la rive droite et est devenu le patrimoine commun de l'ensemble des Rouennais. Il permet à Rouen de retrouver son fleuve comme Lyon avait pu le faire avec l'aménagement des Berges du Rhône.

12. Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre (écotones) (actuenvironnement.com)

13. Gros fût cylindrique implanté dans l'arête d'un quai d'accostage pour l'amarrage rapproché des navires (Larousse)

# Atelier 1

LE PARC DE LA TÊTE D'OR :  
QUELS USAGES  
ET QUELLE  
GOURVERNANCE ?

# Introduction de l'atelier

Par Alain GIORDANO, Adjoint au maire de Lyon délégué aux Espaces verts et au Cadre de vie, aux Nouveaux modes de vie urbains et à la Qualité de l'environnement



Parc de la Tête d'Or, portail des enfants du Rhône © Muriel Chaulet, Ville de Lyon

Je crois que pour donner le ton de cet atelier, je vais rappeler une anecdote. En 2001, les pelouses du Parc de la Tête d'Or étaient interdites au public. Il s'agissait d'un parc à voir, et non d'un parc à vivre. À partir de 2001, il a fallu considérer plusieurs facteurs. La demande sociale de nature en ville qui, malgré les 50 hectares d'espaces verts créés ou requalifiés, et les 100 hectares d'espaces publics où la nature est apparue, n'est toujours pas assouvie aujourd'hui. La demande environnementale de disposer d'espaces sains : pour les espaces verts cela s'est traduit par l'abandon des produits phytosanitaires ce qui est vertueux pour les habitants mais aussi pour la biodiversité en général. Et les contraintes de gestion qui sont nombreuses : choix des végétaux, fréquence de passage, contraintes patrimoniales etc. Qu'est-ce que nous avons fait ? Finalement, nous avons commencé

par le plus difficile, le plus emblématique des parcs, celui de la Tête d'Or. En effet, le parc a été le laboratoire de toute la politique espaces verts qui s'en est suivie : c'est là où nous avons testé en premier l'abandon des phytosanitaires pour une gestion écologique, c'est là que nous avons testé le recours aux auxiliaires comme les coccinelles contre les pucerons, c'est là où nous avons abandonné les fleurs annuelles pour de la prairie fleurie jusqu'aux roseraies, une gageure à l'époque, jusqu'au jardin zoologique qui s'est inscrit dans une politique non plus d'exhibition mais de protection des espèces, jusqu'au jardin botanique qui s'est ouvert en créant des animations. Ainsi, nous avons transformé le parc. D'un espace patrimonial à voir, nous en avons fait un lieu à vivre, un lieu pour le vivant. Quand on a fait le plus dur, on peut passer au plus facile. Avec

néanmoins une grande difficulté, celle du budget car beaucoup pensent que la création d'un parc représente un coût net pour la collectivité. En réalité, cela rapporte 340€ par an et par habitant pour la santé des habitants selon une étude scandinave, 1€ investi en rapporte 7 selon une étude américaine. De notre côté, nous avons réalisé la 1ère étude d'impact santé en France sur un espace vert, celui du parc Zénith (3<sup>e</sup> arrondissement). Une étude d'impact santé, c'est un peu l'exercice qui vous est proposé aujourd'hui : Comment anticiper sur la multiplicité des usages pour éviter les conflits ? Car ce que mesure une étude d'impact santé, c'est bien les impacts sur la santé au sens large : stress lié par exemple à un usage nocturne, sentiment d'insécurité, pollution, pollens, ombrage etc...

Dans ce cadre, il faut faire la différence entre un réel conflit d'usage et un désagrément, c'est important. Ensuite, nous avons tout de même une particularité à la Direction des Espaces verts, c'est notre capacité à concerter pour définir un cahier des charges lors des aménagements, justement afin de favoriser certains usages, et en limiter d'autres. C'est par exemple la concertation exemplaire qui est réalisée à Confluence sur la station MUE en prévision de la création d'un parc de 5ha où nous invitons les habitants à réfléchir aux usages qu'ils souhaitent sur ce futur espace de nature, un espace où il n'y avait plus de nature depuis plusieurs dizaines d'années. Et c'est cette réflexion en amont qui est essentielle car si nous aménageons en prévision d'usages avérés, il n'y aura pas de conflits pour la simple et bonne raison que le parc sera utilisé pour ces usages. Par contre, si on se trompe dans le diagnostic, alors des usages dévoyés peuvent s'installer.

Et notre défi est bien d'adapter des espaces très patrimoniaux aux usages contemporains. Nous avons ainsi remarqué à travers l'étude d'impact santé que le parc Blandan était salué par 100% des sondés, quand certains estimaient le Parc de la Tête d'Or comme « trop bourgeois » dans son aménagement. Créer en fonction



© Grégoire Berquin

des usages, et faire évoluer l'existant tout en maintenant ce qui constitue notre patrimoine naturel, c'est un travail complexe, et d'autant plus complexe aujourd'hui que le réchauffement climatique produit des effets comme celui sur les arbres que nous avons dû abattre au parc. Nous avons déjà pris en compte le réchauffement climatique dans nos aménagements (palette végétale adaptée, arrosage raisonné etc...). Nous allons plus loin aujourd'hui en prenant en compte l'ombrage des jeux depuis la réalisation de l'étude d'impact santé. Car nous savons que la nature en ville sera un élément important de la ville de demain, surtout du climat de demain. J'espère vous avoir donné quelques clés de compréhension. Dominique Peyrard, Responsable technique du Parc de la Tête d'Or et Jérôme Champres du CEREMA, vont vous donner d'autres clés : celles du gestionnaire et celles du chercheur. Je vous remercie.

# Interventions cadres

**Dominique PEYRARD,**  
Responsable technique du Parc de la Tête d'Or,  
Direction des Espaces verts, Ville de Lyon



Vue aérienne du Parc de la Tête d'Or, Lyon © Géoportail

Bonjour. Je suis Dominique Peyrard, technicien du Parc de la Tête d'Or, j'ai en charge la gestion de ce patrimoine depuis 25 ans. J'ai vécu toutes les évolutions de ces dernières années, c'est pour cela que je vais faire un bilan des transformations des demandes d'usages et des difficultés associées. Au XIX<sup>e</sup> siècle, toutes les villes voulaient un grand parc pour des raisons d'hygiène, de santé et de loisir.

Sous l'impulsion du sénateur Vaïsse en 1856, la Ville de Lyon vote la construction d'un grand parc. Le projet est confié aux frères Bühler qui y intègrent des dimensions scientifiques et pédagogiques avec un zoo et un jardin botanique ouverts à tous. En 1857, le parc (inachevé alors) a été inauguré. Par la suite, le parc a évolué avec la construction des grandes serres en 1871, la vacherie

municipale en 1904, la construction du vélodrome sur la grande île en 1894, le premier carrousel en 1848 avec le théâtre de Guignol, la construction du monument Tony Garnier en 1930, la plaine africaine en 2005 et la forêt d'Asie. On voit qu'entre le projet de Bühler et le parc actuel, des modifications ont eu lieu. L'île avec le vélodrome était initialement un belvédère.

En parallèle, il y a eu le développement des manifestations comme les cavalcades en 1880, les expositions internationales de 1872 et 1894. La commune s'était fait du souci et pensait qu'il faudrait dix ans au parc pour se remettre de ces expositions. Malgré ça, le parc a été utilisé comme parking pendant la Foire de Lyon ! Puis a été créée la grande roseraie.

C'est en 1995 que la municipalité a pris conscience que l'œuvre de Bühler était en train de se dégrader. La pression des manifestations culturelles et sportives augmentait. Pour protéger ce patrimoine, la ville a constitué un Comité d'orientation en 1997. Un conservateur a été nommé pour piloter les groupes de travail et créer une Charte ayant pour vocation la protection du parc. Aujourd'hui, c'est encore un document fort du parc. La charte a pour objectif de conserver et restaurer le patrimoine paysager dessiné par Bulher, de permettre une évolution dynamique de la vocation naturaliste, d'assurer le développement du parc en l'inscrivant dans la vocation internationale et d'en assurer une gestion cohérente.

La charte présente le Parc de la Tête d'Or d'abord comme un espace de nature, comme un patrimoine culturel vivant. En tant que gestionnaire, il a fallu mettre en œuvre toutes ces volontés. Dans la Charte, sont abordées les thématiques architecturale, paysagère, de gestion, de jeux et d'usages sous forme de préconisations. Pour chaque action à mettre en œuvre, on constituait des groupes de travail avec des spécialistes compétents en respectant l'esprit de la Charte. Le patrimoine est vieillissant car pendant des années on ne s'en est pas occupé. Le Parc de la Tête d'Or est comme une photographie et à chaque fois qu'on intervient dessus, ça représente un pixel. Pixel après pixel, sans cadre général, on risque de dénaturer le parc. Afin de conserver le patrimoine et nous aider à mettre les bons pixels, on a missionné une architecte-paysagiste spécialisée dans la restauration des parcs anciens. À l'époque, on n'avait pas de plan de récolement, seulement des grands principes de construction. À partir de ces derniers, l'architecte a fait des extrapolations pour nous donner les clefs de construction du parc, pour comprendre les grandes structures des arbres, les grandes masses, les effets de tronc et les effets de coulisse. C'est ce qui fait que le Parc de la Tête d'Or est aujourd'hui très convoité et qu'il s'y passe toujours quelque chose. Pendant des années, mon prédécesseur n'avait pas ces clefs de construction.

En parallèle, on a fait une expertise globale du parc pour savoir où on en était par rapport au patrimoine arboré. L'expertise a montré un patrimoine adulte vieillissant. L'objectif était de construire une pyramide des âges pour maintenir ce patrimoine. Ça fait 15 ans qu'on travaille avec un programme de gestion arboricole et un plan paysager. À chaque projet, on doit déposer une

déclaration préalable pour faire valider nos propositions par les Architectes des Bâtiments de France.

On a également développé tout ce qui était naturel. En 1998, j'ai été interpellé par le Comité d'hygiène et de sécurité à cause de l'usage de produits phytosanitaires. Ça m'a permis de réfléchir. Vers 1999-2000, on faisait du traitement biologique raisonné. En 2000, on a eu une grosse attaque de champignons à la roseraie. Suite à ça, j'ai reçu les foudres du monde professionnel. Aujourd'hui, tout le monde reconnaît notre travail. On a été également précurseur sur la gestion différenciée pour l'entretien des espaces, qui a nécessité des changements de méthodes de travail de la part des jardiniers.

En 2002, on travaillait en mode projet grâce à un système de management environnemental avec une labellisation ISO 14 000 à la clef. Les actions correctives touchaient l'eau, la gestion des déchets, la biodiversité, l'évolution des pratiques environnementales...

En ce qui concerne les usages, il y a une contradiction entre des méthodes de gestion qui visent à maintenir un patrimoine paysager et la volonté d'un parc ouvert à tous qui accueille les manifestations. Tous les jours nous avons des demandes de manifestations culturelles et sportives, ce sont nos élus qui les approuvent ou pas. On émet souvent un avis négatif car elles sont ravageuses. Au Parc de la Tête d'Or, on est victime de notre succès. On a des demandes pour faire du ski nautique sur le lac, des combats de drones dans le vélodrome... Face à ces multiples demandes, notre rôle est de gérer les cohabitations. On refuse les demandes au nom de la Charte et on propose d'autres parcs sur Lyon. Les grands cèdres sont en train de dépérir à cause du piétinement. On va fermer des zones de pelouse pendant une très longue période pour protéger les grands arbres, si on ne le fait pas, ils dépériront et créeront des problèmes de sécurité. Concernant le quotidien, les plus grandes plaintes concernent les toilettes publiques et la propreté.

À notre sens, la solution se trouve en partie dans le changement de mentalité des gens. On ne va pas rajouter des poubelles mais plutôt responsabiliser les gens. Pour conclure, avec les élus, nous sommes les gardiens de ce parc afin de le protéger de tous et le garder pour les générations futures.

# Interventions cadres

**Jérôme CHAMPRES,**  
Directeur de projets - Paysage,  
écologie urbaine et urbanisme, CEREMA Lyon

Bonjour à tous. Je suis Jérôme Champres, architecte, paysagiste et urbaniste au CEREMA<sup>14</sup> de Lyon qui est un établissement public du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Je vais vous présenter une typologie d'usages et de gouvernance en m'appuyant sur différents projets français et étrangers. Le sujet des usages et de la gouvernance est relativement complexe car les usages des gens changent selon les tendances de fond et des effets de mode. Je pars de l'exemple du Parc de la Tête d'Or. Avant la construction du parc, il y avait des guinguettes et des plages sauvages sur cet espace qui était déjà un lieu de promenade. Lorsque le préfet de l'époque a proposé un argumentaire à la Ville de Lyon pour un nouveau parc, les termes utilisés étaient ceux de la promenade et du loisir. Ces termes sont encore utilisés actuellement bien que les usages aient évolué.

Le parc est un lieu de festivités, d'expositions et de surprises comme avec le festival des roses. On retrouve ce caractère de surprise dans le jardin des plantes à Nantes où le directeur a proposé à des artistes d'intervenir sur

des structures éphémères ou pérennes. On retrouve aussi des expérimentations visuelles et sonores avec l'exemple de Strasbourg qui a fait des expérimentations lumineuses dans les parcs. Concernant l'aspect festif, il y a des événements comme le concert organisé dans le cadre des «Nuits sonores» au sein du jardin du musée des Confluences. Ce type d'évènement va abîmer le gazon et ne peut être fait que ponctuellement. Un autre exemple d'évènement est le bal des citrouilles à Montréal dédié aux enfants.

Une autre attente est celle d'espaces ludiques. Par exemple, le parc Blandan qui est multi-usages propose des espaces de jeux. À Bâle, en Suisse, on peut avoir des choses beaucoup plus rustiques d'apparence «bricolées». En France, nous avons des normes de sécurité assez drastiques pour les aménagements des enfants, par contre, en Allemagne et en Suisse, ils ont développé une panoplie d'aménagements faciles à faire et peu onéreux. Comme espace ludique, il y a le miroir d'eau des bords de la Garonne qui marque la réouverture



Le parc suspendu de la High Line, New-York (USA), 2010 © Jérôme Champres, CEREMA

de Bordeaux sur son fleuve. Nantes a aussi créé un miroir. Un certain nombre de villes travaillent sur ces espaces-là, qui, en période de canicule, sont bondés.

Les usagers aspirent également à des endroits calmes pour se reposer, pour lire et pour rêver. On peut avoir des aménagements comme le Parc urbain à Barcelone qui présentent de larges plateaux en bois sur lesquels on peut s'étaler, travailler, pique-niquer... Il y a des transats qui ont été installés sur les berges de la Saône. D'autres espaces ont été apaisés comme la cour de la rue Garibaldi au niveau des halles Paul Bocuse où il y avait une station-service, des stationnements, la sortie parking aérien. Un nouvel espace a été créé avec des arbres et des tables où les gens qui travaillent viennent manger.

Lorsque l'on a discuté avec Dominique, on s'est rendu compte que les parcs comme celui de la Tête d'Or sont surfréquentés. Le foncier et les finances ne permettent pas de créer beaucoup de nouveaux parcs. Où vont les gens pour se balader le weekend et en fin d'après-midi? Pour limiter la surfréquentation, il faut proposer des nouvelles offres. Certaines villes proposent des choses intéressantes comme la High Line de New York qui est une promenade plantée aérienne dans une ancienne friche industrielle. Cette promenade en hauteur a été fortement inspirée du modèle parisien de la «promenade plantée» qui part de Bastille.

Ces nouveaux lieux permettent aux gens de se promener, manger entre midi et deux... Chez nous, nous avons la ZAC Thiers dans le quartier de la Part-Dieu, qui est un petit jardin de pluie animé intéressant car il permet aux gens de se balader et de rêver. Je suis obligé de parler des berges de Saône qui créent une trame entre le Parc de la Tête d'Or, la Feysine et le parc Gerland. Cette couture d'espaces verts dans la ville est importante pour que les gens puissent se balader ailleurs.

Nous avons des problématiques environnementales avec: les changements climatiques, les problèmes de gestion de l'eau et d'inondation. Lyon a intégré ces nouvelles problématiques dans les aménagements des berges, comme celles de Saône inondées en 2014. Il y a des nouveaux morceaux de ville qui sont créés en France, comme la ZAC rives de Blossne à Chantepie qui a été complètement produite dans un système de trame verte et bleue. Lyon expérimente comment l'eau et le végétal peuvent climatiser les rues en période de canicule. L'idée est d'arroser au maximum avec de l'eau récupérée

pendant l'hiver: plus le végétal est arrosé, plus il fait fonctionner la photosynthèse et il ventile. Chaque arbre est équivalent à dix ou quinze climatiseurs.

Les usagers souhaitent être impliqués dans toutes ces actions. J'ai pris plusieurs exemples de panneaux d'information, par exemple celui de Chicago dans un parc en pleine ville avec des gratte-ciels qui indiquent un sanctuaire d'oiseaux et de papillons. Ces sont des essais faits par des scientifiques pour fermer des poches pour que les oiseaux puissent rester et que la végétation pionnière reprenne de l'ampleur.



Fauche tardive, Besançon, 2014 © Jérôme Champres, CEREMA

À Besançon, le panneau «fauche tardive» explique aux usagers pourquoi «la mauvaise herbe» est de retour. En Allemagne, quand on se promène à Berlin, le Berlinois est habitué à voir ce type de structure végétale en ville car historiquement la ville a connu des friches avec le Mur. Le Lyonnais ou le Français ne l'est pas forcément mais il l'est de plus en plus. Il faut communiquer pour expliquer aux gens qu'on n'abandonne pas l'espace public mais qu'on travaille différemment. On peut faire travailler les gens comme lors d'un BioBlitz canadien où on a demandé à des habitants, des scientifiques, des écoles, de compter et d'évaluer la végétation pendant un jour. Ça permet d'avoir une base de données intéressante. Ce sont des petites opérations qui peuvent faire venir les gens et leur expliquer ce qu'on fait. Dernier exemple, celui de Chicago qui avait très mauvaise réputation, considérée comme noire, abîmée, mafieuse...C'est une ville qui a énormément travaillé son image. Elle avait la chance d'avoir un plan d'urbanisme créé par un grand architecte-paysagiste. Elle a travaillé sur cette ancienne trame verte et bleue pour la rénover. On voit à nouveau des guides touristiques, c'est une ville qui a surfé là-dessus. Merci.

<sup>14</sup> Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

# Contributions des participants

## Compte rendu de l'atelier - Le Parc de la Tête d'Or : quels usages et quelle gouvernance ?

Trois groupes d'une dizaine de personnes se sont constitués pour réfléchir, à travers l'exemple du Parc de la Tête d'Or qui cumule tous les usages, aux questions diverses qui se posent dans différents parcs (conciliation des usages, préservation, etc.).

### 1. Conflits d'usage et solutions de médiation

Après avoir endossé différents personnages fréquentant le parc pour différents usages du lieu, il a été demandé aux participants de chaque groupe d'identifier sur une carte du parc les lieux fréquentés par leur personnage. L'objectif étant d'échanger sur les différentes attentes vis-à-vis des lieux identifiés et de faire ressortir des conflits d'usage. Ont ainsi été identifiés :

#### DES LIEUX CUMULANT DES USAGES DIFFÉRENTS VOIRE DIVERGENTS

- **La grande roseraie** gérée par des techniciens soucieux de la préservation, du respect des plantations et de l'esthétisme du lieu fréquenté par des familles et usagers qui viennent découvrir les fleurs et se balader ; des associations naturalistes qui viennent observer et qui sont attentives à la protection des espèces naturelles,
- **Le jardin botanique** fréquenté par les mêmes types d'acteurs avec des enjeux de pédagogie notamment, mais très vite saturé de monde et où les enfants, par leurs jeux, peuvent causer des troubles pour la conservation,
- **Le zoo** géré par des techniciens soucieux de la préservation des espèces et du bien-être des animaux fréquenté par des usagers, familles qui viennent voir les animaux et d'autres professionnels qui souhaitent avoir le plus large public possible,
- **Les pelouses** avec des techniciens chargés de l'entretien et de la propreté du lieu ; des usagers qui viennent courir, faire du sport, pique-niquer, se reposer ; et des professionnels commerçants qui souhaitent être à proximité des pelouses pour vendre leurs produits,
- **Les allées** avec des techniciens chargés de la propreté, des usagers qui souhaitent pouvoir s'orienter facilement, des familles qui entravent le passage des coureurs (et inversement), des véhicules (ex trottinettes électriques) qui par leur vitesse peuvent présenter des risques pour la sécurité des usagers.

#### ET LES CONFLITS D'USAGE OU CONTRADICTIONS SUIVANTS :

- **Sur les lieux spécifiques identifiés :**
  - La surféquentation du jardin botanique, des berges, du lac et du zoo,
  - Des conflits d'activité sur les pelouses (bruit/silence, repos/activité, odeurs...) et leur piétinement,
  - Des conflits entre modes de circulation sur les allées et des « désaccords sur la signalétique »,
- **Sur des lieux divers :**
  - La problématique des déchets,
  - La place des activités commerciales par rapport aux autres activités et à la préservation du parc.



© Grégoire Berquin

#### FACE À CES CONFLITS ET CONTRADICTIONS, PLUSIEURS PISTES, SOLUTIONS DE MÉDIATION ONT ÉTÉ PROPOSÉES :

- **Une entrée payante** pour le jardin botanique,
- **Réserver certains jours / certains lieux** à certaines activités sur les pelouses et limiter les animations (ex. « marathon »),
- **Apaiser la circulation** : privilégier les usages non-électriques, voire interdire l'électrique (2 groupes) et adapter mieux la signalisation (panneaux indicatifs des voies cyclables urbaines, mise en place d'itinéraires de couleur selon les usagers),
- **Disposer des poubelles** au niveau des accès,
- **Des tricycles** pour ramasser les déchets,
- **Des campagnes de nettoyage** avec distribution de sacs de nettoyage,
- **Des personnes en service civique et médiateurs** (2 groupes) pour rappel des règles d'usage, questionnements sur le terrain, construction de solutions sur place,
- **Gardiens de parc,**
- **Communiquer sur la Charte du Parc,**
- Les participants s'interrogent aussi sur le **maintien d'un restaurant.**

### 2. Quelle gouvernance du parc à l'avenir ?

Au regard de ces enjeux, les participants pensent qu'une diversité d'acteurs sont à impliquer dans la gouvernance du parc :

- La direction du parc,
- Les gestionnaires et agents de la sécurité,
- Les usagers,
- Les citoyens (réunis en comité),
- Les salariés (par des représentants),
- Les écoles et associations étudiantes,
- Les associations de protection de la nature,
- Les professionnels : commerçants, clubs sportifs,
- Les élus.

Ils proposent ainsi de mettre en place un (ou des) comité(s) baptisé(s), selon les groupes, comité d'usages, comité consultatif, comité de citoyens et comité de professionnels (du parc, de la sécurité, commerçants et clubs sportifs). Celui-ci pourrait faire des propositions pour renforcer/modifier la charte, prioriser les usages (ex. interdiction des voitures et/ou des véhicules électriques) et travailler sur des solutions de médiation et de responsabilisation.

---

# Atelier 2

LYON 2050 : QUEL SERA LE  
PATRIMOINE PAYSAGER ET  
NATUREL DE DEMAIN ?

---



# Introduction de l'atelier

Par Dounia BESSON,  
Adjointe au Maire de Lyon, déléguée à l'Économie sociale  
et solidaire et au Développement durable

Bienvenue à cet atelier intitulé «Lyon 2050: quel sera le patrimoine paysager et naturel de demain?». Cet atelier bénéficie du soutien de deux experts: Pascal Goubier, Directeur adjoint du patrimoine végétal de la Métropole de Lyon et Anaïs Prével, représentante de l'Agence d'urbanisme de la Métropole de Lyon. Je les remercie de nous apporter leur expertise. Je souhaite, aujourd'hui, qu'il y ait un vrai travail collaboratif. En tant qu'Adjointe à l'Économie sociale et solidaire et au Développement durable avec l'exécutif municipal, nous avons toujours travaillé dans cet esprit afin de rendre la ville aussi durable que possible. Il est important de travailler dans l'intérêt général, dans un contexte de concentration urbaine et économique sur un territoire impacté par le changement climatique.

Nous avons lancé une consultation avec Civocracy sur le thème du climat, il y a eu une forte mobilisation des Lyonnaises et des Lyonnais. Nous souhaitons vous associer de plus en plus fortement. Depuis le début de mon mandat en 2014, dans le cadre de ma délégation à l'économie sociale, au développement durable, aux jardins partagés et à la consommation responsable, tout l'exécutif s'est saisi de ces sujets. Les températures que nous aurons ici seront celles de l'Afrique du Nord. Très souvent on entend «des températures similaires à Alger» mais en réalité ça sera plutôt celles de Madrid, de Constantine ou de Marrakech, qui ne sont pas au bord de la mer. Il est important d'agir collectivement dans l'intérêt général et dans l'intérêt de nos enfants.

En opposition au rural, les villes ont imperméabilisé l'espace, chassé les mauvaises herbes et ne sont plus nourricières. Même si depuis deux mandats, nous avons développé les jardins partagés, avec une forte implication de tous les adjoints d'arrondissements. Il est important que la trame verte et bleue, support de biodiversité et de fraîcheur, devienne chaque jour plus centrale. Nous avons tous conscience qu'elle est précieuse. Les jardins partagés sont des espaces vivriers ainsi que des lieux d'embellissement, de rafraîchissement, de création de

liens sociaux et de sensibilisation au développement durable. Ils permettent de lutter contre l'isolement, de favoriser l'autonomie et la responsabilisation avec une démarche d'éducation populaire. Il y a dix hectares de jardins partagés et familiaux sur la ville avec une volonté de développer le zéro-phyto et la permaculture ainsi qu'une forte implication des habitants et des collectifs.

Il y a 2000 jardiniers bénévoles qui cogèrent l'espace public dans une période de contrainte budgétaire. Vous jouez tous un rôle pour rendre la ville plus belle et pour lutter contre le changement climatique. Le patrimoine, ce ne sont pas que les vieilles pierres d'hier, ce sont les arbres de demain et les jardins partagés, ouvriers et familiaux. Nous avons fêté les 100 ans des jardins familiaux du 7<sup>e</sup> arrondissement. Aujourd'hui, les habitants, les jardiniers, les Conseils de quartier ont une véritable expertise d'usage de la ville.

Il est indispensable de pouvoir réfléchir collectivement et de s'interroger sur ces nouveaux espaces verts qui contribuent à élaborer un nouveau langage urbain et répondent à une demande sociale. Il faut se poser les questions: des éléments qui présenteront un intérêt historique, esthétique, scientifique ou technique et des outils mis à disposition des collectivités et des pouvoirs publics. Comment pouvoir appréhender les nouveaux patrimoines de demain tels que les arbres et les jardins? Tous les aspects sont à prendre en compte, c'est ça le développement durable. Je vais passer la parole à nos deux experts, qui vont vous donner des éléments techniques pour ensuite constituer des petits groupes, travailler, produire et échanger. Merci de votre écoute.

# Interventions cadres

Pascal GOUBIER,  
Directeur adjoint du Patrimoine végétal, Métropole de Lyon  
et Anaïs PRÉVEL,  
Agence d'urbanisme de Lyon



Dounia Besson, Pascal Goubier, Anaïs Prével © Muriel Chaulet, Ville de Lyon

## Pascal Goubier

Nous vous proposons de partir de ce qui a été fait depuis trente ans pour essayer de nous projeter dans les trente prochaines années.

## Anaïs Prével

Pour évoquer la question du patrimoine en 2050 dans le dialogue bâti/naturel, on va faire un focus sur le végétal. La spécificité du naturel est que la végétation est un système vivant. Le patrimoine bâti est bien défini depuis sa conception alors que le patrimoine végétal ne cesse d'évoluer, c'est un système complet et complexe. Même si les plantes sont autotrophes c'est-à-dire qu'elles se nourrissent de minéraux et d'eau, elles ne peuvent pas vivre par elles-mêmes. Les beaux arbres patrimoniaux n'auraient pas cette stature remarquable sans les champignons et les autres strates de végétation.

Quand on parle de patrimoine naturel, on doit le prendre dans son ensemble. Au-delà du système de végétation, il y a tous les services écosystémiques tels que le rafraîchissement, le lien social, la santé... L'autre difficulté avec la végétation est la temporalité. L'arbre pousse lentement, celui que l'on plante aujourd'hui offrira ses bienfaits entre 15 et 50 ans. Warren Buffet a dit « Quelqu'un s'assoit à l'ombre aujourd'hui parce que quelqu'un d'autre a planté un arbre il y a longtemps ». C'est un rapport au patrimoine différent de l'architecture.

## Pascal Goubier

La nature n'a de sens que si elle est dans un linéaire, une continuité.

## Anaïs Prével

En trente ans, les conceptions du patrimoine et les outils

urbains ont beaucoup changé. Il y a trente ans, il y avait le SDAU (Schéma de Développement d'Aménagement Urbain) qui portait l'idée que les trames vertes rendaient la ville plus jolie et plus vivable. On appelait cette démarche «le marketing urbain» qui se couplait avec la notion d'identité. Cette notion d'identité participe à la définition de patrimoine. À l'époque, c'était la recherche d'attractivité du territoire.

### Pascal Goubier

On parlait de «mettre du vert tout autour». C'est le début de l'écologie urbaine avec la recherche d'une nature maillée et des systèmes écosystémiques. Mais ça reste loin de la ville, ça concerne davantage la périphérie.

### Anaïs Prével

On fait un bond dans le temps, on arrive à la pré-élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). De la périphérie, on va passer à des questions de réseaux. Les questions écologiques émergent dans les années 1990. On met en place des corridors écologiques et on tire l'extérieur vert à l'intérieur de la ville.

### Pascal Goubier

C'est aussi l'émergence de la problématique des réserves nourricières. Cette prise de conscience a donné lieu à un programme ambitieux qui visait à développer l'agriculture péri-urbaine pour arriver à nourrir les populations urbaines. L'idée était de relocaliser l'agriculture et la consommation au plus proche des villes. Beaucoup de plans ont été mis en place, le PAEN (Protection des espaces agricoles et naturels périurbains) permet de bloquer des terres pendant une période de trente ans pour conserver des réserves agricoles ou de biodiversité avec l'obligation

de développer des projets. Ce n'est plus des «espaces en creux» mais des espaces productifs avec de l'agriculture, de la production, de l'économie.

### Anaïs Prével

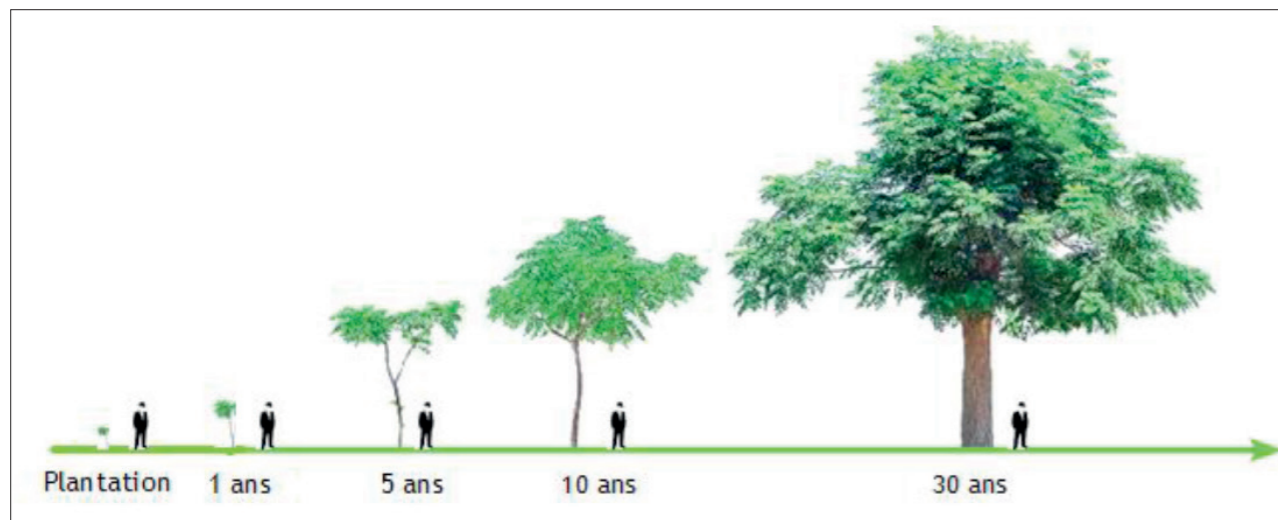
Ce sont les prémices de l'accompagnement et de la protection du patrimoine agricole. Cette nature en ville est considérée comme un espace de vie, elle accompagne de l'art, des zones sociales... Pour résumer et caricaturer ces trente dernières années, on passe d'une ceinture verte à l'extérieur de la ville à une trame paysagère au service de la ville qui petit à petit évolue pour porter en elle-même une source d'intérêt. D'ailleurs, on a encore ces considérations philosophiques qui tendent à opposer la culture et la nature, la ville et son extérieur. Aujourd'hui, on est sur des questions de nature mariée, au sein et à l'extérieur de nos frontières urbaines, qui forme un tout.

### Pascal Goubier

Voici quelques exemples : un des plus récents est Lyon Confluence où il y a un maillage entre la végétation et les constructions, comme l'exemple qu'on a vu à Rouen. Un autre projet plus ancien est celui des Berges de Rhône où les voitures ont été enlevées pour en faire une zone de promenade. Quelques années plus tard, il y a eu le projet des Rives de Saône pour arriver à renaturer les bords.

### Anaïs Prével

Je trouve que ça pose la question de ce qu'on appelle «patrimoine» et notamment «patrimoine naturel». On parle plutôt de «paysage urbain» car la nature seule n'a pas vraiment de sens, d'identité ou de valeur pour nous. Ces valeurs sont animées par les enjeux du moment.



Croissance d'un arbre © Tout droit réservé

Le projet Confluence a été fait car ça répondait à des questions actuelles. À un autre moment, il y avait des questions plus hygiénistes et donc une autre réponse urbaine et naturelle. Qu'est-ce qu'on fera en 2050 ?

### Pascal Goubier

On est dans une période de changements, de bouleversements, d'évolutions des zones climatiques. Petit à petit, la végétation et les espèces vont changer.



Quartier de la Confluence, Lyon © Depaule-PAD-Asylum

### Anaïs Prével

Aujourd'hui, on pratique beaucoup la végétalisation des murs, des toits, ça existe depuis très longtemps, même si on les avait perdus. Il y a d'autres exemples de choses qu'on a l'impression de faire émerger. Pouvons-nous les considérer comme des éléments du patrimoine ? Ils peuvent être des lieux de vie, des lieux identitaires qui construisent la ville et ses spécificités. Comment faire pour les protéger sachant qu'ils ne pourront pas l'être en l'état ? Comment concilier les usages ?

### Pascal Goubier

Une des problématiques majeures est la convergence des multiples usages en ville : l'émergence d'une ville plus végétale, l'avènement d'une société du bien-être, la nature en ville accessible à la population, les impératifs écologiques et les mutations qu'ils imposent, la frugalité des ressources. Le bémol est qu'il faut s'occuper maintenant de la végétation liée au climat de 2050. Les fleuves sont certainement sous-utilisés en termes de déplacement dans nos villes.

### Anaïs Prével

Il y a énormément de villes aujourd'hui qui s'engagent vers une re-végétalisation intense. Autrefois, on pouvait dire qu'il y avait une spécificité des centres villes européens liée à leur type d'architecture ou

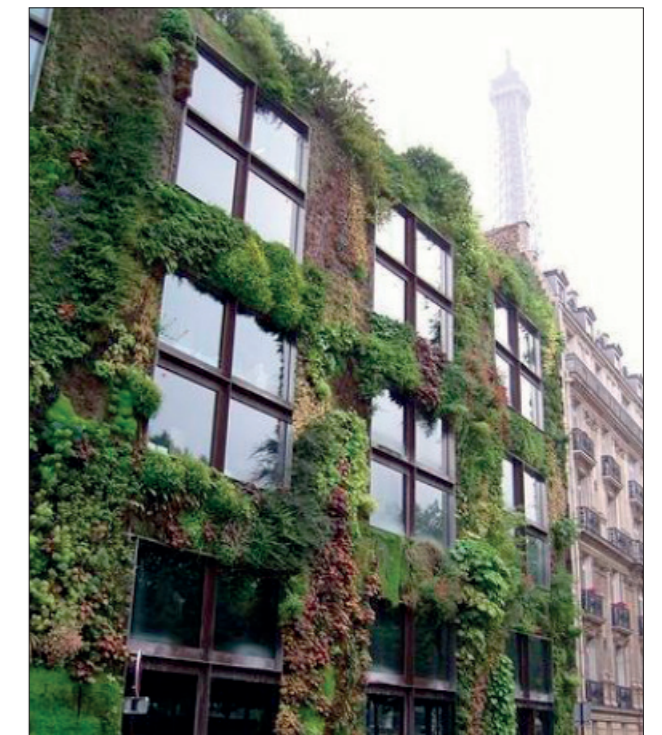
d'urbanisme. Mais cela évolue car la grande majorité de ces villes sont en train de s'engager dans un processus de plantation massif sur des dimensions monumentales qui vont marquer le paysage urbain. Il faudra reconsidérer l'image du patrimoine en dialogue plutôt qu'en dualité.

### Pascal Goubier

Ces derniers temps, il y a des annonces toutes plus incroyables les unes que les autres : l'Australie qui annonce un milliard d'arbres plantés dans les prochaines années, la ville de Milan qui communique sur trois millions d'arbres d'ici 2030, New York qui en annonce un million. L'objet végétal est certainement un marqueur qui va être fort pour régler un certain nombre de problèmes : pollution, îlots de chaleur... La ville de Barcelone est en train de muter avec une rue sur deux qui est transformée en une voie verte. Les villes vont connaître des changements colossaux.

### Anaïs Prével

On peut se poser la question de ce qui fera patrimoine demain sachant que l'architecture est en train de muter véritablement pour accepter la végétalisation au sein des bâtiments. Également, sachant que les ressources sont malmenées, le fait de se baigner ne sera-t-il pas patrimonial demain ? Est-ce que la faune et la flore feront patrimoine car ils seront devenus rares ?



Espaces urbains végétalisés © Tout droit réservé



# Contributions des participants

## Compte rendu de l'atelier n°2 :

### Lyon 2050 – Quel sera le patrimoine naturel et paysager de demain ?

Après avoir écouté les personnes ressources, les participants ont formé 8 groupes de travail de 7 à 10 personnes, pour définir plus précisément le patrimoine naturel de Lyon en 2050. Après avoir identifié sur des cartes de Lyon les espaces qui mériteraient selon eux d'être patrimonialisés, les participants ont été invités à réfléchir aux critères qui permettent d'inscrire tel ou tel espace dans un patrimoine reconnu de tous, de façon à objectiver collectivement ce qui fait la valeur de ce patrimoine pour chacun de nous. Enfin, ils ont contribué à la réflexion sur les modes de gouvernance à construire pour prendre soin de ce patrimoine à l'avenir.

#### 1. Les types d'espaces à patrimonialiser

Les espaces repérés par les différents groupes sont présentés ici de façon hiérarchisée afin de refléter l'occurrence des propositions (ceux signalés en gras sont ceux qui ont retenu le plus l'attention du public). La liste suivante récapitule les espaces existants qui ne sont pas encore considérés comme faisant partie du patrimoine mais qui le mériteraient. Ils rendent compte de la diversité des paysages urbains lyonnais qu'il faudra préserver, et qui mêlent panorama, cours d'eau bordés ou non par des promenades végétalisées, parcs historiques ou actuels et centrés sur les loisirs, arbres et platebandes sur de larges trottoirs, etc.

##### PAR ORDRE D'IMPORTANCE

- **Les cours d'eaux secondaires, discrets** (ruisseaux, rivières, fontaines),
- **Les parcs et les jardins, à la fois publics et privés** (jardins partagés, jardins ouvriers, certains jardins privés à rendre inconstructibles) qui offrent un autre rapport à la ville et des visions du végétal différentes,
- **Une trame verte qui assure une biodiversité végétale et animale :**
  - Entre les parcs de la ville,
  - Entre les diverses voies de circulation, en centre et en périphérie (voies ferrées, voies de tram),
  - Entre un réseau de lieux divers, pour préserver une végétation entre des espaces dont les usages permettent le maintien d'espaces vides : cimetières, forts, hôpitaux, port,
  - À proximité des écoles,
- **Tous les îlots de verdure existants** afin de conserver la multiplicité des types d'espaces verts (garder de la verdure sauvage en biodiversité),
- **Les points de vue, panoramas sur la ville,**
- **Les arbres remarquables,**
- **Les bassins filtrants,**

- **Les promenades arborées, les larges trottoirs et platebandes** intercalées dans le tissu urbain et les zones d'activité.

##### CES ESPACES DÉJÀ EXISTANTS DEVRAIENT S'ACCOMPAGNER D'UNE RÉFLEXION SUR DE FUTURS ESPACES À VÉGÉTALISER

- **Les toits et façades des bâtiments municipaux et privés** (avec incitation à végétaliser les terrasses, balcons, espaces communs des copropriétés)
- **Les espaces inutilisés ou qui fonctionnent en mono-activité :**
  - Y développer des activités mixtes (culture, socialisation, jardinage, etc.),
  - Les laisser en friche pour l'utilisation des générations futures,
- **Les places publiques : fontaines et végétation,**
  - Renforcer la végétalisation des berges de fleuve (Rhône et Saône),
  - Introduire des points d'eau dans tous les espaces verts (puits).

##### ENFIN, DES LIEUX PRÉCIS ONT AUSSI ÉTÉ IDENTIFIÉS COMME ÉTANT À PRÉSERVER ET/OU VÉGÉTALISER

- **Les Balmes de Vaise,**
- **Jardins et parcs :**
  - Jardins suspendus de Perrache,
  - Tous les jardins partagés,
  - Parc Sisley : usages mixtes envisageables (partenariat avec l'Institut Lumière),
  - Parc de l'Artillerie,
  - Parc de la Tête d'Or (patrimoine historique, poumon, zoo, diversité) et parc de Gerland (parc de loisirs, mature en 2050), et lien entre les deux parcs par les Berges du Rhône,
  - Jardin du Rosaire,
  - Parc de la Feyssine,
  - Parc Blandan,
- **Trame verte :**
  - Entre les parcs de Chambovet - Le Vinatier - Parilly,
  - Le long des voiries et axes de transport : Le long du tram T6, boulevard Pinel, aux abords des voies ferrées en direction de Vienne, Villeurbanne Sud, boulevard de la Croix-Rousse, rue Victor Hugo (2<sup>e</sup>),
  - Sur les toits et les façades végétalisés : bâtiments publics à la Part-Dieu,

- **Espaces industriels où développer des activités mixtes :** le port Édouard Herriot, le site SNCF Lyon-Mouche (ex. accompagner des projets éducatifs de sensibilisation à l'environnement dans ces espaces qui seraient végétalisés ; développer des aires de jeux/de sport),
- **Les points de vue / panoramas :**
  - Depuis les plateaux est et ouest de la Croix-Rousse sur la ville,
  - Depuis l'entrée sud de Lyon vers Confluence,
- **Des îlots de verdure à conserver** (en particulier dans le 5<sup>e</sup> arrondissement) ou à développer (dans les 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements, où d'importantes transformations sont possibles dans un futur proche),
- **Des places ou rues :** places des Terreaux et Mazargan et rue Juliette Récamier (6<sup>e</sup>),
- **Les berges de fleuve et le pont Kitchener.**

#### 2. Les critères permettant de choisir les espaces ou objets à patrimonialiser

L'atelier a permis de faire ressortir des critères justifiant le fait de considérer un espace comme un patrimoine à transmettre aux nouvelles générations en 2050 à Lyon. Les critères sont présentés de façon synthétique et hiérarchisés selon les occurrences :

##### UNE BIODIVERSITÉ COMPRISE DE FAÇON SYSTÉMIQUE (ET À TRANSMETTRE AUX ENFANTS)

- **Une faune et flore adaptées au réchauffement climatique** (diversité des espèces, disposition de façon non-alignée, résistance à la chaleur, etc.),
- **Des points d'eau dans les espaces verts et une récupération de l'eau de pluie** favorables au maintien de cette diversité,

##### UN LIEU PROPICE AU LIEN ET À LA MIXITÉ SOCIALE

- **Rôle nourricier des espaces,**
- **Rôle de sensibilisation/transmission :** implanter des espaces verts à proximité des lieux d'éducation,

##### LES AUTRES CRITÈRES

L'historicité du site, les usages, et notamment la possibilité d'avoir des usages multiples, l'utilité économique, la santé, l'esthétisme.

##### DEUX PERCEPTIONS DE LA NATURE EN VILLE SE DESSINENT EN CREUX

- Celle d'une nature sauvage à entretenir pour offrir un refuge à la biodiversité et sensibiliser les jeunes ; les espaces répondant à cette conception sont vus comme des espaces à préserver des atteintes de l'homme<sup>15</sup>,
- Et celle -qui semble plus dominante- d'une nature domestiquée pour répondre aux attentes, besoins et pratiques des citoyens (critères centrés sur les usages, la santé, l'historicité, l'utilité économique, l'esthétisme...).

Les participants jugent important de penser les critères de façon globale et de réfléchir à leur application à différentes échelles. Ils ne sont pas très favorables à la hiérarchisation de ces critères (hormis pour valider le 1<sup>er</sup> critère de la biodiversité comme le plus important). Selon les types d'espaces, un critère peut s'avérer plus important qu'un autre et ils préfèrent préconiser de la souplesse dans le modèle d'utilisation de ces critères.

### 3. Quelle gouvernance pour gérer et préserver les espaces naturels de demain ?

#### LES GRANDS AXES D'ORIENTATION DE LA GOUVERNANCE DE DEMAIN SONT :

- Une puissance publique exemplaire et garante de l'intérêt général, en capacité de fédérer des initiatives diverses et d'accompagner une dynamique de préservation du patrimoine naturel,
- Un vaste mouvement d'ouverture vers les associations, citoyens et acteurs privés, invités à participer à l'élaboration de la politique de préservation de ce patrimoine et à son suivi,
- Un soutien à des actions de sensibilisation, de co-gestion, voire de délégation pour que les citoyens se réapproprient l'espace naturel et contribuent à sa préservation en ville.



© Grégoire Berquin

#### LE RÔLE ATTENDU DE LA PUISSANCE PUBLIQUE

La puissance publique est attendue sur plusieurs types d'intervention, classés par ordre d'importance :

- Mettre en place une législation contraignante et incitative afin de préserver et pérenniser les espaces verts privés et/ou publics :
  - Encourager les contraintes à intégrer le PLU et un cahier des charges pour les promoteurs immobiliers,
  - Créer une incitation fiscale pour les partenaires et acteurs privés,
  - Créer une incitation financière pour que les citoyens s'impliquent, s'approprient l'espace et le gèrent,
  - Créer des outils pour favoriser la végétalisation des toitures et terrasses.
- Informer et sensibiliser le citoyen pour le rendre acteur :
  - Favoriser l'éducation des enfants / adultes au respect du patrimoine naturel,

- Mettre en place un dialogue à la fois au sein d'instances d'écoute, et au cours de rendez-vous ponctuels,
- Créer un numéro vert pour que les citoyens puissent effectuer une veille efficace de la bonne tenue des espaces verts, ou signaler un nouvel endroit susceptible d'être patrimonialisé.
- Agir pour renforcer la place des espaces naturels en ville, la préservation des ressources et promouvoir des modes de déplacements doux : aménagement des places, des voies..., gestion de l'eau potable, utilisation des voies fluviales pour la mobilité,
- Préserver et entretenir ce patrimoine, en particulier dans les espaces publics et dans le cadre des aménagements urbains réalisés,
- Organiser le partenariat avec les différents acteurs concernés : associations, réseaux, partenaires économiques (agences foncières et privées) pour mieux coordonner l'action et éviter l'émiettement des interventions.

#### L'ARTICULATION DE L'ACTION DE LA PUISSANCE PUBLIQUE AUX DIFFÉRENTS ÉCHELONS DES COLLECTIVITÉS A AUSSI ÉTÉ ABORDÉE :

- La Ville et la Métropole devraient imaginer une **gouvernance commune** pour travailler à une véritable maîtrise du foncier,
- La Ville pourrait clarifier les compétences de chacun (en termes de rôle à jouer, de prérogatives relatives aux services de la Ville, aux associations de quartier ou de protection de l'environnement, etc.),
- La Ville pourrait unifier les partenaires,
- La Ville pourrait mettre en place des plans pluriannuels de végétalisation (avec un budget adapté pour soutenir des projets de différente taille, notamment les cimetières et autres espaces de ce type),
- La mairie d'arrondissement serait la bonne échelle pour la **communication de proximité** :
  - Organiser des espaces de dialogue entre services et usagers,
  - Clarifier et transmettre de l'information.

#### LE RÔLE DES CITOYENS

Selon les participants, les citoyens ont principalement un rôle de sensibilisation, de veille et d'alerte sur les espaces menacés. Mais ils doivent aussi participer activement à la définition du patrimoine naturel (et notamment à l'élaboration des plans et priorités de la Ville ou de la Métropole), contribuer aux décisions, ainsi qu'à la gestion, voire à l'entretien de ces espaces. Leurs rôles :

- Contribuer à la sensibilisation de la population (en associant les étudiants),
- Assurer une veille (principaux espaces à patrimonialiser, entretien du patrimoine),
- Contribuer à la définition du patrimoine, ainsi qu'aux plans et priorités de la Ville et/ou de la Métropole,
- Participer à l'entretien des espaces verts : travaux d'intérêt général à généraliser.

Pour associer les citoyens, il s'agit de diversifier les espaces de dialogue (groupes de paroles, rendez-vous thématiques etc.), proposer aussi une participation en ligne et réfléchir aux moyens concrets pour rendre effectif le transfert d'information et accompagner les habitants investis dans des initiatives de gestion d'espaces naturels à partir des outils existants (jardins partagés, micro-implantations florales...).

#### ASSOCIATIONS ET RÉSEAUX

Les Conseils de quartier, Comités d'intérêt local, Centres sociaux, associations d'usagers des jardins familiaux etc. sont reconnus comme des acteurs à associer pleinement dans les espaces de dialogue et de décision, et dans la gestion des espaces verts (jardins partagés et espaces patrimoniaux privés). Certains groupes demandent également un droit de regard des conseils de quartier sur les décisions du Conseil municipal.

Étant donnée l'ampleur des enjeux, les participants invitent à la constitution d'un véritable partenariat entre la puissance publique et les citoyens (mais n'évoquent pas des acteurs privés tels que les entreprises). Ils invitent à faire émerger des médiateurs du patrimoine naturel (en lien avec la consultation sur le climat), qui seraient chargés d'un rôle de transmission et d'éducation des citoyens afin qu'ils comprennent et acceptent les conséquences des modes de gestion du patrimoine naturel.

15. Les participants à la journée ont été très sensibles à cette question de la préservation de la biodiversité. Plusieurs ont également mis en avant le souhait de maîtriser la population d'espèces indésirables (rats, pigeons...).

—  
Ce qu'il faut  
retenir,  
ce qui reste à  
inventer, restitution  
de la journée  
—



# Synthèse de la journée

## Travail réalisé par les animatrices de « Développements et Humanisme »

À la fin de cette journée très riche, nous revenons sur quelques grands enjeux, organisés autour de trois axes de réflexion principaux : la définition du patrimoine naturel et son dialogue avec le patrimoine urbain, la question des usages du « patrimoine naturel » et enfin, sa gouvernance. De la nature en ville à la définition d'un patrimoine naturel, partie prenante du patrimoine urbain de 2050.

Les intervenants et contributions du public l'ont maintes fois signalé : la nature en ville nous fait bénéficier de bienfaits environnementaux et sociaux (en termes de liens sociaux, de bénéfices pour la santé, de services « écosystémiques ») qui confirment la pertinence de développer des espaces naturels, de les considérer comme un patrimoine en tant que tel et justifient la volonté partagée de consolider ce patrimoine naturel en ville.

La nature en ville se traduit par des formes très variées et s'apprécie à différentes échelles (de la micro-implantation florale au grand paysage des berges... en passant par les parcs, squares, ou arbres d'alignements). Elle nécessite des modes de gestion

divers exercés par la collectivité, mais aussi par des acteurs privés (qui détiennent 80% des arbres du territoire de la métropole!), dont des particuliers ou des associations (sous forme de jardins partagés par exemple).

Ces espaces naturels en ville sont soumis à une forte pression foncière mais aussi liés au réchauffement climatique qui menace la survie d'espèces végétales, au moment où ces espaces deviennent indispensables pour supporter la densité et la chaleur urbaine. Ces menaces accélèrent la prise de conscience et la reconnaissance de la valeur du végétal en tant qu'écosystème et pour favoriser le bien-être en ville.



Frédérique Bruyas © Muriel Chaulet, Ville de Lyon

## COMMENT FAIRE DES ESPACES NATURELS UN ÉLÉMENT À PART ENTIÈRE DU PATRIMOINE ?

Parler de patrimoine, c'est parler de ce que nous sommes, en lien avec notre histoire et avec les attentes d'aujourd'hui (C.Santini). Certains éléments naturels s'intègrent d'ailleurs à la notion de Paysage urbain historique, qui résulte d'une somme de strates comprenant les caractéristiques du site, les parcs, jardins et espaces verts, les pratiques et valeurs sociales et culturelles attribuées au patrimoine végétal selon leur fonction (loisir, décor...) (Ph. Lamy). L'évolution des représentations que nous avons des éléments naturels au fil du temps, rappelée par plusieurs intervenants, a contribué à faire émerger cette notion de patrimoine naturel. Les fleuves et rivières, longtemps perçus comme une menace (à cause des crues dont la dernière remonte à 1856), représentent aujourd'hui une conquête résultant d'une longue démarche d'aménagement et de protection des berges (J.-P. Bravard). Les arbres en ville, valorisés au titre des aménités urbaines au XIX<sup>e</sup> siècle, avaient été sacrifiés pour rendre la ville plus fonctionnelle au XX<sup>e</sup> siècle avant qu'on redécouvre leurs bienfaits dans les années 1990, sous la pression des habitants et associations (F. Ségur). Aujourd'hui, les services rendus par la végétation sont reconnus et partout dans le monde se dessine un mouvement de re-végétalisation intense au cœur des villes (et plus seulement à leur périphérie) (Atelier 2 - P. Goubier et A. Prével).

## L'UN DES ENJEUX DE LA JOURNÉE ÉTAIT DE DÉFINIR LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'IDENTITÉ DU PATRIMOINE NATUREL DE LYON EN 2050. LES CONTRIBUTIONS DES INTERVENANTS ET DES PARTICIPANTS POINTENT QUATRE THÈMES CLÉS :

- **L'eau sous toutes ses formes**, qui occupe une place à part dans le patrimoine naturel lyonnais : les grands cours d'eau structurent la ville et son paysage, ils apportent aération et fraîcheur ; tout comme pourraient le faire encore davantage les sources et rivières, notamment les rivières souterraines à rouvrir (sur les deux collines) et les points d'eau et fontaines, à installer idéalement sur chaque espace public.
- **Le végétal est très représenté** à différentes échelles : arbres et fleurs, dont la présence est à renforcer pour rafraîchir la ville (encourager les plantations en pied d'arbres, fleurir les trottoirs, les toits publics et privés), mais aussi parcs et jardins (qui doivent rester accessibles, ouverts et publics), trames vertes et allées

d'arbres ou encore les balmes, reconnues comme une spécificité du paysage lyonnais.

- **La faune sauvage**, relativement peu mentionnée dans les interventions, est bien soulignée par les participants comme un patrimoine à protéger et à transmettre pour 2050, notamment les oiseaux (avec une perspective de repeuplement) et les insectes, en particulier les abeilles (avec des propositions de ruches sur les toits).
- **Des lieux précis à préserver ou valoriser** sont aussi mentionnés : le parc de la Villa Lumière, les murs anciens (bénéfiques pour l'ombre et l'habitat de nombreuses espèces animales), les derniers arbres témoins dans une rue (à « sacraliser » pour préserver une trace végétale) ; des espaces souterrains naturels (à l'image des champignonnières).

Outre ces éléments du patrimoine existants ou à renforcer, des types d'espaces ont été repérés comme propices au développement d'un nouveau patrimoine naturel (lors des tables rondes et de l'atelier 2) : des promenades arborées et corridors de biodiversité ; les places centrales, jugées très minéralisées et qui mériteraient d'être reverdiées dans ce contexte de forte densification urbaine ; les entrées de ville (perspective, axes de composition) ; les espaces en démolition (par ex. sites industriels ou militaires) ; de même que des espaces encore en activité, a priori fermés au public, que les participants ont souhaité voir végétalisés pour optimiser les grandes surfaces peu utilisées : les forts, le secteur portuaire de la Mouche, le parc de l'Artillerie, les pourtours des axes de transport (telles les voies ferrées)...

Au-delà de ces propositions multiples et assez convergentes, **quels sont les critères objectifs qui justifieraient de retenir certains espaces naturels, comme bien commun à transmettre aux générations futures ?** L'atelier 2 a identifié en premier lieu la biodiversité (favorisée par une faune et flore adaptée, des points d'eau...), critère jugé essentiel pour assurer la transmission du patrimoine naturel. Les autres critères renvoient au bénéfice que la collectivité retire de ces espaces pour bien vivre en ville (fraîcheur, santé bien-être, lien-mixité sociale, esthétisme, historicité du site, mixité des usages) et à leur utilité économique. Mais de nombreux participants souhaitent que chaque espace naturel soit préservé a priori (quel que soit le critère qu'il remplit ou non).

**Faire de ces espaces naturels en ville un patrimoine**

implique de considérer un patrimoine vivant qui s'inscrit nécessairement dans le temps long : les pousses plantées aujourd'hui ne deviendront arbres avec tous les bénéfices escomptés, que dans 50 ans. Et la végétation en 2050 ne sera pas la même qu'actuellement car certaines espèces ne seront plus adaptées au climat. La conservation de la biodiversité des espaces et des milieux naturels nécessitera donc des évolutions pour maintenir un couvert végétal (I. Eynard-Riondet). Comment répondre alors au défi de la protection des espaces naturels ? Alors que les modes de préservation du patrimoine bâti impliquent l'idée de « figer les choses » dans le temps, il faudra trouver d'autres réponses, plus appropriées : le caractère vivant et évolutif du patrimoine naturel appelle à réfléchir à de nouvelles formes de préservation.

Au fil de la journée, les articulations entre patrimoine naturel et patrimoine bâti et leur contribution à la définition du patrimoine urbain sont apparues progressivement.



© Grégoire Berquin

Des interventions matinales ont illustré la recherche d'une harmonie entre patrimoine naturel et patrimoine bâti. Chiara Santini a rappelé qu'un jardin historique, c'est « de l'architecture et aussi de la nature : il intègre la relation entre la civilisation et la nature » et raconte les pratiques de préservation du patrimoine bâti du Parc Buffon ont évolué en intégrant des modes de gestion durable des espaces naturels, en considérant le tout comme un ensemble en interaction. Autre forme de dialogue entre patrimoine naturel et patrimoine bâti : celui qui s'instaure avec le développement des trames vertes et bleues qui permettent d'introduire et de préserver la biodiversité au cœur du bâti, à l'échelle de l'agglomération. Par ailleurs, avoir une nature résiliente en 2050, implique de nouvelles formes de

gestion du patrimoine naturel qui peuvent remettre en question l'identité paysagère que l'on connaît aujourd'hui (par exemple, l'alignement de platanes doit évoluer vers des plantations avec des espèces plus diversifiées et ordonnancées de façon moins régulière) ; cela questionne donc notre capacité à « imaginer le patrimoine naturel de demain avec un nouveau vocabulaire » (F. Ségur) et à accepter, avec l'évolution de la forme de la nature en ville, celle de la forme urbaine. Le besoin de nature interroge notre rapport à la ville et tend à reconnecter de plus en plus les individus à leur environnement naturel. Considérer les espaces naturels comme patrimoine à préserver pose aussi la question des usages.

### COMMENT ANTICIPER, CONCILIER ET GÉRER LES USAGES DIVERS DES ESPACES NATURELS À PRÉSERVER ?

Le choix a été fait d'avoir des « espaces à vivre et non pas à voir » en accompagnant ainsi la transformation des usages (A. Giordano), par exemple, en ouvrant les pelouses aux visiteurs du Parc de la Tête d'Or en 2003. Les attentes diffèrent : entre volonté de protection, pérennité et demande d'usages nouveaux. Comment la puissance publique et les aménageurs tentent de concilier la forte demande d'espaces naturels des citoyens et la pression sur des espaces limités ? La question s'est posée au Parc de la Tête d'Or, où il a fallu restaurer le patrimoine paysager de Denis et Eugène Buhler en 1995 et réagir sous la pression des demandes multiples (le parc étant devenu un espace de festivité, de jeu... ouvert à tous). Dans ce parc emblématique et soumis à une forte fréquentation, le piétinement menace à force certains grands arbres et nécessite de fermer certaines zones de pelouse, mais quelle est l'acceptabilité de ce type de mesure ? (D. Peyrard)

Plus globalement, la volonté de concilier les usages est très présente. Ainsi, la gestion différenciée des espaces naturels par la Métropole permet-elle de concilier les différentes fonctions des espaces naturels (au-delà du paysage, gestion des eaux pluviales, préservation de la biodiversité, îlot de fraîcheur, de calme, lieu de rencontre des habitants). Les paysagistes prennent en compte ces questions : Bertrand Vignal, paysagiste, affirme que l'avenir des parcs est dans la mutabilité des usages et qu'il faut diversifier les aménagements dans les espaces naturels, en fonction de la démultiplication des pratiques.

### TOUTEFOIS, LA RENCONTRE DE MULTIPLES USAGES ENGENDRE UNE PRESSION SUR CES ESPACES, COMMENT GÉRER LES TENSIONS QUI EN RÉSULTENT ?

L'atelier 1 a travaillé à rendre visible les intérêts contradictoires des différents usagers et gestionnaires du Parc de la Tête d'Or et à faire émerger les principaux conflits d'usages. Il a été question :

- Des rythmes et de la conciliation des modes de déplacement doux différents selon les catégories d'usagers (dans les allées et autres lieux, entre coureurs, vélos, marcheurs),
- De la surfréquentation de certains lieux : jardin botanique, berges du lac, espaces restreints (tels que les entrées, également soumises à une multiplicité d'usages),
- De la co-existence d'usages multiples, par exemple sur les pelouses, entre familles, sportifs, commerçants qui cherchent à s'implanter à proximité ;
- Des problèmes de propreté (avec la multiplication des déchets sur les pelouses) ;
- Et des activités commerciales, qui peuvent rentrer en contradiction avec la préservation du lieu.

### PLUSIEURS PISTES DE MÉDIATION ONT ÉTÉ MENTIONNÉES :

- Responsabiliser les usagers eux-mêmes par la distribution de sacs poubelle et leur participation à des campagnes de nettoyage (mais aussi passer en tricycle pour ramasser les poubelles),
- Réserver certains lieux, certains jours, à certains types d'activités et usagers. La signalétique a aussi été évoquée, pour délimiter ces lieux, mais aussi pour valoriser davantage l'histoire du parc (sans trop toutefois multiplier les panneaux),
- Améliorer la connaissance de la Charte du parc, la renforcer, voire aller vers un règlement plus exigeant, effectif et incitatif, sans tout de même interdire ;
- Doter le gardien du parc d'un rôle de conseil, d'observation et de surveillance,
- Faire appel à des volontaires en service civique pour rappeler les règles,
- Mettre en place des médiateurs pour régler certains conflits d'usage (et pas seulement des policiers),
- Soumettre aux usagers un questionnaire pour connaître leurs attentes, leurs usages, ou signaler des problématiques, et faire des propositions pour la gestion et la sauvegarde du parc.

Concilier des usages divers, des modes de déplacement consommateurs d'espace, trancher pour un usage plutôt qu'un autre... Répondre à ces défis nécessite une pédagogie adaptée auprès des usagers, mais également, une réflexion sur les formes de gouvernance de ce patrimoine naturel.

### CONSTRUIRE, PRÉSERVER ET GÉRER LE PATRIMOINE NATUREL, AVEC QUELLE GOUVERNANCE ?

Les échanges de la journée ont montré une réelle prise de conscience de l'importance de préserver le patrimoine naturel lyonnais de façon collective. De nombreuses contributions ont rappelé la transversalité nécessaire pour gérer ces espaces où tout est lié (écologie, pratiques sociales, enjeux politiques et économiques...). Elles soulignent l'importance d'associer une diversité d'acteurs politiques et techniques (élus, services de la Ville et de l'État, professionnels et usagers), et pour certaines, le rôle déterminant d'associations ou de citoyens dans le retour du végétal en ville (et notamment le développement de certains parcs tels Blandan). À l'horizon 2050, quelle place pour la puissance publique, les acteurs privés et les citoyens dans la gouvernance future de ce patrimoine ? Une question majeure est celle des rôles à attribuer à chacun dans la définition des patrimoines de demain, mais aussi dans leur gestion.

Le rôle de la puissance publique a été rappelé par Isabelle Eynard-Riondet : à l'échelle de la Métropole, il s'agit de définir des outils de protection du paysage urbain et naturel (zonages, secteurs ou éléments isolés) ; à l'échelle de la Ville de Lyon, des outils spécifiques au paysage naturel sont mobilisés pour favoriser l'équité d'accès aux espaces verts et zones de fraîcheur, en intervenant dans les espaces publics et privés, avec un principe de maillage écologique (et des outils intégrés au PLU-H). Jusqu'où doit aller le rôle de la puissance publique ? Face à la pression foncière, est-on prêt à accorder de l'importance aux espaces naturels au point de geler du foncier et dans quelles limites ? D'autre part, Elsa Laubez illustre le rôle d'accompagnement de la collectivité pour développer la gestion directe d'espaces naturels par des citoyens réunis ou non en associations au sein de jardins partagés ou pour réaliser des micro-implantations florales par exemple.

La question de la place de la nature en ville interpelle sur le modèle de ville que l'on souhaite. **Malgré les difficultés à se projeter à l'horizon 2050, les contributions des participants aux ateliers ont souligné l'importance d'associer une diversité d'acteurs** pour définir ce que sera le patrimoine naturel.

Selon eux, **les associations et usagers des espaces verts devront être associés à la gestion des parcs de demain, avec des rôles multiples** : alerte sur les dégradations et les lieux à préserver, développement et gestion des espaces verts (jardins partagés, fleurissement des copropriétés, etc.) et enfin, un rôle de passeur, de relais visant à sensibiliser à la défense des espaces naturels. Pour le Parc de la Tête d'Or par exemple, l'idée est d'associer à la gouvernance du parc les différents usagers (habitants, étudiants, associations d'urbanisme, écoles, salariés du parc...) dans un comité spécifique avec les élus, techniciens, et responsables de la gestion du parc.

**Plus largement, les participants considèrent la place des habitants dans la gouvernance du patrimoine naturel de manière étendue**, depuis la définition des enjeux et espaces naturels à protéger et valoriser, jusqu'à leur gestion. Il s'agirait de donner aux habitants les moyens de se réapproprier certains espaces pour les gérer de façon autonome, dans un cadre défini (par exemple associatif ou municipal avec la Charte des jardins partagés), mais aussi de sensibiliser les acteurs privés (propriétaires de maisons, copropriétés...) pour relever le défi de les faire participer à la préservation de la biodiversité dans ces espaces naturels en cœur d'îlot. Ils incitent à penser à des moyens de communication adaptés, notamment numériques, afin de faire dialoguer les associations, les Conseils de quartier et les citoyens engagés dans diverses initiatives.

Ils considèrent aussi que **la puissance publique a un rôle essentiel à jouer** : elle doit définir un cadre légal pour la préservation des espaces naturels, mais aussi encourager et accompagner les dynamiques portées par des groupes d'habitants engagés dans la réintroduction et la gestion des espaces verts en ville. Il a été souligné combien l'enjeu était important, au moment où les crédits publics se raréfient. La puissance publique est donc attendue sur plusieurs modes d'intervention et doit :

- **Inciter à sauvegarder les espaces naturels** : par la création de normes et de règles, par un système d'indemnisation/compensation à mettre en place pour les

acteurs privés pouvant aller jusqu'à la taxation des promoteurs immobiliers ;

- **Accompagner, coordonner et encadrer les initiatives des acteurs privés** : copropriétés (pour développer la végétalisation des toitures et espaces au sol), associations (aide à la préservation des espaces gérés comme les jardins partagés), Conseils de quartier, CIL, collectifs d'habitants qui sont des relais d'alerte et de gestion ; et encourager les initiatives citoyennes ;
- **Sensibiliser les citoyens par une pédagogie adaptée** : rencontres ponctuelles, interventions dans les écoles, parcours de sensibilisation ;
- **Veiller à la coordination et à la cohérence des interventions des collectivités et de leur engagement dans le développement d'espaces verts.**

Enfin, les multiples échanges de ces Rendez-Vous du Patrimoine ont permis de montrer comment ces nouvelles façons d'envisager la gouvernance du patrimoine naturel interrogent les postures de chaque catégorie d'acteurs :

- Afin de participer à construire les espaces naturels de demain, **les usagers** sont appelés à comprendre la complexité des demandes de préservation et d'usages (parfois contradictoires) et leurs implications (notamment en termes d'acceptabilité des dépenses publiques) ;
- **Les techniciens et professionnels** sont amenés à intégrer dans leur pratique professionnelle les attentes, les représentations et propositions de citoyens qui sans être experts techniques sont toutefois des experts des usages ;
- Et **les décideurs** sont incités à écouter les idées, alertes, pistes qui surgissent des multiples espaces de dialogue et d'expérimentation, pour les intégrer dans leur prise de décision et partager davantage la fabrique du patrimoine naturel à transmettre aux générations futures.

# Prix « Citoyens du patrimoine » 2019



# Prix « Citoyens du patrimoine » 2019

Maud FÉLIX-FAURE

Chargée de mission de Jean-Dominique DURAND



Lauréats du Prix Citoyens du Patrimoine 2019, Jean-Dominique Durand et Maud Félix-Faure © Muriel Chaulet, Ville de Lyon

Le Prix « Citoyens du patrimoine », lancé en mars 2016 par M. Jean-Dominique Durand, Adjoint au Patrimoine, a pour vocation de récompenser les citoyennes et les citoyens qui, par leurs initiatives individuelles ou collectives, œuvrent à la défense et à la valorisation des trésors de l'histoire de Lyon.

Ces passionnés sont très nombreux à Lyon et leur engagement touche tous les types de patrimoines, dans des registres très divers : restauration d'un édifice ou d'une œuvre d'art, site Internet, carte interactive, beau livre, visite guidée, festival... Ces actions de conservation, de médiation, de transmission, d'étude ou d'édition sont portées par des acteurs tout aussi divers : associations, Conseils de quartier, éditeurs, entreprises, artisans, particuliers...

Pour cette 3<sup>e</sup> édition, 22 dossiers ont été réceptionnés par la Ville de Lyon entre mi-octobre 2018 et mi-janvier 2019, parmi lesquels 2 projets n'ont malheureusement pas pu être jugés recevables au regard du règlement du Prix. Pour départager les 20 projets déclarés éligibles,

le jury était composé d'experts du patrimoine et du tourisme. Il s'est réuni le 11 mars sous la présidence de Jean-Dominique Durand.

## ÉTAIENT PRÉSENTS

- Xavier de la Selle, Directeur des musées Gadagne,
- Sabine Francou, Responsable des collections à la Fondation Renaud,
- Philippe Lamy, Directeur du Développement Urbain, Ville de Lyon
- Didier Repellin, Architecte en Chef des Monuments Historiques,
- Gilles Soubigou, Conservateur des Monuments Historiques, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Le Jury a été attentif à l'originalité des projets, leur fondement scientifique, la sensibilisation du public, l'intérêt collectif, mais aussi à l'innovation dans les pratiques de restauration, de conservation ou de mise en valeur, à la dimension participative, citoyenne et partenariale.

## GRAND PRIX DU JURY

RESTAURATION  
D'UN FOURGON-POMPE  
BERLIET CBA DE 1918

présenté par le Musée  
des sapeurs-pompiers Lyon-Rhône



Le Musée des sapeurs-pompiers Lyon-Rhône, ouvert depuis 1971 et aujourd'hui Musée de France, permet de découvrir le métier de sapeur-pompier et son évolution : depuis les anciennes pompes à bras du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'aux fourgons les plus récents. Le musée s'est lancé dans un projet de restauration d'un fourgon-pompe Berliet CBA dans son état de fin de carrière (1950), entièrement assurée par des bénévoles du musée. L'avancement de la restauration a été présenté au public lors des différentes Journées Européennes du Patrimoine depuis 2015 ainsi que lors d'autres manifestations. Une fois le véhicule restauré, il sera exposé au musée accompagné d'un film racontant le projet de la restauration.

## LE JURY A PARTICULIÈREMENT APPRÉCIÉ

- UNE RESTAURATION ASSURÉE PAR LES BÉNÉVOLES DU MUSÉE,
- LE RESPECT DE CRITÈRES PRÉCIS DANS LE CADRE DE L'APPELLATION « MUSÉES DE FRANCE »,
- LA PRÉSENTATION DU PROJET LORS DES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE.

## 1<sup>ER</sup> COUP DE CŒUR DU JURY

RESTAURATION  
D'UN ATELIER DE TISSAGE  
À LA CROIX-ROUSSE

présenté par  
l'atelier de tissage Mattelon



La passion de la soie et de la Croix-Rousse chez les Mattelon, c'est une histoire de famille ! Jacques est le fils de l'ancien maître tisseur lyonnais Georges Mattelon qui possédait un atelier de tissage à bras sur le plateau de la Croix-Rousse. Avec l'aide d'une équipe de bénévoles professionnels et amateurs, il s'est lancé en 2005 dans la restauration et la réhabilitation de l'atelier familial et de deux métiers, l'un à bras, l'autre mécanique. L'atelier est protégé au titre des Monuments Historiques. La plus grande partie des travaux est assurée par des bénévoles encadrés par un spécialiste du tissage dans le respect des techniques traditionnelles. L'objectif du projet « atelier Mattelon » est de remettre en état de marche les métiers à tisser en vue de faire découvrir les savoir-faire de la soierie au grand public.

## LE JURY A PARTICULIÈREMENT APPRÉCIÉ

- 2 MÉTIERS DE TISSAGE, À BRAS ET MÉCANIQUE, PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
- LA TRANSMISSION D'UN SAVOIR-FAIRE TRADITIONNEL LYONNAIS
- UNE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES MOTIVÉS !

## 2<sup>E</sup> COUP DE CŒUR DU JURY

### RESTAURATION DE LA FAÇADE DU 5 RUE ALSACE-LORRAINE

présenté par la copropriété de la résidence  
5 rue Alsace-lorraine / 6 rue Royale



Un immeuble de la Croix-Rousse restauré dans son état d'origine? C'est le pari que s'est lancé le syndicat de la copropriété 5 rue Alsace-Lorraine ! Cet immeuble se situe sur les pentes de la Croix-Rousse au sein de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Le syndicat des copropriétaires a souhaité restaurer l'immeuble.

Guidé par la volonté de retrouver sa résidence dans son état d'origine, le syndicat des copropriétaires a engagé une démarche de restauration. Dans un souci d'authenticité, des recherches historiques ont été effectuées afin de retrouver des traces de l'apparence originelle du bâtiment. Encadré par les consignes précises des Architectes des Bâtiments de France, un travail chromatique sur la façade en pierre a été réalisé par un artisan. Les visages sculptés sur la façade, dits mascarons, ont également été minutieusement rénovés.

#### LE JURY A PARTICULIÈREMENT APPRÉCIÉ

- UNE INITIATIVE DES PROPRIÉTAIRES
- UNE RÉALISATION EFFECTUÉE PAR DES SPÉCIALISTES ET ARTISANS
- UNE VOLONTÉ D'AUTHENTICITÉ

## 3<sup>E</sup> COUP DE CŒUR DU JURY

### RELIGION D'ICI, PRATIQUES D'AILLEURS, EXPRESSIONS RELIGIEUSES AFRICAINES ET CRÉOLES À LYON

présenté par  
Valérie Aubourg et Benjamin Vanderlick



Comment les Catholiques africains et créoles installés à Lyon s'approprient-ils le patrimoine religieux lyonnais ?

Valérie Aubourg, chercheuse en ethnologique, et Benjamin Vanderlick, photographe, ont initié un projet ambitieux : mettre en valeur l'appropriation singulière du patrimoine religieux lyonnais par les Catholiques venus d'ailleurs.

Lyon, carrefour de flux migratoires internationaux, accueille une nouvelle population chrétienne en provenance d'Afrique et d'outre-mer. Afin de mieux comprendre le phénomène, le binôme s'est lancé dans un travail ethnologique rigoureux avec les acteurs représentatifs de la diversité des Catholiques africains et créoles de Lyon. Pendant leur enquête, ils ont réalisé un reportage photographique. Ce travail de longue haleine a pu être partagé par le biais de deux expositions photographiques ainsi que lors de rencontres-débats impliquant aussi bien migrants que natifs de Lyon.

#### LE JURY A PARTICULIÈREMENT APPRÉCIÉ

- UNE ŒUVRE PHOTOGRAPHIQUE, DES TÉMOIGNAGES
- UN PATRIMOINE RELIGIEUX EN PARTAGE
- DES EXPOSITIONS, UN OUVRAGE

# Glossaire des Rendez-Vous du Patrimoine





# Glossaire édition 2019

## CHARTRE DE L'ARBRE

Outil ayant pour objectif l'amélioration et l'harmonisation des pratiques dans le but d'assurer ainsi une protection durable et acceptée par tous des arbres qui composent les paysages d'un territoire, l'agglomération lyonnaise par exemple (*source : grandlyon.com*).

## ÎLOT DE CHALEUR URBAIN

Secteur urbanisé où les températures sont plus élevées que dans les secteurs environnants. Il est le résultat des choix d'aménagement des milieux de vie, notamment la minéralisation des surfaces. Cet enjeu local est préoccupant pour les villes puisqu'il entraîne de nombreuses conséquences néfastes, entre autres sur la santé (*source : collectivitesviabiles.org*).

## JARDIN HISTORIQUE

Composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public. Comme tel, il est considéré comme un monument (art.1). (*source : Charte de Florence*).

## PARCS ET JARDINS REMARQUABLES

Label qui distingue des jardins et des parcs, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique, qu'ils soient publics ou privés. Ce label de qualité est attribué par le ministère de la Culture pour une durée de 5 ans renouvelable. Il donne lieu à des avantages divers et notamment à une signalisation routes et autoroutes, selon le même processus que les édifices protégés au titre des Monuments Historiques (*source : culture.gouv.fr*).

## PAYSAGE URBAIN HISTORIQUE

Notion définie par l'UNESCO comme un territoire urbain conçu comme la résultante d'une stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels, dépassant les notions de « centre historique » ou d'« ensemble historique » afin de fournir la base d'une approche globale et intégrée. Cette notion est développée par l'UNESCO dans la Recommandation sur le Paysage urbain historique en date du 10 novembre 2011 (*source : Unesco.org*).

## PLAN CANOPÉE

Initiative de la Métropole de Lyon dont l'objectif est de créer un lien entre la Charte de l'arbre et le Plan Climat Énergie Territorial. Ce plan, destiné à développer et protéger la forêt urbaine, doit permettre de trouver des solutions qualitatives, naturelles et durables afin d'adapter la ville aux changements climatiques. L'intérêt est d'intensifier les efforts entrepris depuis plus de 25 ans en faveur de l'arbre citoyen grâce à la sensibilisation et la mobilisation d'un nombre croissant d'acteurs et d'habitants. (*sources : grandlyon.com*).

## PLAN LOCAL D'URBANISME ET D'HABITAT

Outil juridique qui régit le droit des sols sur le territoire métropolitain à partir des grands objectifs définis en matière de développement économique, d'habitat, et d'environnement. Le PLU du Grand Lyon intègre pour la première fois la politique de l'habitat (PLH) et devient le PLU-H. Il a été approuvé le 13 mai 2019. (*source : grandlyon.com*).

## SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) (*sources : cohesion-territoires.gouv.fr*).

## SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Les biens et services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être (nourriture, qualité de l'eau, paysages,...). Issue des travaux à l'interface entre économie et écologie, cette notion se base sur le postulat que l'on peut attribuer une valeur, souvent monétaire, à la nature. (*sources : dicoagroecologie.fr*).

## TRAME VERTE ET BLEUE

Réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. (*sources : trameverteetbleue.fr*).

# Glossaire édition 2018

## UNESCO

L'organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, créée en 1945 par une quarantaine d'États dont les objectifs sont: « contribuer à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information ».

La Conférence générale qui comprend des représentants de tous les États membres est l'organe décisionnel principal de l'UNESCO. Elle se réunit tous les deux ans pour déterminer les stratégies et les grandes orientations du travail de l'Organisation.

Le Conseil exécutif est composé de 58 États membres et est responsable de l'exécution du programme adopté par la Conférence générale.

Le Secrétariat comprend la Directrice générale et l'ensemble du personnel. Il formule des propositions pour que la Conférence générale et le Conseil Exécutif prennent les mesures appropriées et prépare le projet de programme et de budget. Le budget pour l'exercice biennal est financé par les États membres, qui versent des contributions fixées à l'avance.

## CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL

Créé en 1992, il coordonne au sein de l'UNESCO les activités relatives au Patrimoine mondial. Il organise les sessions annuelles du Comité du Patrimoine mondial et de son Bureau, conseille les États parties sur la préparation des propositions d'inscription, organise des séminaires et des ateliers techniques, tient à jour la Liste du Patrimoine mondial.

## COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Le Comité du Patrimoine mondial est un des comités de l'UNESCO. Il se réunit tous les ans. Il instruit les demandes des États pour l'inscription des sites sur la Liste du Patrimoine mondial. Sa décision est souveraine.

## PÉRIMÈTRE D'UN BIEN INSCRIT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL

La zone principale correspond au site inscrit sur la liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO.

## ZONE TAMPON

La zone tampon se trouve en marge du périmètre du site inscrit et contribue à fournir un degré supplémentaire de préservation à un bien du Patrimoine mondial.

### LE SITE HISTORIQUE DE LYON ET SA ZONE TAMPON

La décision de l'UNESCO prend en compte 427 hectares, qui représentent environ 10% de la superficie de la ville et 1% du territoire métropolitain. Une « zone-tampon » de 323 hectares a également été définie. Les limites du site historique reconnu par l'UNESCO correspondent à l'hypercentre de Lyon, soit l'emprise de la ville au sein de ses remparts, telle que, grosso modo, elle se présentait jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle :

- Du boulevard de la Croix-Rousse au nord à la rue des Remparts-d'Ainay au sud,
- De la ligne défensive à l'ouest au cours du Rhône à l'est.

#### Le site historique comprend :

- La colline de Fourvière (quartiers de Montauban/Pierre-Scize, Fourvière, Saint-Just et Saint-Irénée),
- Le Vieux-Lyon (Saint-Paul, Saint-Jean et Saint-Georges),
- Le Nord de la Presqu'île (Terreaux, Cordeliers, Jacobins, Bellecour et Ainay),
- Les Penthes de la Croix-Rousse, y compris l'ancienne ligne de fortifications aujourd'hui matérialisée, sur le plateau, par le boulevard de la Croix-Rousse et les places créées sur les anciens bastions (places de la Croix-Rousse, des Tapis, Tabareau, etc.).

La zone-tampon franchit le fleuve et inclut notamment, du départ de l'avenue du Maréchal-Foch au nord jusqu'à l'avenue Marcellin-Berthelot au sud, la rive gauche du Rhône.

## LOI RELATIVE À LA LIBERTÉ DE LA CRÉATION, DE L'ARCHITECTURE ET AU PATRIMOINE (LCAP)

Promulguée le 7 juillet 2016, elle consacre notamment la liberté de création et met en place les sites patrimoniaux remarquables.

## SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

« Les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ». Ils remplacent les secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

## COMMISSION LOCALE DU PATRIMOINE

Dès lors qu'un site est classé en SPR, une commission locale du site patrimonial remarquable est instituée. Elle est présidée par le représentant de la collectivité compétente en matière de document d'urbanisme. Y siègent notamment des services des collectivités concernées et des associations compétentes en matière de patrimoine. On retrouve également une commission locale pour les secteurs sauvegardés.

## ICOMOS

Le Conseil International des Monuments et des Sites agit comme conseil scientifique du Comité du Patrimoine mondial pour l'inscription des monuments et sites culturels sur la liste du Patrimoine mondial. Il est constitué d'experts en architecture, histoire, histoire de l'art, géographie, anthropologie, urbanisme...

## VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE)

Pour espérer figurer sur la Liste des biens Patrimoine mondial, les sites doivent posséder au moins l'un des dix critères définis par l'UNESCO qui prouvent leur caractère exceptionnel et unique. Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du Patrimoine mondial, le Comité adopte une déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle qui constituera la référence principale dans le futur pour la protection et gestion efficace du bien.

## LA DÉCLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE DU SITE HISTORIQUE DE LYON

Elle proclame trois caractéristiques majeures :

- **La confluence** : à partir d'un site géographique et géomorphologique bien particulier (le confluent d'un fleuve et d'une rivière, et trois collines), la ville s'est imposée au croisement des voies de circulation, véritable carrefour entre les influences du Nord et du Sud de l'Europe,

- **La cohérence du modèle urbain** : Lyon présente, à travers une construction urbaine de plus de deux mille ans, un développement de son urbanisme unique ; au lieu de se reconstruire sur elle-même, la ville s'est déplacée progressivement vers l'est, conservant ainsi toutes les formes urbaines des différentes époques les unes à côté des autres. De plus, le mode d'urbanisation et les styles architecturaux se sont développés et enrichis au cours des siècles, en évoluant sans rupture,

- **Et l'urbanité** : avec ce développement urbain hors du commun, la ville a toujours été caractérisée par une forte occupation humaine encore marquée aujourd'hui. La ville est imprégnée typologiquement et architecturalement par ses usages (commerce, artisanat, industrie, enseignement, cultes...) et l'expression de pouvoirs (civil, religieux, hospitalier, marchand, bourgeois, canut, industriel...).

## PLAN DE GESTION

La Convention pour la protection du Patrimoine mondial, culturel et naturel définit que « chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou tout autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être conservée, de préférence par des moyens participatifs. Le but d'un système de gestion est d'assurer la protection efficace du bien proposé ». Les plans de gestion, pour les sites inscrits au Patrimoine mondial récemment, sont obligatoires et intégrés dans la candidature ; pour les biens antérieurs à 2007 ils le deviennent progressivement.

## LE PLAN DE GESTION DU SITE HISTORIQUE DE LYON

Il a été validé en décembre 2013. Il couvre la période 2014-2019. Il vient conforter la gestion du site historique en s'appuyant sur les modes de gestion existants et en définissant les priorités à mettre en œuvre. Il est composé de 6 orientations stratégiques qui se déclinent en 16 actions :

- **Orientation n°1** : projet urbain et prise en compte de la valeur universelle exceptionnelle du patrimoine,
- **Orientation n° 2** : approche scientifique de l'authenticité du site et production des connaissances,
- **Orientation n° 3** : conservation préventive et restauration du patrimoine,
- **Orientation n° 4** : sensibilisation aux valeurs du patrimoine et au projet culturel,
- **Orientation n° 5** : tourisme et valeur universelle du patrimoine,
- **Orientation n° 6** : partage national et international des valeurs du Patrimoine mondial.

## PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Ce document fixe les normes de planification de l'urbanisme pour une commune ou un groupement de communes. Quand il intègre la politique de l'habitat (PLH), il devient PLU-H. À Lyon, la Métropole est en charge de son élaboration en étroite concertation avec les maires des communes du périmètre, et en collaboration avec les habitants, consultés au cours de réunions publiques. L'actuel PLU date de 2005 et est rentré en révision depuis 2012, il devrait être approuvé en 2018.

## PLAN DE COMPOSITION

En urbanisme, ce plan permet de comprendre la répartition du projet : l'articulation entre espaces publics et privés, les circulations (piétonnes, cyclistes et automobiles) et leur intégration dans les espaces.

## DOCUMENTS DE PLANIFICATION

La planification territoriale traduit sous forme de textes réglementaires un projet de territoire, dont elle fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale, PLU, Plan de Déplacement Urbain).

## ÉLÉMENTS BÂTIS REMARQUABLES OU ÉLÉMENTS BÂTIS À PRÉSERVER

Moyen mis à la disposition des communes au sein du PLU pour protéger des éléments bâtis qui ne font pas partie d'un plan de protection élargie (Monuments Historiques, secteur sauvegardé ou AVAP...).

## INTERCOMMUNALITÉ

Regroupement de communes au sein d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

## CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Instances de démocratie participative constituées de citoyens bénévoles mises en place dans les EPCI de plus de 20 000 habitants.

## DROITS CULTURELS

Ils visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ». Ils ont été définis dans la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels en 2007, texte issu d'un collectif indépendant (le Groupe de Fribourg) coordonné par Patrice Meyer-Bisch (Coordonnateur de l'institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme et de la Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie de l'Université de Fribourg et fondateur de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels (organisme non gouvernemental)).

## LABEL ARCHITECTURE CONTEMPORAINE REMARQUABLE

Anciennement label « patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle », il est attribué aux ensembles architecturaux qui ne sont pas classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques, parmi les réalisations de moins de cent ans d'âge, dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant. Ce n'est pas une protection mais bien une labellisation dont l'objectif est la sensibilisation du public.

Ce label est attribué par décision du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture.

### SERVICE RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE (SRI)

Créé en 1964 à l'initiative d'André Malraux et d'André Chastel, l'inventaire général des monuments et des richesses de la France a pour objectif de recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique. Il est depuis 2005 mis en œuvre par les régions.

Ses études thématiques et topographiques couvrent tous les objets du champ patrimonial : patrimoine urbain et rural, civil, religieux et industriel, architectural et mobilier.

Sa méthode de travail associe enquêtes sur le terrain (observations, relevés, campagnes de photographies), études des sources et recherches bibliographiques, l'ensemble étant restitué dans des bases de données normalisées. Chercheurs, photographes, cartographes, informaticiens et documentalistes participent à la connaissance et à la valorisation du patrimoine.

### CONVENTION COUR-TRABOULE

Adoptée en juillet 1990, elle est tripartite (entre la Ville de Lyon, la Métropole et les propriétaires) et permet aux cours et traboules d'être visitées par les Lyonnais et les touristes tout en garantissant aux propriétaires et aux locataires propreté et tranquillité. La Ville s'engage à financer une partie des travaux de réaménagement de la cour ou traboule. La Ville et la Métropole acceptent de participer à leur entretien. De leur côté, les habitants s'engagent à les laisser ouvertes et accessibles au public selon des horaires définis.

### TRAVERSE

Élément horizontal d'un cadre de menuiserie d'une fenêtre.

### MENEAU

Élément vertical qui divise une porte ou une fenêtre.

# Glossaire édition 2017

### ARCHITECTE DU PATRIMOINE

Diplômés de l'École de Chaillot, les Architectes du Patrimoine sont des architectes spécialisés dans la restauration, la réhabilitation et l'aménagement de sites patrimoniaux, notamment des bâtiments protégés au titre des Monuments Historiques. La plupart exercent la maîtrise d'œuvre à titre libéral ou en société d'architecture au service de maîtres d'ouvrages publics et privés. C'est à eux que l'on doit faire appel si l'on a un projet de restauration ou de réhabilitation portant sur un bâtiment protégé au titre des Monuments Historiques.

### ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE (ABF)

Ils ont suivi la même formation que les Architectes du Patrimoine, puis passé un concours de la fonction publique d'État. Ils travaillent au sein des UDAP (Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine) qui sont des services déconcentrés de l'État (Ministère de la Culture). Ce sont eux qui instruisent les projets architecturaux dans les abords des Monuments Historiques (périmètre de 500m) et à l'intérieur des secteurs sauvegardés, des sites inscrits ou classés et des ZPPAUP-AVAP.

### CITY BREAK

En « jargon touristique », il s'agit d'un court séjour dans une grande ville, éventuellement sur le chemin d'autres vacances.

### SECTEUR SAUVEGARDÉ

Protection introduite par la loi Malraux de 1962 pour la sauvegarde des centres urbains historiques et plus largement d'ensembles urbains d'intérêt patrimonial majeur. Le secteur sauvegardé est régi par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) défini par l'État qui remplace le plan local d'urbanisme (PLU) et qui peut porter aussi bien sur les extérieurs que les intérieurs des bâtiments. Dans les secteurs sauvegardés, tous les projets de restauration ou de modification sont soumis à l'avis conforme de l'ABF. À Lyon, le quartier du Vieux Lyon.

### SITE UNESCO

Site inscrit sur la liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO pour sa Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.) pour l'héritage commun de l'humanité. Ce n'est pas un document d'urbanisme mais un site UNESCO s'assortit d'un plan de gestion. À Lyon, le Site historique et sa zone tampon.

### SITES CLASSÉS

La loi de 1930 permet la protection des « monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ». Dans un site classé, toute modification de l'état où l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites après avis de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites voire de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, soit par le préfet du département, avec l'avis de l'ABF. À Lyon, la place Bellecour et l'Île-Barbe.

### TIERS-LIEU

Espace où des personnes peuvent se réunir et échanger de façon informelle.

Un tiers-lieu offre un lieu neutre pour permettre la rencontre de personnes à compétences variées qui n'ont pas forcément vocation à se croiser. Les ressources mises à disposition permettent aux usagers de concevoir et/ou fabriquer des biens et des services seuls ou en équipe.

### ZPPAUP-AVAP

Créées par les lois de 1983 et 1993, les Zones de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager ont été remplacées par les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine. Co définies entre les communes et l'État, les AVAP ne sont pas des documents d'urbanisme, mais constituent un ensemble de prescriptions à l'origine de servitudes d'utilité publique. À Lyon, la ZPPAUP des Pentes de la Croix-Rousse, bientôt AVAP.

PATRIMOINE URBAIN  
ET PATRIMOINE NATUREL,  
QUEL DIALOGUE ?

Compte rendu  
du Jeudi 21 mars 2019

Les  
**Rendez-Vous**  
du Patrimoine  
2019



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Site historique de Lyon  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 1998